ISSN 0988-4807

LES AMIS DU VIEUX ROGNES

Association déclarée J.O. 2.2.1977

ANNALES

12

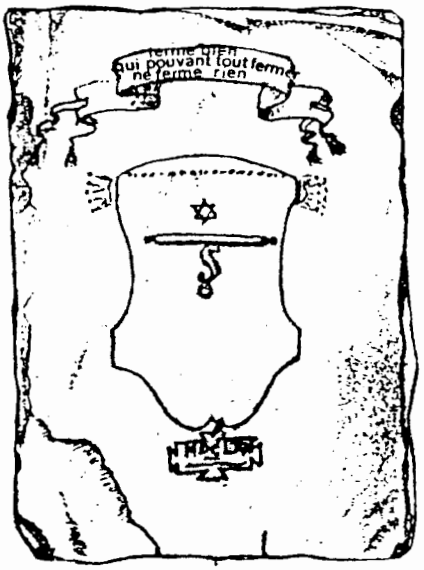

1988

S O M M A I R E

- Editorial Gilbert SALEN

- Compte-rendu des activités : années 1987-1988.

- Saint Marcellin à l'honneur. Jean de LANDER

- Saint-Marcellin graffiti et sarcophage.

- Notes sur un Tremissis d'or et une plaque mérovingienne. Guiral ALMES

- Le massacre de la Concernade. Stéphane MAGNIN

- Les Frères des Ecoles Chrétiennes à Rognes. Première partie 1845-1875. Stéphane MAGNIN

- Histoire de Rognes de l'Abbé MARTIN 1723-1787. (suite)

REPRODUCTION DES TEXTES ET ILLUSTRATIONS INTERDITES, SAUF AUTORISATION ECRITE ; REFERENCE OBLIGATOIRE A L'AUTEUR ET A LA PUBLICATION. LES ARTICLES PUBLIES DANS LES FASCICULES N'ENGAGENT QUE LA SEULE RESPONSABILITE DES AUTEURS.

EDITORIAL

Cela aurait pu durer jusqu'à la fin des temps.

Par la force des choses, parce qu'ils se savaient entièrement dépendants de leur coin de planète, nos anciens s'éfforçaient d'y vivre dans une grande harmonie, en parfait équilibre, n'exigeant de leur terre mère que le strict nécessaire ; le droit d'exister, ce droit à la vie arraché au néant au prix d'un labeur acharné.

Se nourrir, se vêtir, se loger ; le reste, tout le reste étant considéré comme du superflu.

Ambition limitée par le manque de moyens, sagesse imposée, valeurs humaines cultivées, respectées comme un dogme. Modestie, mère de toutes perfections ! C'est avec elle que nos anciens ont bâti un pays qu'on appelait Provence. Un pays admiré, envié de par le monde entier pour sa sérénité et pour son art de vivre.

Hommes du vingtième siècle, nés dans le modernisme, il est bien difficile d'en être les héritiers.

Aujourd'hui, Dieu merci, les moyens ont changé. Nos moyens sont énormes. Nos pères étaient modestes, nous sommes présomptueux.

Nos pères priaient Dieu chaque jour pour leur pain quotidien. Nos poubelles en sont pleines. L'utile, l'indispensable, considéréscomme un dû ; le trop, le superflu sont les grandes ambitions, le but que l'on veut atteindre. Des énergies considérables y sont aujourd'hui consacrées.

Se passionner pour le progrès, ses charmes, son prestige l'abondance qu'il procure, sont choses naturelles.

Cela est exaltant. Mais le progrès a de grandes exigences. Il ne se greffe sur rien parce qu'il exige tout. Lorsqu'on est partisan, on lui offre sa force, son temps, on lui consacre sa vie, son esprit et son âme, tout en étant conscient que le progrès se nourrit de profits, qu'il ne consent jamais à des demi-mesures ; même ses inconditionnels sont parfois effrayés par ce monstre sans âme, parce qu'il parvient un jour à se suffire à lui-même en rejetant les hommes qu'il déclare non rentables. Mais partisans tout de même, de plus en plus nombreux. Pas d'autre issue possible que la fuite en avant. La fin justifie les moyens.

Que des êtres sensés aiment le modernisme au point d'y tout sacrifier, c'est encore leur affaire. Mais, pour satisfaire à de telles ambitions, condamner du même coup son environnement, saccager son pays, agresser sa terre mère est un crime insensé qu'il faudra tôt ou tard sûrement cher payer.

Comment peut-on être fier de dire qu'un pays prospère, quand cela se mesure à son air vicié, à ses plages polluées à sa mer moribonde, aux montagnes d'immondices qu'on ne peut résorber, à toutes ses rivières transformées en égouts à un urbanisme délirant, a un espace rural qui rétrécit comme peau de chagrin, envahi, détourné de sa vocation première. Agressions permanentes contre la nature humaine, provoquant de violentes réactions que l'on baptise pudiquement, "problèmes de société" !.

Visant quel idéal, au nom de quels critères, jusqu'où est-il possible d'accepter tout cela ?...

Dans le siècle dernier 80 % des hommes vivaient à la campagne. Aujourd'hui les chiffres sont inversés. L'immense majorité vit dans les grandes villes. Que représente pour eux toute cette nature qu'ils ne fréquentent plus? Leur monde artificiel ne doit pas cacher l'autre. Il faut qu'ils soient conscientsqu'ils en sont dépendants, parce qu'ils en sont le fruit, inclus dans un système qu'ils ne peuvent transformer qu'au risque de livrer aux vandales les tripes de leur mère.

Chaque fois que l'on brûle uneforêt, que l'on saccage un site, que l'on pollue des eaux, qu'on détruit à jamais des terres agricoles, que l'on fait disparaître des vestiges du passé, que l'on abat des arbres de façon insolente, chaque fois que l'on agresse son environnement, c'est à l'homme que l'on s'en prend, à sa santé, son âme, que l'on remet en cause son avenir, sa vie, et tous ses descendants.

Des tas d'exemples, hélas, viennent journellement nous donner la mesure de la folie des hommes.

La région parisienne, grand pôle d'attraction et ses problèmes géants, projette de créer un Disney-land. Et que va annexer ce merveilleux programme ! Deux mille hectares de Brie. Deux mille hectares des plus belles terres à blé.

Rappelez-vous le Larzac et ses quelques bergers. Pour quelques fromages de brebis la France entière s'était indignée, levant les bras au ciel. Aujourd'hui deux mille hectares de Brie, et personne ne proteste. Les temps ont bien changés.

Qu'on fasse un Disney-land, mais bien sûr, pourquoi pas ? Mais pas dans le grenier de la France.

Plus près de nous et plus modestement, sur notre petite commune ; le ruisseau de Concernade. Tout le monde connaissait cet endroit verdoyant, ombragé. La route traversait le ruisseau sur une chute construite avec tout l'art que dispensaient nos pères.

Pour agrandir la route on n'a pas hésité à détruire tout cela, à abattre sans vergogne des platanes plus que centenaires. Le gué, la jolie chute, détruits et enterrés.

Il fallait agrandir la route, bien sûr, mais en passant à côté.

Ce sont de tels faits, mille fois répétés, qui font qu'un pays que l'on voudrait moderne, soit deshumanisé.

Pourquoi tant de mépris, pourquoi donc tant de haine ? A croire que l'homme moderne, parqué dans sa cité, juge sa mère nature agressive, rugueuse, inhospitalière, stupide et entêtée. Concrètement elle ne rapporte et ne lui apporte rien. Pour lui, le seul problème : être, ou ne pas être rentable, là est toute la question. La nature, à quoi bon ? C'est un lieu plein d'épines. La nature est bien chose qu'il faut domestiquer. Il en a les moyens que diable ! D'énormes bulldozers : malheur aux farigoules ! L'être dominateur ne consent à s'y distraire, qu'en se disant chaque fois, combien ça va me coûter ?

Paradis apprêté, humaine parodie, endroits bannis des Dieux où l'homme aujourd'hui s'y conduit en despote. Il s'y veut souverain alors même qu'il lui manque la chose essentielle: le pouvoir créateur. Il ne peut de ce fait se transformer lui-même et reste donc soumis aux grandes lois naturelles qui régissent toute vie.

Comment réagiraient ces êtresraisonnables si les oiseaux abattaient tous les arbres pour construire leurs nids ?

Il serait sans doute sage de méditer sur le comportement de certains animaux, les animaux nos semblables, nos frères. Pour certains, les plus beaux, les plus nobles ceux qui refusent obtinément la tutelle de l'homme. Soumis inconditionnellement aux lois de leur espèce ils se fixent dans le cadre d'un espace vital. Ce cadre,ils le délimitent, le défendent jalousement parce qu'ils savent très bien qu'ils en sont tributaires. Et si, par inadvertance, cet espace rétrécit, se dégrade et ne correspond plus aux normes exigées, alors, les instincts supérieurs lui commandent de ne plus procréer. L'animal obéit et l'espèce disparaît.

Il est certes facile de refuter cela. L'homme n'est pas une bête. Il a l'intelligence et le raisonnement, et s'applique surtout à fabriquer son monde. Il en résulte parfois des choses grandes et belles.

En plus de son état d'esprit, Provence de naguère avait une richesse : son environnement. Pays élaboré en toute liberté, en toute indépendance, par des hommes conscients de la condition humaine, savants de leur passé, léguant à leurs enfants un monde à perpétrer jusqu'à l'éternité.

Monnayer tout cela, brader ce patrimoine !... C'est la poule aux oeufs d'or, c'est la richesse qu'on vise.

Si l'on demande à un petit enfant de dessiner le monde, le monde tel qu'il le voit, ou tel qu'il l'imagine, l'enfant dans son génie ; ah ! le génie de l'enfance, le pur, l'authentique, le seul génie de l'espèce parce qu'il vient de l'inconcient, de l'instinct, du fond des origines ! L'enfant va dessiner des fleurs, des animaux ; un grand soleil, des arbres, une petite maison au bord d'une rivière avec des tas d'enfants qui courent dans les prés. L'enfant en est resté à l'image biblique du paradis terrestre, à l'Eden merveilleux auquel des millions d'hommes ont de tout temps rêvé.

Quand donc l'enfant adulte aura-t-il la sagesse de considérer comme une science première l'art de savoir s'écouter. De sonder en lui-même, dans son coeur, dans ses tripes, toutes les raisons profondes qui font de lui un homme. Mais les raisons, les vrais, celles qui prennent racine dans l'âme et non dans la cupidité. Quand cèssera-t-il de n'avoir que dédain pour cet osmose qu'il doit et qui le lie avec sa terre mère. Quand sera-t-il capable d'aimer et de défendre cet environnement dans lequel, pour lequel il est né, d'y fabriquer son monde en y vouant toujours le plus grand respect ; un monde qui le rendrait meilleur parce qu'il pourrait y vivre sans y être agressé. Un monde où Dieu le Père aurait droit de cité.

Quand donc aura-t-il honte des déserts qu'il fabrique, des printemps sans oiseaux, des paysages lunaires sans arbres, sans forêt, de ces mégalopoles, océans de béton, cloaques enfumés où le ciel s'est écroulé. Quand sera-t-il capable de maitriser et mettre à son service la spirale infernale qu'il a lui même créée, qui le broie et l'aspire et qu'il appelle progrès.

Au nom d'ambitions sans limites, s'il s'entête à surfer de la sorte sur les vagues déferlantes de la déraison humaine arrivera un jour où sûrement, fatalement, inexorablement à force d'être bafouées les vraies aspirations, tous les instincts premiers réclameront leurs droits. Et alors ce jour-là, les pays les plus beaux, les plus riches, et les plus convoités seront en occident, les quelques rares coins de notre vieille planète, où l'homme "civilisé" n'aura pas mis les pieds.

Gilbert SALEN

BILAN DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

AOUT 1987 - MAI 1988

Le 15 Août - Rediffusion du Diaporama "La Pierre et les Fleurs".

Le 12 Septembre-Visite du village pendant la Fête de la Croix.

Au début Septembre réception de la délégation de Malvito. Historique de Rognes avec diaporama sur Rognes en italien.

En Octobre publication du 11ème numéro des Annales.

Le 4 Octobre - Visite d'Eygalières. Cet visite est commentée par Mr. PEZET Président de l'Association des Alpilles.

Le 13 décembre - Visite des bories du quartier des Garrigues et de Saint Marcellin.

le 17 Janvier - Sortie à Rognes avec le groupe pédestre, le long du canal du verdon de Rognes aux Costes.

Le 30 Janvier - Conférence par Mademoiselle DEMIANS D'ARCHIMBAUD, Professeur à la Faculté, elle nous parlait de ROUGIER, village médiéval dans le Var.

Le 27 Mars - Visite de Glanum, aux Antiques et à Saint Paul de Mausole.

Le 17 Avril - Sortie à Rognes avec le Club pédestre. Circuit, Visite de Cabannes et du Mausolée Romain des Domitii à Barbebelle.

Le 14 Mai - Projection des Diaporamas "La Pierre et les Fleurs" à Aix Salle Voltaire, pour l'Association les Maisons Paysannes de France.

Les membres de notre Association ont été portés de 148 à 163 au cours des douze derniers mois.

Notre Assemblée générale du 27 Mai 1988 s'est terminée par une conférence avec projection de diapositive par deux menbres de l'A.P.A.R.E. (Association pour la participation et l'action régionale). Cette association organise des chantiers bénévoles de restauration, les vues qu'elle nous montre ont été prises sur des chantiers antérieurs ou en cours de réalisation. Il est décidé que nous ferons appel à elle pour la restauration de St Marcellin en 1988 et 1989.

BILAN FINANCIER 1987

149 Cotisations	9 810 F
Vente Annales	8 140
Subvention Mairie	1 000
Subvention Fête du Vin	2 000
Don Mariage	300
Vente Actions et intérêt coupons	2 499,54
Visite Vieux Rognes	200
	23 949,54
Reliquat année précédente	5 207,95
	29 157,49
Dépenses Annales - Sorties	25 980
	3 177,49 F

SAINT MARCELLIN A L'HONNEUR.

Le dimanche 18 Septembre 1988 a été jour de fête dans la campagne de Rognes où, pour la première fois depuis 91 ans, nos concitoyens retrouvaient avec allégresse les chemins de l'antique pélerinage de Saint Marcellin.

Fidèle à une vénérable tradition le rassemblement débuta par une messe solennelle célébrée sousun ciel radieux par Monsieur l'Abbé TOURNIER, le nouveau Curé de notre Paroisse. Aprés l'office eut lieu la bénédiction de l'Ermitage dont la remarquable restauration fraîchement terminée prélude à celle impatiemment attendue de la Chapelle elle-même.

Puis ce fut le temps des allocutions, Messieurs Jacques PARRAUD, Maire de Rognes et Gilbert SALEN, Président de notre Association exprimant tout à tour en termes enthousiastes leur satisfaction de l'oeuvre accomplie et leur foi dans la prompte réalisation de l'ensemble du projet Saint Marcellin.

De chaleureux remerciements furent formulés à l'adresse des organisateurs et des personnes dont les soutiens actifs et généreux ont permis de mener à bien ce premier stade de la restauration : le Service des Bâtiments de France et son actif Directeur, Monsieur LOUVET. L'Association des Maisons Paysannes de France et sa déléguée Régionale, Madame Suzanne TAMISIER, la Caisse Régionale et la Caisse Locale de Crédit Agricole, la Délégation Arlésienne de la Fondation des Pays de France. L'Association des Amis du Vieux Rognes et enfin, tous les habitants de notre Commune qui ont financièrement contribué à la réalisation des travaux sous la forme de bons de souscription.

Les féliciations des orateurs allèrent aussi à l'Entreprise MARTINEZ pour la perfection du travail accompli ainsi qu'à tous ceux et toutes celles de nos amis qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine ni leur savoir faire afin d'offrir à l'ermitage ses ultimes parures : motif sculpté : Mr et Mme CARLIEZ, cadran solaire : Mr. et Mme GOJON, volets : Mr. CASTELLI, barraudages : Gilbert SALEN, etc...

Et arriva enfin le temps des réjouissances :

Mieux lotis que leurs prédécesseurs des temps anciens qui ne disposaient pour s'asseoir que des pierres rugueuses de la colline, les pélerins de 1988 eurent l'agréable surprise de découvrir tables et chaises judicieusement disposées à leur intention par les services de la Mairie. Commencées dans la joie après l'apéritif offert par les Amis du Vieux Rognes, la Cave Coopérative et une marque bien connue, les agapes se terminèrent dans l'allégresse juste à temps pour permettre aux excellents chanteurs et musiciens du groupe mixte "Polyphonia Antica", d'Aix en Provence de gagner le podium pour la

plus grande satisfaction de l'Assemblée : Il ne pouvait être meilleur choix pour honorer la renaissance d'une chapelle romane que leurs touchantes complaintes figurant parmi les trésors lyriques du Moyen Age. Ce concert était offert par le Comité des Fêtes de Rognes.

Car, nous le savons bien et nous venons de le dire, la restauration de l'Ermitage splendidement fêtée le 18 Septembre n'est en fin de compte que le premier épisode de la remise prochaine en son état primitif de la Chapelle romane Saint Marcellin témoin éloquent du passé de notre village . Raconter Saint Marcellin c'est finalement raconter Rognes ainsi que nous allons tenter de le réaliser en quelques phrases.

Prenant vigoureusement en mains l'administration du Pays d'Aix peu d'années avant les débuts de l'Ere Chrétienne le Pouvoir Romain eut la surprise de constater quelle anarchie régnait dans l'organisation rurale des lieux qui, plus tard, devaient prendre le nom de "Plateau de Rognes" : aucunes limites n'ayant jamais été établies en cette région,riche en troupeaux,entre Terres cultivables et pâturages, il était constant de voir chèvres et moutons paître allégrement durant le printemps vergers et céréales en herbe au grand dam des récoltes espérées.

Soucieux d'accroître le rendement agricole de leur nouvelle possession les Administrateurs romains décidèrent de mettre fin sans tarder à ce lamentable état de choses en prescrivant le cadastrage du plateau : le quadrillage des terres cultivables permit ainsi de dégager un certain nombre de lots équivalant à une cinquantaine de nos hectares qui formèrent sous le nom de "Villas" autant de domaines exclusivement réservés aux cultures ; nous les retrouvons approximativement de nos jours sous des noms bien connus tels le Grand Saint Paul, Barbebelle, les Cauvins, Conil, Tournefort, Beaulieu, Ribière, etc...

De leur côté, les pâturages et les terres impropres à la culture étaient groupés en une seule unité formant une villa d'un type particulier dénommée "Bédata", nom latin signifiant "pâturages communs".

Nanti de parcelles disséminées aux quatre coins du terroir : Pontillaud, Vallon de Ribière, les Molières, le Jas d'Amont (ou d'amour), Font Marin, Janet, Caire, etc... Bédata s'étendait dans la plaine des Cannes en contrebas d'un "Bois Sacré" auxquel les habitants du Plateau vouaient depuis des temps immémoriaux une vénération à laquelle l'occupant romain en général respectueux envers les croyances religieuses des Gaules ne porta semble-t-il, aucun préjudice. Et lorsqu'à partir du IXè siècle de notre ère la religion nouvelle se répandit ouvertement à travers le Pays d'Aix, le Bois sacré païen vit naître sous ses frondaisons un sanctuaire chrétien appelé à occuper une place de plus en plus importante dans le coeur des autochtones.

Oh, il y eut sur le Plateau d'autres églises de Campagne qui, à l'exemple de Bedata, surgirent çà et là d'un antique lieu de culte païen : Notre Dame de Ribière, Saint Etienne de Conil, Saint Pierre des Mols près Beaulieu, Saint Paul édifiée sur l'emplacement d'un important monument gaulois, Notre Dame de Beauvezet remplaçant sur la colline du Foussa un sanctuaire plus ancien, mais aucune de ces chapelles, modestes ou prestigieuse, ne fut appelée à un devenir aussi glorieux que celle de la Plaine des Cannes honorée sans discontinuitée jusqu'au vingtième siècle par la ferveur des Rognens ; il y eut à celà deux motifs au moins : appartenance de Bedata durant une longue période à l'Abbaye de Saint Victor ; Invasion Sarrazine du dixième siècle.

Peu de commentaires à faire sur le rattachement à l'Abbaye de Saint Victor hormis les avantages matériels et spirituels inhérents à un aussi puissant patronage.

Il en est tout à fait différemment des invasions sarrasines qui, en moins d'une centaine d'années, bouleversèrent complètement les structures du malheureux Plateau de Rognes, détruisant impitoyablement Villas et lieux de culte, pillant les biens jusque chez les paysans les plus démunis, provoquant le retour à l'état d'abandon de beaucoup de terres cultivables péniblement gagnées sur la forêt ou le maquis.

Et il fallut attendre la fin du dixième siècle pour voir un certain Guillaume à juste titre dénommé par les contemporains le "libérateur" bouter enfin les infidèles hors des terres provençales et pour assister au cours des décades suivantes à une transformation radicale du paysage local : désertant les sites des vieilles villas gallo-romaines à jamais détruites de fond en comble, les cultivateurs décidèrent de grouper leurs habitats sur la colline du Foussa à l'abri des fortifications édifiées par Guillaume et ses successeurs ; seule Tournefort, elle aussi pourvue de défenses, conservait ses habitants propres.

Et, inéluctablement, la disparition des villas gallo-romaines entraîna l'abandon en tant que telles des églises rurales ; la population se regroupant en paroisse autour de Notre Dame de Beauvezet, à quoi aurait pû servir de relever des édifices qu'un jour ou l'autre plus aucun fidèle ne fréquenterait régulièrement. Il faudra attendre deux siècles plus tard pour voir des moines restaurer ou créer sur le Plateau, comme celà fut le cas à Conil, des Chapelles destinées à l'exercice de leur propre culte ou aux pélerins.

Qu'était-il donc advenu durant toutes ces péripéties de Bedata et de ses dépendances ? Partageant le sort malheureux de ses soeurs, la villa des pârutages avait disparu à jamais mais non la Chapelle du Bois sacré terriblement endommagée, certes, mais vouée par la piété et la constance de ses fidèles à une glorieuse renaissance. Au cours des combats finalement victorieux engagés par Guillaume le libérateur, les habitants du Plateau avaient beaucoup prié invoquants sans cesse Marcellin, cet évèque d'Embrun célèbre par son esprit de résistance aux hérésies ; dans leur ferveur ils lui avaient même promis en remerciement de son éventuelle

protection de restaurer la Chapelle et de la placer sous son vocable.

Promesses tenues : au cours des dernières années du dixième siècle, l'église rurale des Cannes relevée de ses ruines reçut sa dédicace.

Les Rognens reconnaissants ne céssèrent jamais par la suite de manifester envers leur Chapelle un indéfectible attachement, certains allant jusqu'à choisir ses abords comme lieu de sépulture tandis qu'à chaque anniversaire la fête du Saint Patron était célébrée de façon grandiose par un solennel pélerinage dont les fastes ont déjà été évoqués à maintes reprises.

Et au dix septième siècle, écrivait Mademoiselle Marie TAY, on décida d'élever près de la Chapelle une maison entourée d'un enclos et on y appela un ermite pour l'habiter ; des hommes pieux s'y succèdèrent jusqu'en 1845.

Et l'Historienne de Rognes ajoutait que " *le premier "ermite fut un certain Esprit, natif de Puyloubier auquel on "fournit le logement et un habit avec permission de quêter "pour se procurer de quoi vivre, étant précisé toutefois que "la Communauté devait venir à son secours en cas de maladie "à condition qu'il remplit sa charge avec zèle et par senti-"ment religieux et qu'il entretienne la chapelle en grande "propreté."*

Dieu soit loué, voilà la maison d'Esprit aussi pimpante à présent qu'elle l'était au premier jour ; souhaitons de tout coeur pouvoir en dire très bientôt autant de la Chapelle Saint Marcellin.

Jean de LANDER

BIBLIOGRAPHIE : Marie TAY - Une commune de l'ancienne France.
Maurice COQUET - La Région de ROGNES, TOURNEFORT et BEAULIEU à travers l'histoire.

GRAFFITI DE L'ERMITAGE DE SAINT MARCELLIN.

Les travaux de restauration entrepris dans l'ermitage de St Marcellin, nous ont permis aussi l'étude des graffiti.

Les graffiti presque tous situés à hauteur d'homme se trouvent dans les pièces nord-ouest et sud-ouest du rez-de-chaussée. Dans les autres pièces ainsi qu'au premier étage, l'enduit interne s'étant complètement dégradé ces éventuels graffiti ont disparus.

Ces gravures pour la plupart au couteau, sont de différentes périodes, la plus ancienne datée de 1778 et les plus récentes de ces dernières années.

Le départ de l'ermite, provoqué par le manque d'eau, autour des années 1840 nous permet d'approcher la datation du dernier badigeon de chaux un peu avant le milieu du XIXème siècle. L'ermitage n'ayant plus été occupé depuis, cet enduit nous permet de situer dans le temps les graffiti : ceux recouverts par la pellicule de chaux liquide et ceux postérieurs au badigeon. Ces derniers sont les plus nombreux surtout dans ces deux pièces du rez-de-chaussée puisque les mieux conservées par suite du maintien de leurs plafonds jusqu'à ces dernières années.

Les graffiti sont de trois sortes : symboliques, profanes et religieux. Ils représentent des bateaux, des chapelles, des croix, un moulin, des signes divers, encoches, (comptabilité de passage, des opérations arithmétiques, des graffiti d'amoureux et de nombreux noms.

Comme dans le château de Lourmarin, nous avons trois graffiti présentant des barques, bateaux ou nefs, signes et dessins gitans, représentant la barque des Saintes : Marie Jacobé, Marie Salomé, Marthe, Marie Magdeleine. Sara h la noire égyptienne est une princesse bohémienne qui, touchée par la grâce divine se fait la servante des quatre Saintes. La barque échouée sur la côte provençale devient symbole pour le peuple gitan. Dans leurs lieux de passages, ils graveront des barques ou nefs de toutes formes, selon les périodes et leurs traditions conservées.

Au château de Lourmarin (1) le profil de la barque s'inspire des embarcations égyptiennes en sparteries à la poupe et proue relevées, à rapprocher avec l'origine de Sarah devenue Marie l'Egyptienne.

---

(1) VERDAT Marguerite, Fondation de Lourmarin 1974, p. 46,51.

Bateau signe d'errance gitan. Dans la pièce d'entrée au rez-de-chaussée sur le mur Est, un graffiti très bien conservé représente une barque. (PL. I) La forme de cette embarcation nous surprend par son aspect général. Son fond constitué d'un bandage hachuré se prolonge par une proue s'inversant vers le bas. Cette partie rappelant la forme d'un serpent, peut-être une couleuvre à échelle de nos régions. L'on peut deviner une langue bifide et un semblant d'oeil. La queue effilée supporte le gouvernail. Le voilier reçoit les mâts qui soutiennent à leurs bases un treillis de cordages, en haut un oriflamme. Les voiles en sont absentes. Ce bateau rappelle un peu celui de Lourmarin, si ce n'était son ponton reliant la proue et la poupe.

Il nous est très difficile d'ajouter à la symbolique du bateau des Saintes Maries, le symbole du serpent également lié à la vierge. Notre interprétation en serait hasardeuse dans l'état de nos recherches.

Les deux autres représentations de navires se trouvent dans la pièce sud-ouest du rez-de-chaussée de l'ermitage, sur le mur Est.

Elles sont très incomplètes mais de lectures évidentes. La détérioration de la paroi, a partagé le dessin d'un navire (PL. II) plus lourd par le profil de sa poupe et la hauteur de son mât. La poupe au profil arrondi et caréné retient des cordages. La coque porte des traces formant hachures. Le mât supporte une petite hune et une voile gonflée est visible sur la partie droite sous les haubans. Ce voilier rentre dans une typologie qui nous est mieux connue et pourrait être comparé aux formes "Caravelles" de la fin du XVème siècle.

La troisième, une gravure (PL. III) représentant un bateau est peu lisible, il s'agirait d'un voilier ou d'une barque rappellant la première gravure avec une coque décorée de traits. Une ancre retenue par un cordage sur le côté droit et un gouvernail où des avirons apparaissent à gauche sont les seuls détails de ce graffiti très détérioré.

Il ressort de la datation de la gravure de ces trois bateaux, que la première est la plus récente puisque creusée dans le badigeon et l'enduit de plâtre. Les deux autres, antérieurs à 1850 parce que recouvertes du lait de chaux blanc.

L'on sait également que les ermites ne se sont pas succédés de façon régulière et que entre deux occupations de lieux, des bohémiens ont pu séjourner et habiter provisoirement l'ermitage. Il ne peut s'agir pour ces graffiti d'ex-voto, ceux-ci sont presque toujours présentés sous forme de tableaux peints, portant le nom du donateur. En haut et à droite de la première gravure une série de traits, des comptabilités de passage sans doute.

Graffiti de chapelles.

Le deuxième groupe de graffiti est celui qui a trait aux chapelles. Elles sont situées dans la pièce Sud ouest du rez-de-chaussée, dans l'ordre sur les parois Est, sud et nord à la même hauteur, 1 m du sol.

A l'entrée à gauche, l'on est en présence (PL. IV) d'une façade plus large que haute d'un bâtiment religieux. Surmontée d'un clocheton à deux pans supportant une croix. Une porte à deux vantaux et à huit panneaux apparaît de façon disproportionnée dans l'axe du clocheton. A gauche un clocher plus haut et de forme arrondie ne donne pas l'impression que la chapelle de St Marcellin ait été représentée ici. Seul le clocheton si l'on avait à faire à la face ouest de la chapelle avant 1909, serait à sa place. Il faut également remarquer que l'incision du trait est plus appuyéesur le contour de la gravure, sur le clocheton et le clocher. La porte est d'un trait moins marqué. Un détail est troublant, c'est la continuation du trait de base de la gravure qui s'infléchit à droite vers le bas. Il pourrait indiquer l'amorce de la falaise importante, existant avant le tremblement de terre de 1909. Un badigeon recouvre le graffiti bien conservé grâce à la pression de l'instrument ayant servi à le graver. En haut et à droite, un chanfrein dans le haut du bâtiment ne nous éclaire pas plus sur le réalisme du dessin.

La deuxième chapelle (PL. V) nous semble plus en rapport avec la façade sud de la chapelle actuelle. Le clocheton de gauche, malgré sa rotondité est bien placé, également les deux ouvertures du bas et la fenêtre du haut. La porte de gauche ou portail porte un X, symbole de sa fermeture et de non utilisation, ce portail existe aujourd'hui, mais muré depuis le début XVIIème (la porte d'entrée,actuelle de la chapelle s'ouvrant sur la façade ouest, est datée de 1606). L'ouverture de droite peut représenter l'un des deux accès communiquant avec le choeur ou la nef. La façade de la chapelle serait ainsi vue de l'intérieur de l'ermitage. Un autre élément qui donne à penser qu'il s'agit de la chapelle de St Marcellin, est la croix ou calvaire situé devant la chapelle et qui apparaît à gauche de la gravure. Par contre un élément vient troubler notre hypothèse : le clocher qui surmonte à droite le dessin. Il n'existe pas aujourd'hui et aucun document n'atteste de son existence. S'agit-il d'un clocher ou campanile surmontant le choeur de la chapelle ? Ceci est pure interprétation, mais la cloche est bien visible et la partie haute arrondie comme dans les clochers des deux autres chapelles.

La troisième gravure (PL. VI) serait formée de détails appartenant aux deux chapelles précédentes. Un campanile sur la droite et sa cloche à gauche sur une façade très peu lisible, une porte à deux vantaux portant six cadres. L'incision profonde de ce détail, et son recouvrement par le

badigeon de chaux ont provoqué la rétention du liquide qui en séchant donne des coulures perlées. Des enduits et raccords apposés postérieurement on fait disparaître les contours précis de cette gravure probablement l'une des plus anciennes. La cloche est bien marquée, imposante et disproportionnée en regard du campanile.

Sur l'aspect général des représentations des chapelles, une seule constante s'établit : tous les clochers ou campaniles sont de formes arrondies dans leurs parties hautes comme des pains de sucres. C'est une forme peu commune dans notre région, où les chapelles romanes portent souvent un clocheton-mur prolongeant le mur de la façade occidentale contenant une ou plusieurs cloches.

Un autre symbole religieux est la croix reliquaire (PL. VII) à la base recevant des fragments d'ossements d'un saint. Ici la ressemblance avec un calvaire est exclu, l'oculus sur le pied est bien marqué et le support aux formes arrondies indiquent un objet métallique. A gauche de cette gravure, une croix semble être dessinnée, mais son interprétation est délicate.

Autres gravures.

Au-delà des signes religieux et symboliques, un grand nombre de graffiti existent disposés sur les murs des deux pièces ouest de l'ermitage. Surtout des noms et des dates mais également un moulin à vent. (PL. VII). Au sommet une croix, une porte d'accès voûtée, l'arbre horizontal, supportant les ailes. Curieusement, ce moulin est christianisé par l'implantation d'une croix peut-être pour éloigner les esprits malfaisants qui disait-on résidaient dans ces moulins et rôdaient aux alentours. Ces lieux étaient bien connus et aussi bien placés pour favoriser le travail des dames de petite vertu.

Dans les pièces du rez-de-chaussée de l'ermitage, les noms de nombreuses familles de Rognes, sont gravés partout. Ce lieu ayant servi de poste à feu, de rendez-vous, d'abri, de nombreux visiteurs ont pu à loisir y laisser leurs traces.

Théophile
BELLOT Jacques 1887
CURET BEDEAU 1882
BIANDI
CHRISTMANU
MICHEL 27.3.79
RABARIN Gilbert
Empile
GIORDANO
GIORDANO Gilles
ARNIAUD Michèle 1962
Pierre ARNIAUD
VERLAQUE
GAYOP
MAGNETTO KLEBER 57.5.16

CLAUDE BONO 16.11
POUTET Louis
Ch Thomas 24 aout 1962
JC 32-63
PARRAUD Jacques
SIMONE
PEIRANO PIERRE 1967

De la plus ancienne (PL. VIII) datée de 1778 signé AAPO, au plus récent de 1987, le graffiti reste une expression qui a dépassé le cadre des lieux isolés et déserts pour s'imposer dans les villes et les lieux où le surpeuplement est atteint. Autrefois utilisant le couteau, aujourd'hui la peinture en bombe. Il est le signe matériel d'un moment que l'on veut fixer durablement. Coeur gravé des amoureux aux initiales des prénoms. Traces laissées par un promeneur, un chasseur, une famille de bohémiens. Ils sont tous enchevêtrés, se superposant ou s'effaçant, timides ou franchement affirmés, on y lit les personnalités de ceux qui les ont gravés. Les uns d'écriture cursive, les autres affichent des grandes lettres majuscules, anglaises ou gothiques. (PL.IX). Certains par leurs dates trompent la vérité, en faisant remonter bien avant leurs gravures.

Sur les murs, des opérations, comptes d'ouvriers ou d'entrepreneurs ayant réalisé des travaux de restauration. (PL. VIII) Ils sont tous la preuve du lien qui a attiré les promeneurs qui y ont laissé une petite part d'eux-mêmes, l'empreinte de leur nom. Les graffiti de l'ermitage seront conservés et protégés par la restauration du bâtiment mis hors d'eau et inauguré en Septembre 1988.

ROGNES Novembre 1988

Guiral ALMES

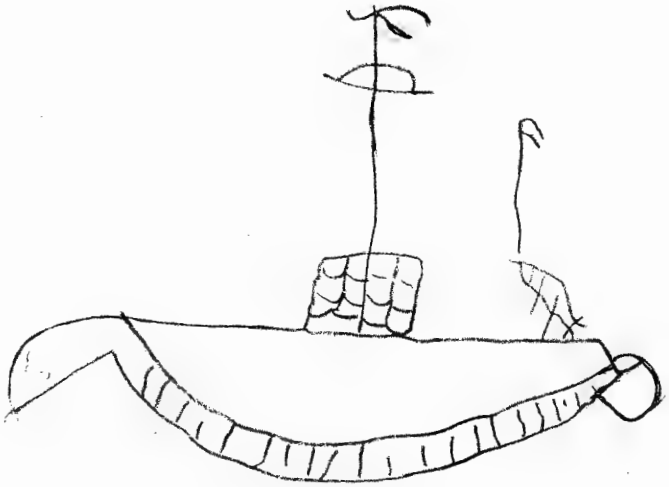

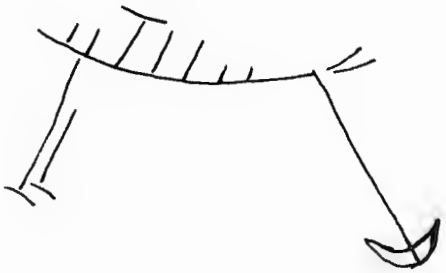

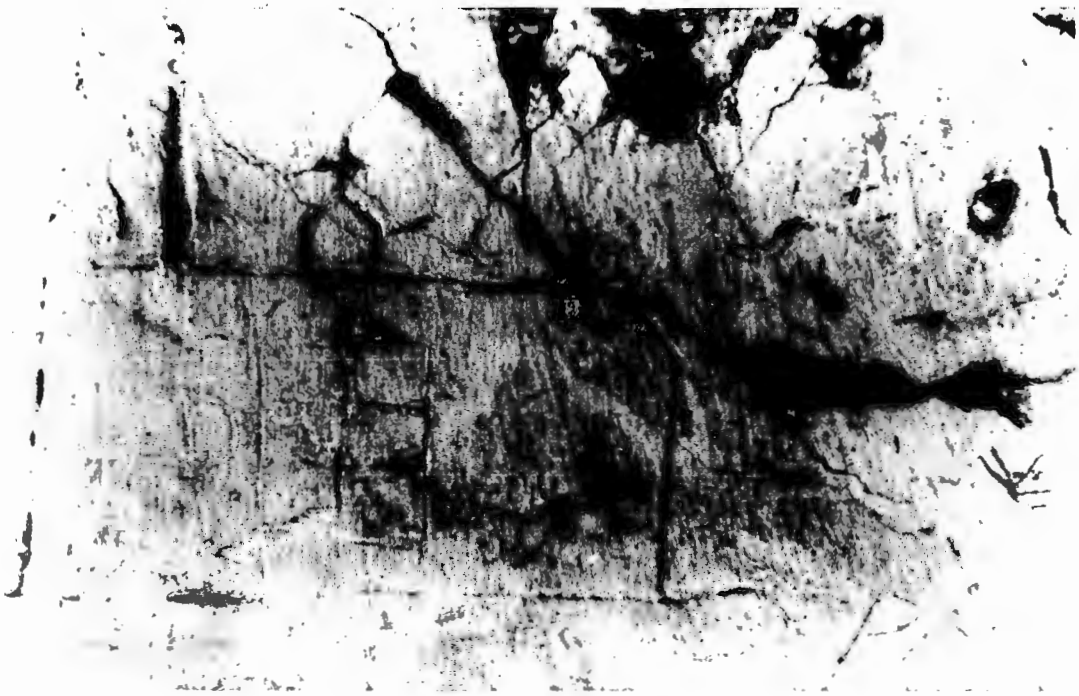

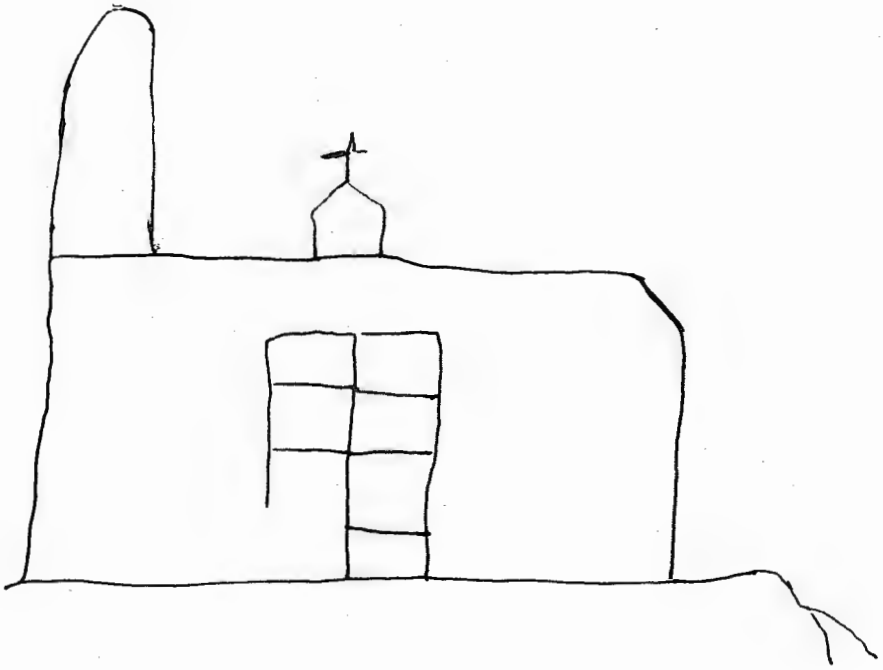

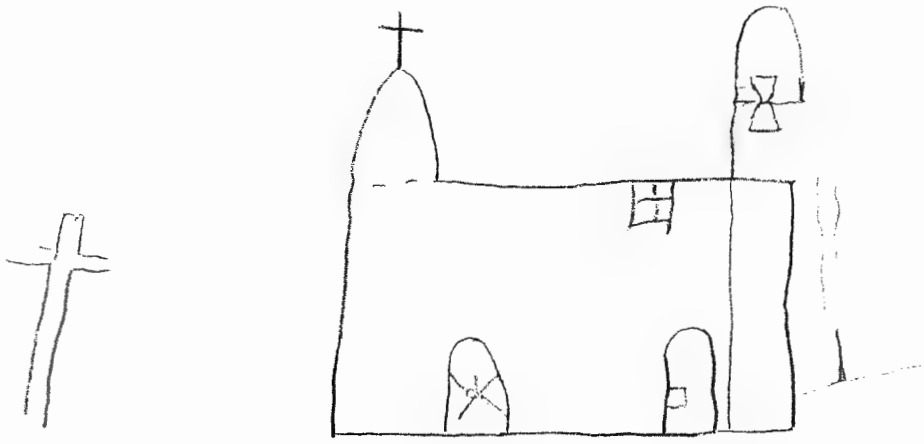

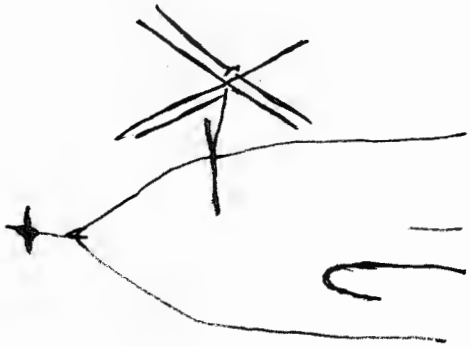

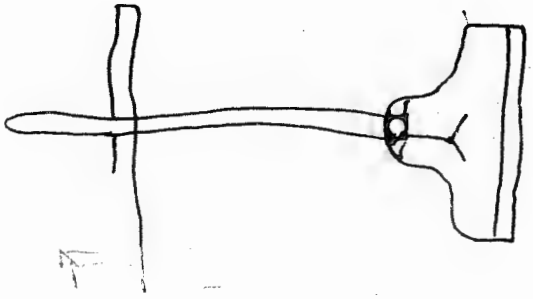

ST MARCE IN

1778+

AAPO

7, 1

50

28

2020

P 71

555

0

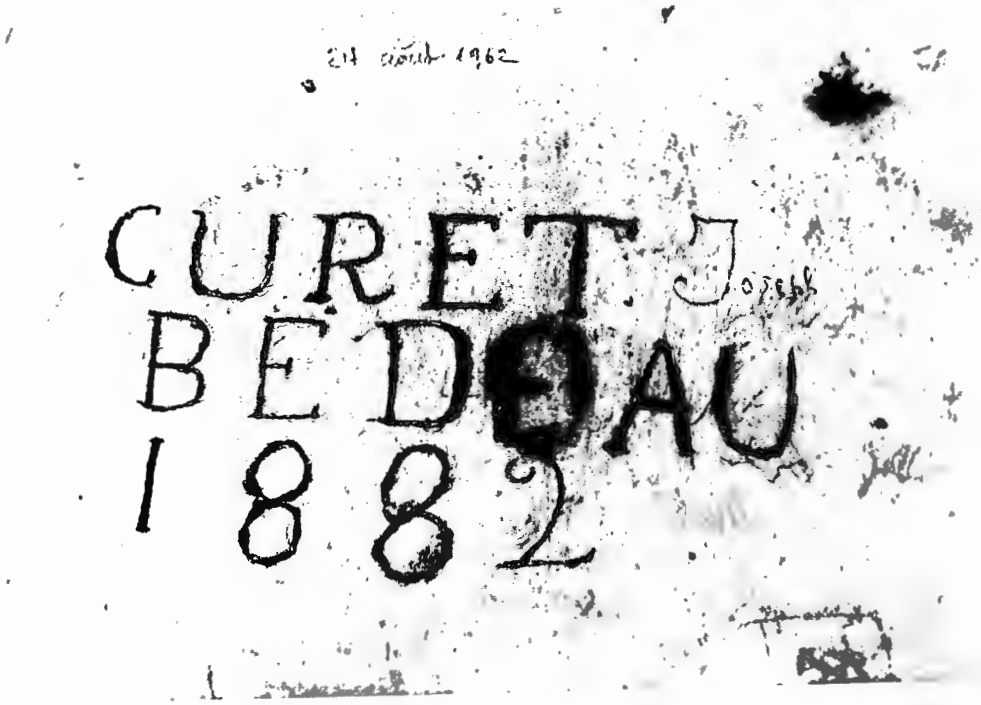
CURET J.
BEDEAU
1882

NOTE SUR TREMISSIS D'OR ET UNE PLAQUE DECOREE MEROVINGIENNE.

Une monnaie et un élément de bijou à représentation animalière ont été découverts aux abords de Saint-Marcellin.

Cette publication est initiée par la rareté de ce mobilier mais surtout par l'information historique qui en découle, quant on sait que ces deux objets proviennent du même lieu.

La monnaie est un trémissis d'or de Marseille appelé également "tiers de sous d'or" daté du début du VIIème siècle et émise par le monétaire SEGOBERTUS (1).

Au droit : MA+SILI, buste au diadème perlé à droite; derrière un point; devant un H. Cercle extérieur lisse.

℞ : SEGOBERTUS entre un cercle lisse et un cercle perlé muni en haut de lemnisques dégénérés à un A accosté de deux I inclinés. Croix potencée, le pied soudé à un degré, sur un globule , accosté des lettres MA.

Monnaie royale de SIGEBERT III (634 - 656).

Un autre exemplaire existe à la Bibliothèque Nationale sous la référence (PROU 1408).

L'autre élément découvert à côté de la monnaie se présente comme une pièce de décoration, probablement ornant un fermoir de plaque boucle.

La base provient d'une plaque de cuivre bordée pour former récipient dans lequel de l'or a été fondu. Ce métal a ensuite été incisé et un décor animalier très complexe apparaît. L'on peut y reconnaître deux animaux, peut-être des chiens ou des moutons, un adulte et un jeune, ce dernier posant le museau sur le dos de l'autre. Les pattes sont tournées vers le haut et les membres des animaux remplissent tous le motif. L'adulte semblant tenir dans sa gueule, ce qui pourrait être sa queue. Plus tard au moyen-âge l'on retrouvera, l'image de l'animal se mordant la queue, symbole du mouvement circulaire de la vie.

La symbolique de cette gravure est sous cette forme très délicate à interpréter. De cette période du VIIème siècle peu d'objet nous parviennent et ils sont chaque fois un mystère pour nous qui connaissons si bien la période antique et si peu la vie des gens de ces siècles mérovingiens.

La datation de cet objet, liée à la monnaie,probablement contemporaine de celle-ci, nous fait penser au début du VIIème siècle.

La présence de ces objets près de St Marcellin, prouve qu'un habitat existait au VIIème et qu'il pourrait s'agir de mobilier appartenant à une structure funéraire.

Rognes décembre 1988 Guiral ALMES

Bibliographie et renseignements.

- Georges DEPEYROT chargé de Recherche au CNRS.
- Les Monnaies Mérovingiennes. Maurice PROU (1969).

SARCOPHAGE DE L'ERMITAGE DE SAINT MARCELLIN.

Avant d'entreprendre les travaux de restauration de l'ermitage de St Marcellin, des sondages à la tarière ont été réalisés à l'intérieur des pièces d'habitation, ceci pour connaître l'implantation du bâtiment sur les niveaux anciens. Nous avons pu déterminer ainsi que l'ermitage se superposait à une grande fosse parallèlement à la chapelle. Cette dépression aménagée dans le safre existe dans la partie sud de la chapelle, et contient une partie de la nécropole fouillée en 1979 et 1980.

A plusieurs reprises au-delà du seuil de l'ermitage, notre sonde butait sur un niveau très dur qui se révèla être, après dégagement, un couvercle de sarcophage. Couvercle en bâtière formé de deux parties recouvrant une cuve monolithe en pierre de Rognes.

Cette tombe orientée Est ouest s'appuyait contre le mur de la chapelle et se renforçait sur les côtés Sud et Est par des parements de 44 cm d'épaisseur venant fortifier la cuve et la protéger.

Après avoir soulevé la dalle Est de couverture, scellée au plâtre sur le côté sud, la cuve s'avérant vide de tout dépôt, il ne nous restait plus qu'à effectuer les relevés, l'inventaire photographique et à glisser un écrit sur plomb relatant la date de la découverte et les noms des participants. Après l'avoir refermé, nous l'avons recouvert avec les matériaux pris sur place.

Cette trouvaille est intéressante à plusieurs égards. C'est la première fois qu'il est fait mention dans notre région d'un sarcophage en pierre de Rognes. Généralement ils sont taillés dans le calcaire burdigalien de la chaîne des Côstes.

Un grand soin avait été apporté à la taille de la cuve. Un repose-tête formant ressaut est aménagé dans la partie ouest. Un rebord large permet un appui solide pour les dalles de couverture. L'étanchéité est telle que seul un cm de terre d'infiltration en recouvrait le fond. Le blocage du couvercle était réalisé par des pierres taillés en coins le long du mur de fondation de la chapelle et du parement sud. Par endroits il subsistait des agglomérats de plâtre servant au scellement et à l'étanchéité du couvercle. La dalle ouest recevait le mur supportant le seuil de l'ermitage. Des ossements disposés transversalement au sarcophage avaient dû être déplacés lors du creusement des tranchées de fondations de l'ermitage.

La cuve du sarcophage était perforée dans sa partie est, et un aménagement sous forme de niche permettait une extension en longueur de la cuve. Sur cette extension un blocage de pierres empêchait l'extraction des dalles de couverture.

Plusieurs questions se posent quant à la présence d'un sarcophage vide, scellé, et modifié dans sa longueur.

A-t-il été pillé ? Certainement pas, l'on retrouve dans les tombes pillées, la trace de la perforation et les ossements déplacés par les pilleurs. Ici pas de détérioration et pas la seule petite trace d'ossements. L'on ne peut imaginer que la pierre ait absorbé tous les restes organiques et les ossements.

Les sarcophages, dont le nom d'origine grecque sarcos et phage, veut dire la pierre qui mange, laissent toujours les traces des dépôts humains.

Etait-il préparé pour recevoir le corps d'un défunt ? C'est plus probable, le scellement au plâtre empêchant provisoirement l'eau de s'infiltrer, surtout si le sarcophage reste découvert le temps de la pré-inhumation.

Qui aurait pu être enterré dans ce sarcophage et quel est le lien avec la chapelle ? Ici rien ne nous permet de dire qu'il était destiné à son propriétaire ou à un religieux qui y séjournait. Certainement un personnage d'un rang social plus élevé, au vu des autres tombes toujours très simples disposées à l'intérieur de la chapelle et près du mur sud de celle-ci. Pourquoi une extension ? Le corps était-il trop grand ? Devait-il servir au dépôt d'une offrande ?

La datation est elle-même difficile à approcher, aucun vestige, mobilier, céramique n'a été trouvé à proximité. L'antériorité au XVIIème siècle est évidente, l'ermitage de 1661 étant construit par dessus. La contemporanéité du sarcophage et de la chapelle semble être attestée par le contact et l'appareillage des pierres des fondations du mur de la chapelle. Ce mur vient en surplomb des pierres de calage des blocs de couvertures, comme si l'on avait bâti en même temps la tombe et le mur de fondation.

La protection par des parements de ce sarcophage est également surprenante. Les tombes de cette période du XIIème siècle, sont souvent à caissons de pierres et contiennent directement le cercueil où le corps. Pourquoi avoir isolé du reste de la nécropole cette tombe par un mur de protection ? Peut-être pour marquer l'importance de la personne à inhumer et pour protéger son dépôt dans le temps.

La chapelle de St Marcellin et ses abords nous réservent encore beaucoup de surprises et de trouvailles, nous nous attacherons à faire parler ce site tout en lui gardant son charme et son mystère.

ROGNES le 1er Avril 1988

Guiral ALMES

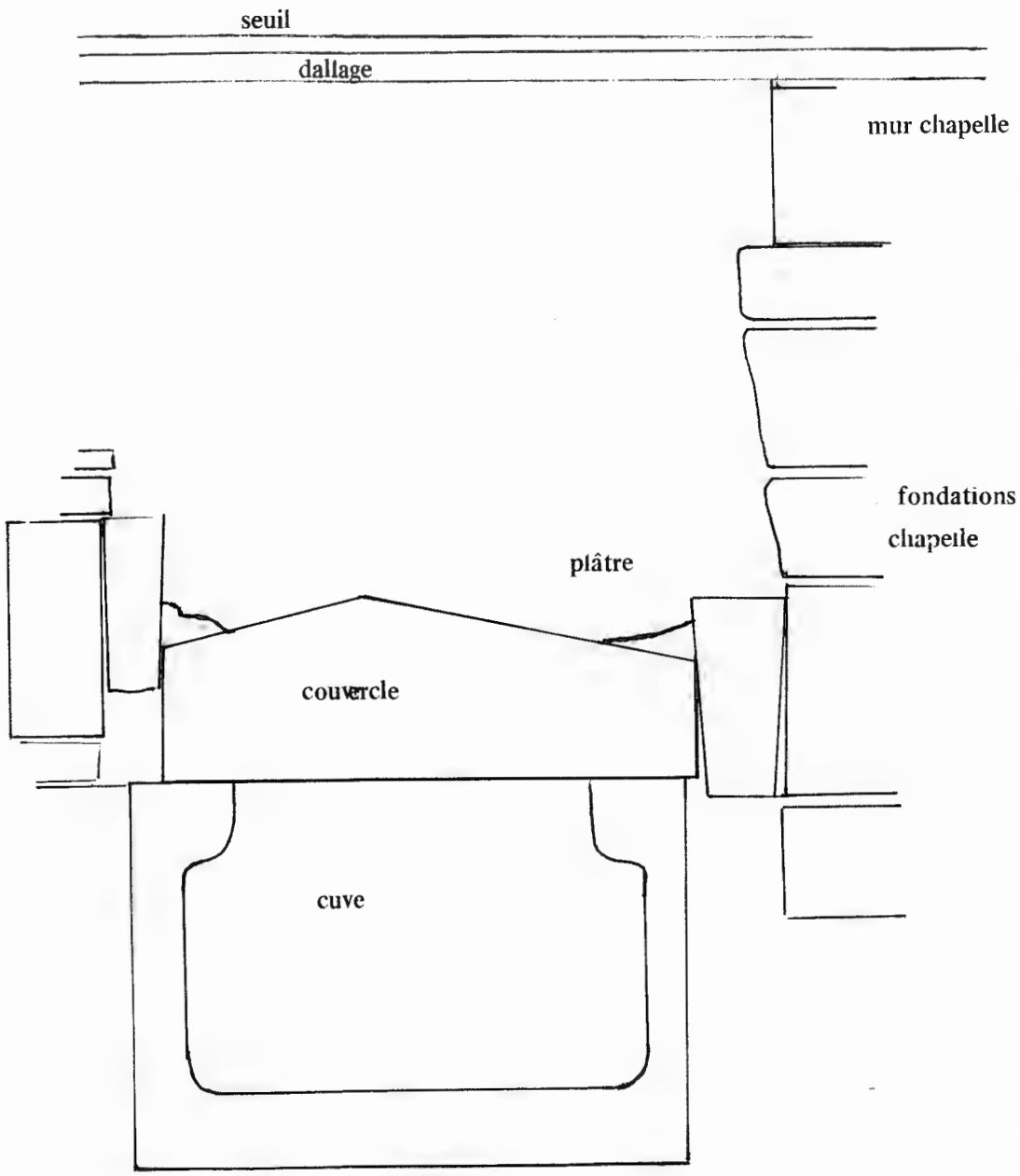

SARCOPHAGE VU EN COUPE

ech: 1/10

LE MASSACRE DE LA CONCERNADE.

La Concernade, cette petite rivière qui prend sa source près de Beaulieu et vient grossir la Touloubre chemine au pied du flanc Nord de la Trévaresse et coupe la route qui conduit de Rognes à Saint Cannat au lieu-dit le ravin de Concernade.

Là existait sans doute un seuil rocheux servant de gué naturel. Plus tard il fut consolidé par un barrage déversoir pour éviter le recul vers l'amont. Un ouvrage semblable, (mais plus beau) à ceux nombreux édifiés dans la Trévaresse (Vallon de Ribières) pour retenir les alluvions entraînées par les eaux à l'époque où cette région sortait d'un intense déboisement.

Cet ouvrage que les ancêtres des Agents Voyers, Ingénieurs DDE des temps jadis, réalisent et signent en 1690.

L'édifice est un magnifique déversoir demi-circulaire de huit mètres de diamètre couronné d'une corniche en pierre de Rognes qui se prolonge en aval le long du ravin alors profond de 4 à 5 mètres. L'ensemble à belle allure. Un véritable ouvrage d'art.

Mais ce n'est qu'un gué : le gué du ravin de Concernade - et lors des crues, sa traversée est dangereuse aussi bien pour les piétons que pour les attelages.

6 Mai 1866 - V. GRANON Maire annonce que les plaintes à ce sujet ont été entendues par l'autorité supérieure (le Sénateur sous-Préfet).

Les Agents voyers sur sa demande étudient puis abandonnent le projet d'un pont. Devant l'ampleur de la dépense ils proposent une simple passerelle en bois - pour 600 francs.

Les Communes de Rognes et de Saint Cannat estiment ce moyen de franchissement superflu pour les piétons dont le nombre ne cesse de décroitre et peu pratique pour les conducteurs d'attelages qui ne pourront les diriger dans cette position.

Le projet est abandonné, mais le souhait d'un pont demeure.

15 Août 1866 - Un nouveau dossier est présenté prévoyant la construction d'une série de ponceaux. Il est adopté.

23 Septembre 1866 - Veuillez voter les voies et moyens de cette réalisation demande le Sous-Préfet.

On fait remarquer que ce pont est surtout utile à Saint-Cannat qui doit emprunter cette voie pour atteindre tous les villages de la vallée de la Durance, alors que pour Rognes il ne fera que la liaison avec Saint-Cannat.

En conséquence, cette commune doit prendre une plus grande part des frais de construction.

Pour sa part, la Commune de Rognes consacrera à ce financement tous les crédits prévus pour l'entretien de tous ses autres chemins pendant le temps qu'il faudra. Admirable ! Mais encore mieux :

"Considérant que la Commune de Rognes est sans ressources et que pour faire face à ces dépenses obligatoires elle ne trouve quelques fonds que dans les centimes additionnels qui sont votés chaque année et dont le produit n'est pas même suffisant.....afin que la Commune ne soit pas trop longtemps privée de ses ressources pour ses autres chemins, le Conseil supplie Monsieur le Sénateur de bien-vouloir lui accorder recours pour cet objet."

4 Novembre 1866 - Trop vague répond le Sous-Préfet. Le montant des travaux s'élève à 3 400 Francs.

Oui mais, disent les Rognens, Saint Cannat a plus de ressources que Rognes et un plus grand intérêt à ce pont.

Donc partageons en trois parties égales entre Saint Cannat, Rognes et le Département.

9 Décembre 1866 - La Commune de Saint Cannat n'accorde que 400 Francs pour ce projet. Rognes ne pouvant en donner plus que le tiers (1 100 Fr.) et le Département étant réticent le pont est, dans ses conditions, irréalisable.

7 ans après...

9 Février 1873 - Le Maire Hippolyte PRAVET rappelle les conditions de 1866 (inchangées !) mais précise que les moyens dont dispose Rognes ne sont plus les mêmes et que la dépense peut-être envisagée.

1er Juin 1873 - Nous allons voter les voies et moyens de réaliser ce projet.

1 653,28 Francs sont disponibles. Le solde sera pris sur les budgets des chemins vicinaux de 1873 et 1874.

6 Juillet 1873 - Le Sous-Préfet demande de voter un crédit de 800 Francs pour l'acquisition des terrains, somme oubliée par les Rognens - et par lui aussi.

Rognes prend à sa charge la totalité - 4 200 Frs - des frais de construction des ponceaux dont la réalisation est confiée aux Agents Voyers.

Ils réalisèrent un ouvrage sobre, tout en pierre de taille lancé en amont du déversoir et suffisamment éloigné de celui-ci pour ne pas lui nuire. Deux culées distantes d'une dizaine de mètres mettaient la chaussée à deux mètre environ au-dessus du niveau du lit de Concernade. Entres elles ils posèrent trois piles restangulaires sans ornements. Sur l'ensemble ils jettèrent un tablier de larges dalles de pierre.

En plus, la proximité de l'eau jointe au souci du beau et du confort qu'avaient les Ingénieurs de l'époque les conduisirent à faire planter une rangée de 34 platanes qui, 114 ans plus tard faisaient de ce ravin de Concernade un site remarquable.

Aujourd'hui il n'en reste rien. Les platanes sont abattus, une dalle en béton couvre le vieux déversoir dont les belles pierres ont été malmenées par les engins de terrassement, la Concernade coule dans des buses métalliques noyées sous le remblai d'une chaussée provisoire qui risque de laisser longtemps une hideuse trace.

Tout ce travail exécuté en hâte, comme il se doit, la veille de la rentrée scolaire du CES.

Quatre fois par jour peut-être, parmi ces jeunes, d'aucuns contemplant ce spectacle navrant s'interrogeront sur l'incohérence du comportement de leurs aînés : ils financent des organismes chargés de protéger les sites et la nature, mais aussi d'autres organismes qui détruisent ce que les premiers sont censés protéger !

Ceci bien souvent, non par manque de crédits, mais faute d'un effort d'imagination.

Stéphane MAGNIN

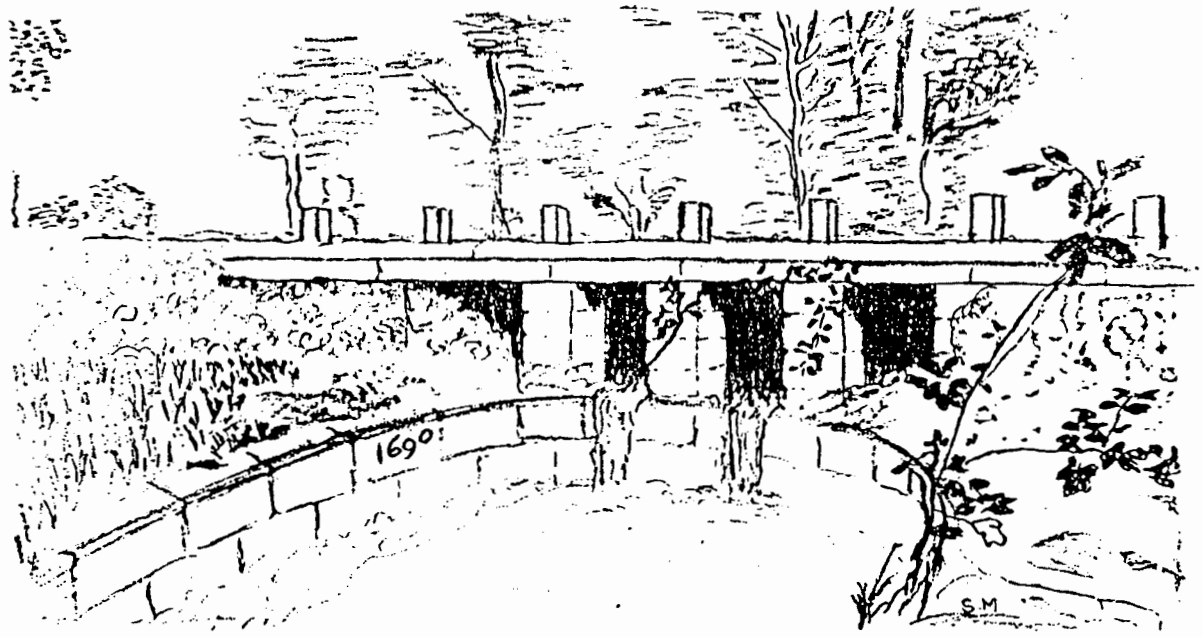

D'après photographie prise après l'abattage des arbres.

LES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES A ROGNES.

Première partie : 1845 - 1875

Sous l'Ancien Régime, l'Eglise exerce pratiquement seule l'enseignement, soit directement par le clergé, soit par le truchement de laïcs. Des foires spéciales assurent à l'automne le recrutement des Maîtres. Les candidats subissent un concours : "la dispute des écoles" arbitrée par un jury mi-laïc, mi-religieux.

La "classe" est formée d'un rassemblement d'élèves d'âges différents, la fréquentation est irrégulière et les manuels rares.

A la campagne, et ce devait être le cas à Rognes, le maître (et la maîtresse) se voit obligé de cumuler plusieurs activités rémunérées. Il participe aux travaux des champs - puisque les élèves y sont - pratique un métier d'appoint : barbier ou écrivain public par exemple et seconde le curé de la paroisse en exerçant selon le cas les fonctions de chantre, de sacristain ou de fossoyeur.

Il peut recevoir de la Commune une très faible rémunération en échange d'écritures, mais rarement pour le métier qu'il exerce. On pourra lire en fin de ce volume l'aventure survenue au Maître et à la Maîtresse exerçant à Rognes en 1746.

Il faudra attendre J.B. de la Salle, sa méthode d'enseignement par groupes homogènes et la formation des maîtres pour que l'enseignement primaire soit proche de ce que nous connaissons actuellement.

La loi du 28 Juin 1833 dite loi Guizot impose au moins une école primaire dans chaque commune, aussi le prévoyait la loi du 27 Brumaire an III, mais il semble que le recrutement des maîtres soit aléatoire (comme il l'était déjà à l'époque précitée, ce qui avait conduit la municipalité à recruter à son de trompe !).

Qu'importe, chaque année figure au budget de Rognes une somme de 270 francs "pour l'instruction primaire" et comme en 1842 il n'y a ni école communale, ni instituteur depuis probablement cinq ans, le cumul - 1 400 francs - servira, avec l'autorisation du Préfet,à payer les frais d'un sombre procés qui oppose la commune au sieur MEGNIER.

Il y a pourtant deux écoles privées, tenues l'une par le sieur PRAVET, l'autre par VULTHER, qui en novembre 1843 sont inspectées par Mr. TOPIN qui après ses visites déclare au Maire : "combien il était surpris de l'inaction de la

Municipalité qui laisse dans une déplorable ignorance les enfants tandis qu'autour d'elle, on se ressent déjà des bienfaits de l'Instruction Primaire".

Sous le coup de l'émotion, on décide le 10 Décembre 1843 de consacrer les 1 400 francs à la construction d'une Maison d'école ! Dans sa précipitation le Conseil Municipal ne respecte pas les formes et le Préfet rejette la demande.

Heureusement une demoiselle Adélaïde CHABERT-JOUVE ou JOUVE-CHABERT maîtresse de pensionnat serait bien aise de vendre la partie du ci-devant château qu'elle a acquise depuis de longues années. Cependant la dépense dépasse les moyens de "Rognes Commune pauvre" et le projet est abandonné.

Abandonné ? non, il chemine différemment. En effet cette commune sans école et sans instituteur vote un crédit de 200 francs pour l'achat de matériel scolaire durant l'été 1845 !

Entre-temps l'Abbé PERROTIN, curé de Rognes, a mené des négociations qui le conduisent le 19 juillet 1844 à écrire au Supérieur Général de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes à Paris pour le supplier d'envoyer deux ou trois de ses frères assurer l'enseignement dans sa paroisse.

Si le début de sa lettre est dans le style émouvant cher à l'époque :

"Un pauvre village de Provence connu sous le nom de "Rognes, à deux lieues d'Aix (B. du Rhône) miné depuis long-"temps par l'ignorance et sur le point de disparaître des "annales de la civilisation chrétienne, si je puis dire, "faute d'instituteur..."

La suite montre que tout était prévu : *"Une pension "annuelle de huit cents francs sur l'Etat à laquelle la "Commune ajouterait ce qu'il faudrait encore"* et aussi le local *"que vous voudrez bien faire examiner par un de vos "frères afin de pouvoir le distribuer comme l'exigent vos "règlements"*. (voir extrait de lettre page suivante).

Sans aucun doute, les donatrices de la rente et de la maison avaient exprimé leur préférence pour l'Institut des Frères. Parmi les congrégations enseignantes, cet Institut fondé en 1679 occupait une place prépondérante dans le domaine de l'enseignement primaire. Son fondateur, Jean Baptiste de la Salle appliquait à la lettre le décret du Concile de Latran en 1179.

"Personne n'exigera de retribution ni pour la permis-"sion d'enseigner, ni pour l'exercice de l'enseignement".

Le local proposé était situé quartier du faubourg Bernardin : une maison de bonne construction réalisée en deux étapes à partir de la fin du 18 ème siècle. On lui

et le moyen de l'effectuer.

Dans le cas où ma prière que je vous fais, Monsieur le Supérieur, serait exaucée, daigneriez députer un de vos frères pour examiner le local que nous leur destinerions afin de pouvoir le distribuer comme l'exigent vos réglements. Soyez aussi bon de me répondre au plutôt afin de tirer l'amitié celui qui le dit,

Avec un profond respect,

Monsieur le Supérieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

C. Rotolin curé.

Rognes le 19 juillet 1844

voyait trois niveaux du côté de la route mais, adossée au Défens seulement deux du côté de la colline.

C'était la propre maison de la donatrice Melle CHABERT-JOUVE qui apportait en même temps le financement indispensable au démarrage de l'Etablissement : matériel scolaire, trousseau et meubles pour les frères. La population participe activement à cette installation.

Les frais de fonctionnement étaient assurés par une rente servie par Melle Gabrielle de Saint Julien, propriétaire à Rognes, à laquelle venait s'ajouter l'allocation prévue du Conseil Municipal.

Que savons-nous de la personnalité de ces deux donatrices ?

Sur Adelaïde CHABERT-JOUVE, maîtresse de pensionnat, peur de choses. Des recherches ne manqueraient pas d'intérêt.

Son portrait, éxécuté en 1835, montre un visage sévère, mais le coeur sans aucun doute devait être généreux.

Adélaïde JOUVE - Portrait par Fabise

En même temps que ses libéralités au profit de l'école, elle fait une donation de 3 980 francs à l'Hospice où elle semble devoir se retirer. Elle précise que cette somme servira aussi a recueillir sa domestique Melle ISOARD. Elle devait mourir peu après.

D'autres bienfaits ont conduit les Rognens à lui exprimer leur reconnaissance, ainsi qu'à sa mère, par une stèle placée dans le cimetière de la route de Lambesc. Elle a été détruite, sans respect, avec l'ensemble des tombes vers 1975.

Louise de Barlatier de Saint Julien de bonne noblesse locale se destinait à la vie contemplative. Très jeune elle se trouve en possession d'une fortune confortable. Elle comprit vite, qu'en la bien gérant, cette situation lui permettrait de faire un bien considérable. Cette"Carmélite manquée" s'y employa toute sa vie. Rognes en bénéficiera particulièrement. Elle décéda dans sa maison de Brès le 25 Août 1884 et y fut inhumée dans la chapelle.

Le 2 Novembre 1845, soit moins de 18 mois après l'appel lancé par l'Abbé PERROTIN, l'Ecole gratuite de garçons de Rognes - l'Ecole Communale - ouvrait ses portes.

La responsabilité en était confiée au frère Lary (Pierre-Jean FAGES) âgé de 28 ans, natif de la Corrèze, auparavant Directeur des Grandes Classes au Collège de Sorgues. Deux frères enseignants l'assistaient.

Après avis favorable "au vu du Diplôme et des certificats voulus par la loi" donné par le "Comité Communal pour l'Instruction Primaire" le Maire MARIA sollicitait du "Comité d'arrondissement" l'autorisation de lui confier la fonction d'Instituteur Communal. L'école fonctionnait déjà, comme il se doit.

On ignore combien de garçons s'assirent sur les bancs tout neufs de cette école, ce premier jour, mais l'on peut parier que la nouveauté de la situation en attira beaucoup. Peut-être plus que quelques mois plus tard, soit que l'intérêt se soit amoindri, soit que les parents regrettent cette main-d'oeuvre non négligeable à laquelle ils étaient habitués.

"On me persécute beaucoup et surtout notre bon Maire "pour savoir si l'école du soir aura lieu. Comme nous n'avons "pas beaucoup d'enfants, je pourrai, aidé de mes confrères m'en charger" écrit le frère Lary à son Supérieur le 15 Octobre 1847. S'agit-il de cours du soir pour les adultes ou pour les enfants justement retenus dans la journée par les travaux agricoles ? On préfère la première hypothèse.

Quand à l'expression "pas beaucoup d'enfants" elle semble due à la modestie du frère Lary ou encore à son grand désir d'ouvrir des cours du soir.

Bel ouvrage "fait main" écrasé sous le poids de la neige durant l'hiver 1955-1956

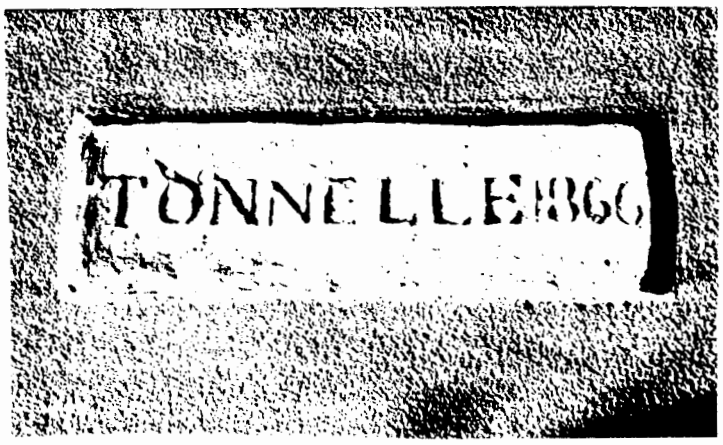

Les locaux offerts par Melle JOUVE n'étaient pas particulièrement adaptés à leur nouvelle fonction. Au fil des toutes premières années on essaya d'en tirer le meilleur parti. En Décembre 1848 constuction d'un escalier pour éviter aux enfants de traverser la Communauté, percement de deux soupiraux pour aérer les pièces du rez de chaussée occupées jusqu'alors par le père de Melle JOUVE qui en avait conservé l'usufruit et qui venait de décéder. L'une des deux pièces (caves) sera transformée en chapelle. La cour a 150 m2 et il y a le grand jardin en supposant que les enfants y aient accès. Imaginez une récréation les jours de pluie !

L'école eut certainement du succès. L'on y venait des Communes environnantes. A tel point que la Municipalité décide d'une rétribution mensuelle de un franc aux élèves étrangers à la commune (délibération du 7 mai 1849).

Aprés les "persécutions de notre bon Maire" pour l'école du soir, voici que l'Abbé PORTE, nouveau curé de Rognes, demande au Supérieur Général (14 Juin 1851) que les frères reçoivent le Dimanche "dans leur vaste jardin" les enfants qui ont passé l'âge de fréquenter l'école, à l'instar des religieuses qui " donnent l'éducation aux jeunes filles".

Ce à quoi le Supérieur Général répond qu'il veut bien ouvrir le jardin à la condition que Monsieur le Curé trouve une personne de confiance pour la surveillance car les frères ont besoin d'un jour de repos...

Aprés de départ du frère Lary nommé Directeur à Mende en 1849 et le bref passage d'un nouveau frère Directeur qui n'est connu que sous le nom de "citoyen Prosper GELLY (révolution oblige) le frère Thilbert (Emmanuel MARGUERIT) lui succède, mais en 1853, son mauvais état de santé le contraint à se retirer à la Capelette (banlieue de Marseille) où il meurt en 1877.

Alors commence le "règne" du frère Sirenat, qui durera 31 ans. De 1853 à 1878 avec un intermède de 6 mois pour redresser l'école d'Apt et un nouveau séjour à Rognes de 1888 à 1894. Il mourra à Marseille en 1900.

Frère Sirénat avec un groupe d'élèves vers 1892

Né au hameau de MURS (Gard) en 1821, peu instruit, il fera vers l'âge de vingt ans 16 kilomètres par jour pendant une année, le soir après son travail aux champs pour acquérir un niveau qui lui permette d'entrer au Noviciat des Frères. C'était un "battant". Bien qu'une certaine exagération amicale ait influencé son biographe, on ne peut résister à en citer un extrait :

"Sa classe était une véritable arène où le Maître et "les élèves s'enthousiasmaient de leur propre travail... "son grand secret pour obtenir d'étonnants succès c'était "son habileté à exciter l'émulation... aussi les élèves "doublaient le travail de l'école par les devoirs écrits "faits à la maison.

"...Dans les concours départementaux auxquels partici- "paient les écoles des villes et les écoles rurales, celle "que dirigeait le frère Sirénat obtint toujours une des pre- "mières places et parfois la première."

Nous reparlerons peut-être d'un de ses élèves qui réussit le concours de l'Ecole des Mines de Saint Etienne, fit une brillante carrière qui le conduisit à la Direction d'un complexe sidérurgique dans l'Oural : Toussaint TAY.

Rien n'échappe à frère Sirénat, pas plus le placement de la rente qui le fait vivre que la qualité des livres de récompense. De ses observations, il attend une réponse claire et l'écrit.

L'enseignement que dispense son école n'est pas limité aux matières communes. Sachant que la plupart des élèves devra gérer une exploitation, il met au programme des notions de commerce et de comptabilité.

En 1854 il fait venir un traité de stéréotomie ou coupe des pierres (2,50 francs).

Il communique son enthousiasme à la Municipalité quelle que soit sa tendance.

Quand le Sous-Préfet conseille de voter un crédit pour le chauffage et l'éclairage des classes d'adultes les soirs d'hiver, la réplique est immédiate : pas besoin, depuis plus de 20 ans tous les Rognens ont été à l'école (15 Août 1866).

En 1872 "Monsieur le Ministre de l'Instruction Primaire attache une grande importance à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles, un crédit est ouvert, que désire l'école de Rognes ? "

Réponse : l'Ecole Communale de Rognes possède depuis longtemps les objets nécessaires à l'enseignement des premiers éléments de la gymnastique.

L'année suivante même réponse en ce qui concerne l'achat d'une mappemonde et d'instruments d'arpentage. Puis, au sujet de la création d'une Caisse des Ecoles le Conseil Municipal répond "Considérant que les familles indigentes sont en petit nombre dans la commune, que toutes sans exception font fréquenter l'école par leurs enfants jusqu'à l'âge de treize ans au moins sans que jamais il n'y ait besoin de leur venir en aide vu que les écoles sont entièrement gratuites".

Cette gratuité de l'école souvent mise en évidence constitue une fierté de Rognes, et pourtant il y a de nombreuses écoles des Frères qui, dans la région, fonctionnent de la même manière : Apt, Bonnieux, La Tour d'Aigues, Hyères, La Ciotat, Pertuis, Avignon etc...

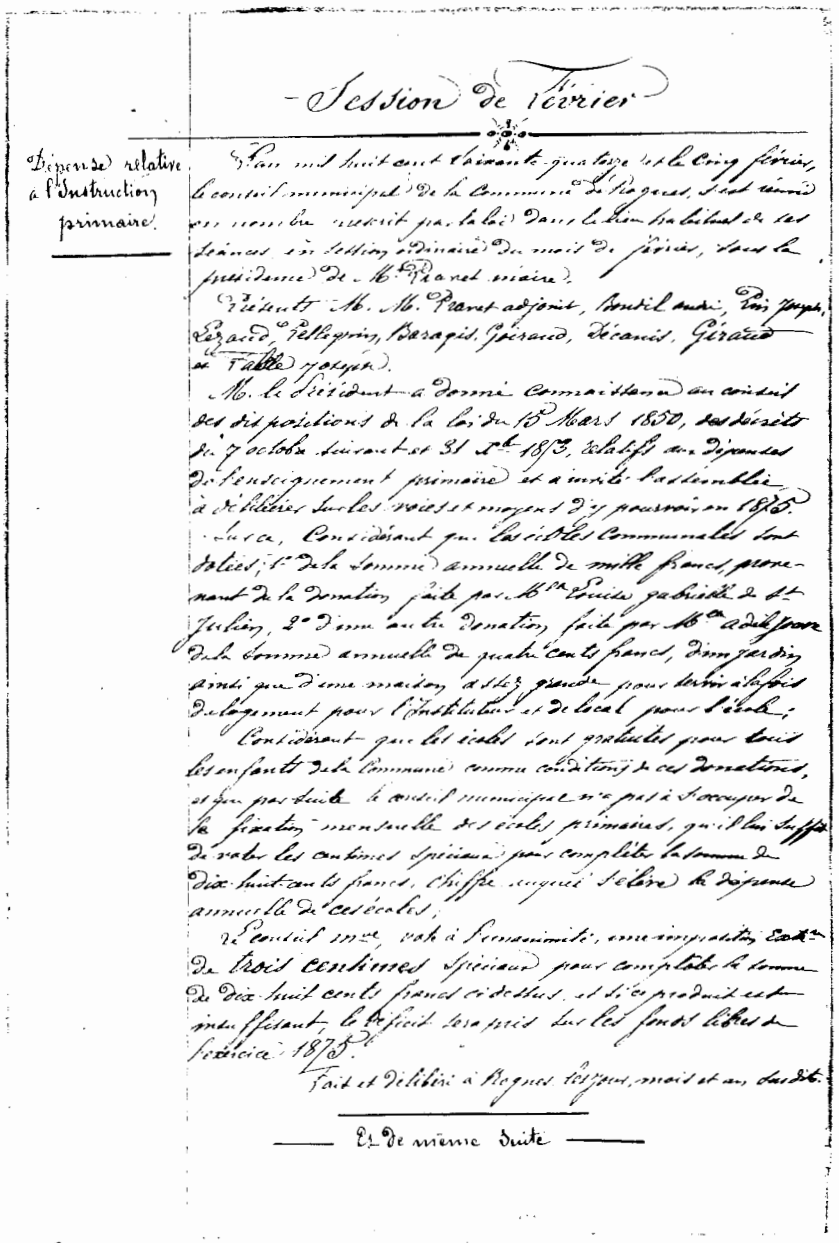

Session de février

Dépense relative à l'Instruction primaire.

L'an mil huit cent soixante-quatorze et le cinq février, le conseil municipal de la commune de Rognes, dont le nombre exigé par la loi dans le lieu habituel de ses séances s'est réuni en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de M. Pranet maire.

Présents M. M. Pranet adjoint, Bondil André, Pons Joseph, Lazaro, Pellegrin, Bérengier, Gérard, Décanis, Giraud et Fabre Joseph.

M. le Président a donné connaissance au conseil des dispositions de la loi du 15 Mars 1850, des décrets du 7 octobre suivant et 31 Xbre 1873, relatifs aux dépenses de l'enseignement primaire et a invité l'assemblée à délibérer sur les voies et moyens d'y pourvoir en 1875.

Lecture,

Considérant que les écoles communales sont dotées, 1° de la somme annuelle de mille francs provenant de la donation faite par Mlle Louise Gabrielle de St Jeslin, 2° d'une autre donation faite par Mlle adelaïde de la somme annuelle de quatre cents francs, d'un jardin ainsi que d'une maison assez grande pour servir à la fois de logement pour l'instituteur et de local pour l'école;

Considérant que les écoles sont gratuites pour tous les enfants de la commune comme conditions de ces donations, et que par suite le conseil municipal n'a pas à s'occuper de la fixation mensuelle des écoles primaires, qu'il lui suffit de voter les centimes spéciaux pour compléter la somme de dix-huit cents francs, chiffre auquel s'élève la dépense annuelle de ces écoles,

Le conseil m.al, vote à l'unanimité, une imposition extraordinaire de trois centimes spéciaux pour compléter la somme de dix-huit cents francs ci-dessus, et si ce produit est insuffisant, le déficit sera pris sur les fonds libres de l'exercice 1875.

Fait et délibéré à Rognes les jour, mois et an susdits.

— Et de même suite —

Régulièrement, chaque année de 1846 à 1877, la session de Février du Conseil Municipal s'ouvre sur : Dépenses relatives à l'Instruction Primaire". Le Texte en est reproduit fidèlement d'une année sur l'autre. Nous en donnons une photocopie. L'année importe peu. Nous avons choisi celle-ci parce que la plus lisible.

La suite de ce récit paraîtra dans les Annales n°13.

Stéphane MAGNIN

BIBLIOGRAPHIE

- Histoire de l'enseignement en France par Antoine LEON
- Régistre des délibérations du Conseil Municipal de Rognes.
- Archives de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. ROME.
- Extraits de la Gazette du Midi (4 Septembre 1884).
- St Jean Baptiste de la Salle par Georges RIBAULT 1951.

H I S T O I R E D E R O G N E S

jusqu'en 1822

par l'Abbé MARTIN
Curé du village à cette époque

Les pages qui suivent sont extraites du résumé de cet ouvrage qu'en ont fait Victorin Laty et Jean Philip, respectivement à la fin du siècle dernier et dans les années 40.

C'est la suite du texte intégral qui a paru dans les Annales jusqu'au n° 9 inclus.

Dans chaque livraison, nous publions une suite d'une trentaine de pages, accompagnée d'un lexique relatif aux termes utilisés, sans répéter, bien évidemment, les explications données depuis le n° 10.

La Rédaction

P.S. - Il est possible de se procurer la collection complète des ANNALES au Siège de l'Association, 3, avenue de Lambesc. Permanence assurée le Samedi de 11 h à 12 h.

La communauté de Rognes y était comprise pour la somme de vingt sept mille cinq cents livres, plus deux sols par livre. Sur cette somme, la communauté avait à compenser celle de deux mille quatre cent quatre vingt quatre livres pour le montant du remboursement des offices rétablis et autrefois abonnés ; de manière qu'il ne lui restait plus à payer que la somme de vingt cinq mille seize livres. La communauté, pour faire face à cette somme prit le parti d'emprunter aux conditions fixées, c'est-à-dire au denier vingt cinq.

Le sieur François Fabre fut désigné pour agir en toutes ces affaires, comme s'il était le propre acquéreur.

BILLETS DE BANQUE

On n'y regardait pas de si près puisque tout se payait en billets de banque. Ces billets furent établis par un certain Law, Ecossais. Cet homme ne rêvait que plan et finance ; grand calculateur et algébriste, il parcourut presque toutes les puissances d'Europe. Après avoir été rejeté de plusieurs cours, il vint en France. Le Duc d'Orléans, alors Régent, goûta son plan.

Deux milliards de dettes à éteindre, un prince et un peuple avides de nouveauté furent sa recommandation. Il établit une banque qui fut appelée 'Banque du Roi". Les richesses auparavant resserrées par la défiance, circulèrent avec profusion. Les billets doublaient, quadruplaient ces richesses. La banque fut établie sur de vastes fondements et ses actions augmentèrent vingt fois au-delà de leur valeur primitive (1719). Elles valaient 80 fois tout l'argent qui pouvait circuler dans le royaume.

Le gouvernement remboursa en papier presque tous les rentiers de l'Etat. Tous les débiteurs payèrent ainsi leurs créanciers et l'on ne tarda pas à voir la subversion des fortunes établies.

On donna à Law la place de Contrôleur des Finances. Pour avilir les espèces, on les avaient refondues. On avait porté le marc de l'or et de l'argent à un prix exhorbitant. Ensuite, on y fit des diminutions successives. Le public, craignant ces diminutions sur l'argent qui variait sans cesse et croyant sur la foi du charlatan écossais, que les billets auraient un prix immuable, s'empressa de porter en foule son argent comptant à la banque.

La France se crut riche ; elle fut bientôt désabusée. Chaque intéressé se voyant sans argent, perdait la moitié sur ses billets et, craignant pour l'autre moitié, se vit ruiné pour toujours. Le peuple manquait de pain et de monnaie ; il se précipita au bureau de la banque pour échanger des billets de dix livres.

La presse était si grande qu'il y eut trois hommes étouffés. La populace porta leurs cadavres dans la cour du palais royal en criant au Régent : "Voilà le fruit de votre système".

Le Parlement de Paris s'opposa autant qu'il le put aux innovations, et il fut exilé à Pontoise.

Enfin Law, chargé de l'exécration publique, fut obligé de quitter le pays. Il se retira à Venise où il mourut. Un anonyme lui fit cette épitaphe :

Ci-git cet écossais célèbre
Ce calculateur sans égal
Qui, par les règles de l'algèbre
A mis la France à l'hôpital

Les billets crevèrent entre les mains de ceux qui les avaient ; personne n'en voulut plus. Ce fut un vrai fléau pour la France et pour tous ceux qui avaient eu confiance en ces escrocs.

DROITS D'AMORTISSEMENT - 1724

Ce fut au commencement de cette année que le Consul Simon paya le droit d'amortissement exigé pour l'acquisition que la Communauté avait fait de la maison curiale. Il s'adressa, avant de payer, à M. L'Intendant pour savoir s'il ne pourrait pas obtenir quelque modération sur la somme demandée par le traitant Barquety. Voyant qu'il n'y avait rien à faire, il compta la somme demandée soit quatre cent vingt et une livres, treize sols, quatre deniers.

REPARATIONS

On fit faire des futailles à Gaspard Pascal pour la maison curiale qui n'en avait pas assez pour contenir le vin que produisait la dîme.

On fit réparer le dallage de l'église. On fit également des réparations à la fontaine et à la porte faite pour monter au clocher.

NOUVEL ETAT - 1724

Les Consuls furent : Michel Reinier, Jacques Barlatier et Joseph Fabre de Pierre. Les auditeurs des comptes : Etienne Mouret et François Cartoux ; le greffier : Jean Baptiste Bonnaud.

CHEMIN DE LA FANEL (actuellement FANEE)

Les Consuls déclarèrent le chemin de la Fanel, chemin particulier. Ce chemin était appelé anciennement le chemin de Marseille. Il passait par la terre du jas de Pin, montait les aires et de là, aux Mauvares d'où il se rendait à la Trévaresse.

Ce chemin était devenu impraticable. On demanda à la Communauté de le faire réparer. Les Consuls répondirent que, ce chemin n'intéressant qu'un petit nombre de personnes, c'était à eux de le faire réparer.

PONT DU VAL DE RIBIES (actuellement RIBIERE)

Dans la vallée de Ribiès, il y avait un pont sous lequel passaient les eaux pluviales et l'eau de la source qui s'y trouvait et qui embellissait autrefois cette vallée. Ce pont, n'étant plus entretenu, tomba bientôt en ruines. Le domaine dit "le Jas Blanc" se ressentit de la non existence de ce pont. Les eaux se répandirent dans tous les environs et y causèrent de considérables dommages.

Les Pères de l'Oratoire, propriétaires du Jas Blanc, se plaignirent à la communauté qui délibéra de faire réparer le pont. Mais on ne se pressa pas. Les propriétaires s'adressèrent aux procureurs du pays. Ceux-ci ordonnèrent aux Consuls de Rognes de faire reconstruire le dit pont, ajoutant que si la dépense excédait la somme de cent cinquante francs, taxe fixée par le règlement de 1687, cet excédent lui serait remboursé. Les Consuls se mirent en devoir d'exécuter cet ordre mais comme les enchères ne furent pas moindre de quinze cents livres, ils en donnèrent avis aux procureurs du pays qui se rendirent sur les lieux avec l'architecte Vallon. Il fut décidé que le pont serait reconstruit. La commune payerait son contingent et l'excédent serait payé par la Viguerie.

PAVAGE DE LA PETITE TRAVERSE DES PENITENTS

On sentit la nécessité de faire paver la petite traverse de la chapelle des Pénitents. Les eaux pluviales pénétraient dans les murs et pourrissaient la paille des voisins. Ces eaux qui n'avaient pas d'écoulement faisaient un cloaque de cette traverse.

AN 1725

A cette époque il fut fait un dénombrement de la population pour le paiement de la capitation fixée à douze cent vingt cinq livres. Mais il n'est pas dit à combien s'élevait la population de la communauté.

REPARATIONS

L'on fit réparer le pont de l'écluse du Pontillau qui donne entrée dans le chemin de Surville.

L'on fit aussi mettre des vitres aux fenêtres de l'église car il en manquait partout.

NOUVEL ETAT - 1725

Il y eut une assemblée générale présidée par le Juge Simon. Tout s'y passa paisiblement. Les nouveaux consuls furent Honoré Barlatier, André Bonnaud et Pascal Cadet.

On n'eut à élire qu'un seul auditeur des comptes qui fut Paul Barlatier de St Suffren. Les forains devaient nommer le second.

Le greffier fut Christophe Fabry.

CUVE EN PIERRE DE LA MAISON CURIALE

Quand la communauté acheta la maison curiale, il y avait dans la cave une grande cuve en bois. Cette année, les raisins de la dîme y furent déposés comme à l'ordinaire. Mais il arriva que le fond de la cuve se détacha et le Curé perdit ainsi une grande quantité de vin.

Pour qu'une perte semblable n'arrive plus, du bois de la cuve l'on construisit des tonneaux considérables et l'on fit faire une cuve en pierre. Les tonneaux ont disparu à la Révolution mais la cuve est restée. Elle contient cent trente milleroles de vin.

L'on pratiqua un fouloir dans un petit cabinet au-dessus de la cuve, lequel se trouve dans le vestibule à droite en entrant dans la maison.

CADASTRE DE 1725

On travaillait depuis longtemps à faire un nouveau cadastre. Les experts Hugues de St Cannat et Bertrand de Pélissanne firent avertir les Consuls que leur travail était fini. Ceux-ci leur répondirent qu'ils ne recevraient le nouveau cadastre qu'autant qu'ils auraient satisfait à toutes les conditions portées par leur contrat, notamment de dresser le rapport des chemins royaux, carraires, relargs, puits publics, etc .. et qu'en attendant ils

pouvaient retirer auprès du Trésorier la somme de trois cents livres qui leur était due.

NOUVEL ETAT - 1726

L'assemblée fut présidée par le Sieur Arquier, lieutenant de Juge. Les nouveaux consuls élus furent Joseph Granon, Etienne Mouret et Joseph Moulard. Les auditeurs des comptes : Louis Cauvin et Joseph Pagi ; le greffier : Charles Ventre.

MORTALITE DES OLIVIERS

Dans l'hiver qui précéda cette époque il y eut mortalité complète des oliviers et l'on demanda des secours pour cette perte.

Les consuls permirent à Elzéar Bertrand d'ouvrir une porte sur les remparts, au moulin à huile qu'il venait d'acheter étant entendu qu'il la fermerait à ses frais et dépens le jour où il en serait requis par la communauté. C'est le moulin que possède Bazile Rouman.

FEU DE JOIE - 1727

Ce fut au commencement de cette année que les consuls reçurent l'ordre de M. l'Intendant de faire un feu de joie et autres réjouissances pour le rétablissement de la santé du Roi Louis XV qui avait été malade à Metz. Les consuls firent tout ce qui dépendit d'eux pour faire connaître combien la santé du Roi les intéressait.

NOUVEL ETAT

Les consuls de cette année furent Joseph Cadet, Pierre Simon et Charles Descalis ; les auditeurs des comptes : Elzéar Bertrand et Pierre Bonnaud. Le greffier : Jacques Barlatier.

Les nouveaux consuls commencèrent par établir pour garde du terroir Louis Barthélémy et pour sonneur des cloches Antoine Tourret. La trésorerie fut mise aux enchères et livrée à Charles Ventre sous la rétribution de deux cent cinquante livres.

IMPOSITION

L'imposition se fit ensuite, après avoir bien examiné ce que la communauté avait à payer cette année. On imposa huit francs par livre cadastrale.

Les revenus de la commune ne consistaient que dans la rente des deux fours qu'elle possédait ; ils lui rendirent six à sept cents francs.

Elle n'avait d'autre ferme que celle des balances consistant à trente ou quarante francs.

Elle retira cette année neuf cents francs de gratification au sujet de la perte des oliviers.

REFONTE DE LA QUATRIEME CLOCHE

Sur les quatre belles cloches qui se trouvaient au clocher, la plus petite était fêlée depuis quelque temps. Elle fut refondue par un nommé Huard, de Clérieu en Dauphiné, moyennant la somme de cent cinq livres que la communauté lui compta dans le mois d'août de cette année. Elle lui paya en outre l'augment des matières à raison de vingt sols la livre et lui fournit tous les attraits pour la descente et la montée de cette cloche.

Cette refonte réussit à merveille. C'est la cloche de l'horloge qui existe encore aujourd'hui et qu'on appelle communément la cloche de St Denis parce qu'elle est sonnée pour la messe dite en la chapelle de ce Saint.

FERME DE LA VIANDE DE COCHON

Pour faire face aux dépenses de la communauté, celle-ci mit aux enchères la viande de cochon. Elle fut échue à Jean Diouloufet et Gaspard Diouloufet. Ceux-ci l'avaient pour 3 ans et payaient annuellement cent cinquante livres à la communauté. La viande était vendue trois sols la livre.

Les jambons et les ventresques quatre sols, et salés cinq sols la livre.

CHEMIN DE SAINT CHRISTOPHE

Il fut fait un nouveau chemin de St Christophe au bac de Cadenet.

Les propriétaires du local où le nouveau chemin fut établi demandèrent une indemnité pour cela. Le premier consul et les estimateurs se rendirent à St Christophe appartenant à Joseph Granon et à la propriété d'Etienne Boyer.

Après avoir bien examiné, ils trouvèrent que le dit Boyer était assez indemnisé en lui donnant le vieux chemin et neuf francs en argent.

Quant au Sieur Granon, pour l'indemniser du terrain qu'on lui avait pris, il lui fut accordé l'assiette du vieux chemin à l'endroit d'une terre qu'il posséde le long du chemin de Lambesc, sous la terre d'André Pravet et le fossé qui s'y trouve. On lui donna aussi le vieux chemin que la communauté délaissa depuis la vigne de Barthélémy Fabre jusqu'au vabre de St Christophe, et pour cela il donnera le passage aux deux propriétaires qui sont au delà du fossé.

NOUVEL ETAT - 1728

Les nouveaux consuls furent Elzéar Ribbe, Joseph Pagi et Martin Meinier. Le seul auditeur des comptes fut François Perrin et le greffier Hugues Simon.

Il y a quelques années qu'il n'est plus question des abbés de la jeunesse ni du capitaine de ville.

AGRANDISSEMENT D'UNE RUE

La maison de Joseph Girard, menuisier, gênait extrêmement la rue, au point qu'on ne pouvait que difficilement passer par là avec une bête chargée. Depuis longtemps, il y avait des plaintes à ce sujet.

Les consuls firent abattre l'angle de la maison et construisirent un nouveau mur de bas en haut, le reculant dans l'assiette de la maison, de manière que le passage ne fut plus gêné.

La maison de Joseph Girard est possédée aujourd'hui par Gaudin, dit d'Adèle. Elle est située au bout de la rue de l'église.

IMPOSITION

On en vint ensuite à l'imposition. Il ne sera pas hors de propos de faire connaître ce que la communauté avait à payer à cette époque.

Les dépenses de la communauté s'élevaient à la somme de dix mille deux cent trente cinq livres, trois sols, trois deniers. Les revenus étaient de douze cent quatre vingt sept francs dix sept sols, six deniers, laquelle somme déduite des dépenses, il se trouvait que la communauté devait encore payer huit mille neuf cent quarante sept livres cinq sols neuf deniers.

Pour faire face à ce déficit, les consuls imposèrent huit francs seize sols par livre cadastrale dont le produit effectif revient à la somme de neuf mille quatre cent cinquante neuf livres, dix sept sols, six deniers. Laquelle sera exigée des habitants et possédants de biens dans ladite communauté, en un seul paiement par le trésorier : François Simon.

DEPART DE Mr d'ALPHERAN - CURE DE ROGNES

C'est vers le milieu de cette année que Mr d'Alphéran, curé de la paroisse, s'en alla après l'avoir desservie pendant environ dix ans.

Melchior d'Alphéran, prêtre, docteur en théologie, était d'Aix, d'une famille noble. Il succéda à Mr Granon dans l'office de curé de Rognes.

C'était un homme vertueux et rempli de l'esprit de son état. Il ne cherchait qu'à faire le bien, à se rendre utile et il allait partout où son ministère l'appelait.

Sous lui et par ses soins, bien des réparations furent faites. Le tabernacle du maître autel ainsi que le rétable furent faits à neuf, tels qu'ils sont encore aujourd'hui. Bien des ornements furent renouvelés et ce fut sous lui que la sacristie commença à être sur ce ton de propreté et de décoration qui a duré jusqu'à la Révolution. Le dais en velours cramoisi qui existe encore avec ses franges d'or fut aussi fait sous lui.

Dans le temps de la peste, il se dévoua à Dieu comme victime de son peuple. La peste ne parvint pas jusqu'à Rognes et chacun crut que ce fut grâce aux prières de cet homme juste.

Deux demoiselles de Ribbe voulurent se rendre à Aix pour servir les pestiférés. Il ne s'opposa pas à leur dessein, persuadé que c'était là leur vocation. Elles gagnèrent le ciel dans ce charitable office.

Après dix ans de séjour dans cette paroisse, sa famille voulut l'avoir près d'elle. Elle lui procura le prieuré de St Jean de l'Ordre de Malte. Il fit tout ce qu'il put pour ne pas quitter son cher troupeau, mais il dut obéir.

Quelque temps après, il ne se trouva pas content dans cette place. Accoutumé à servir les devoirs du sacerdoce et voyant qu'il ne travaillait plus à la

vigne du Seigneur, il commença à croire qu'il ne remplissait pas sa vocation. Il sentait que la grâce de Dieu l'appelait ailleurs. Après avoir médité et réfléchi sur le projet que Dieu lui avait inspiré, il se décida sans mot dire.

Avant de partir, il envoya à l'église de Rognes une belle lampe en argent sur laquelle il fit graver ces paroles : "Fasse le ciel que le voyage que j'entreprends me porte à garder vos commandements, O Seigneur !".

Avant de se rendre à sa destinée, il se rendit à Paris. Se rappelant sa chère paroisse de Rognes, il fit faire en argent une petite croix en filogranne où il fit mettre un morceau de la vraie croix. Il l'adressa à son successeur immédiat avec des reliques de St Eloi, Evêque de Noyon. Cette croix et ces reliques ont échappé au vandalisme de la Révolution. L'on s'en sert encore dans cette église les jours consacrés aux fêtes de la Croix.

Aprés avoir ainsi satisfait à ses pieuses intentions, il alla s'ensevelir à la Trappe de Sept Font, tout près de Moulins en Bourbonnais.

Il fut reçu novice, mais deux ans après, l'abbé de cette maison étant venu à mourir, il fut élu abbé unanimement par tous les religieux et confirmé par le Roi. Il gouverna cette maison plusieurs années, après lesquelles il alla dans le ciel recevoir la récompense de ses travaux et de ses vertus. Sa mémoire sera éternelle dans la paroisse de Rognes.

Son portrait est dans la salle du bureau de l'hôpital de Rognes.

1 7 2 9

Le successeur immédiat de Mr d'Alphéran fut le doyen du chapitre de Lorgues. Il resta peu de temps dans cette paroisse où Mr Perrinet, natif de Pélissanne vint le remplacer. C'était aussi un homme juste dont il sera parlé en son temps.

CAPITATIONS

En ce temps, arriva une lettre de M. l'Intendant qui fixait la capitation de cette population à mille deux cent trente et une livres. Le premier consul remontra à la communauté qu'il était tout à fait impossible qu'elle put faire face à une taxe aussi forte. Le pays bien loin d'augmenter avait au contraire beaucoup diminué. Depuis 1709, le village avait perdu un tiers de sa population. Il fut donc décidé de faire des remontrances pour obtenir une diminution touchant cette taxe.

REPARATIONS

L'horloge était dans un état très mauvais, il fallut la faire réparer. Il se présenta un Alsacien nommé Duméno qui promit de l'arranger et de mettre en réplique l'heure. On la lui confia ; c'est encore la même qui existe aujourd'hui

On fit refaire à neuf le pavé depuis la maison de ville jusqu'à la rue du Figuier. Cette réparation était urgente puisqu'on ne pouvait plus y passer sans danger. La confection du cadastre n'était pas terminée, depuis dix ans qu'il en était question. Toujours paraissaient de nouvelles difficultés qui empêchaient de le

recevoir. Tout cela était un surcroît de dépenses pour la communauté.

Les consuls furent obligés d'emprunter pour se procurer cinquante charges de grains qu'on distribua aux pauvres à condition de le payer au mois d'août prochain au même prix qu'il avait coûté en janvier.

NOUVEL ETAT - 1729

Les consuls nouveaux furent Honoré Barlatier, François Fabre et Joseph Dumarché. Les auditeurs des comptes : Joseph Granon et Charles Ventre. On nomma greffier Jean Baptiste Barlatier de Fontmarin mais il refusa et à sa place on nomma Christophe Fabry, notaire. Gaspard Gras était notaire et Joseph Arquier était toujours viguier.

MORT DU SEIGNEUR DE ROGNES

A cette époque mourut à Aix Isidore Jean Baptiste de Raffelis, seigneur de Rognes, dans un âge très avancé. La communauté lui fit faire un service très honorable où l'on fit toutes les cérémonies d'usage.

Il fut très tranquille durant les dernières années de sa vie. Il avait été turbulent dans sa jeunesse et avait causé bien des procès à la communauté. Tout cela fut oublié. Mais on se flatta d'avoir dans la personne de son fils un seigneur plus pacifique et on ne se trompa point. Son portrait est dans la salle du bureau de l'hôpital ainsi que celui du chevalier de Rognes, son frère.

REFUS DU CADASTRE

A cette époque, la communauté eut à soutenir un procès que lui intentèrent les experts du cadastre au sujet du refus qu'elle fit du dit cadastre. Il se trouvait, par sa mauvaise confection, inadmissible.

La communauté eut gain de cause et on lui donna le droit de retirer des géomètres et experts les sommes qui leur avaient été avancées par elle. Mais la communauté abandonna ses avances à ceux qui les avaient reçues.

FEU DE JOIE

A cette époque naquit Monseigneur le Dauphin. On fit faire des feux de joie dans toute la France. Chaque commune s'empressa à faire à qui mieux mieux ; le bois ne suffit pas. Il fallut de la poudre à tirer, des guidons, flambeaux et tout cela aux frais de la communauté.

AFFAIRE AVEC LA COMMUNAUTE DE LAMBESC

La ville de Lambesc exigeait des communautés voisines des secours pour le charroi des effets des militaires et pour les autres fournitures, n'ayant pas elles même le passage des troupes.

Celle de Rognes se croyait quitte de tout en fournissant une charrette. Celle de Lambesc prétendait qu'elle devait entrer dans toutes les dépenses qui regardaient les militaires.

L'affaire fut portée devant M. l'Intendant qui renvoya les parties à M. de Lenfant, commissaire de guerre. Celui-ci condamna la communauté de Rognes à entrer dans les frais que faisait la communauté de Lambesc pour tout ce qui concerne les militaires. Cet arrêt fut prompt ; l'on entra en compte et l'on paya.

NOUVEL ETAT - 1730

L'assemblée fut présidée par l'avocat Simon, juge du pays. On eut pour consuls : Paul Barlatier de St Suffren, Pierre Bonnaud, maréchal ferrant et Jean Augustin Granon, chirurgien. Le greffier fut Christophe Fabry, notaire.

Peu après, la communauté reçut une gratification de trois cents livres pour les grands dommages occasionnés par les fréquentes pluies qui tombèrent l'année dernière. Le trésorier fut Gaspard Gras sous la rétribution de deux cents livres.

ELECTION CONSULAIRE - 1731

Les consuls reçurent des procureurs du pays arrêt du Parlement, du 2 février de cette année, lequel ordonnait à toutes les communautés de la province, de faire les élections consulaires dans le courant du mois de décembre et d'installer les nouveaux consuls le premier jour du nouvel an.

Cet arrêt fut fait sur la plainte des trésoriers de viguerie qui ne recevaient pas les impositions en temps voulu, attendu qu'elles n'étaient pas faites dans un temps uniforme, les élections consulaires étant faites chez les uns et chez les autres en des temps différents.

Ainsi disparut l'usage antique de cette communauté de faire l'élection du nouvel état le 20 avril. Ainsi la fête de St Marcellin, un des grands patrons du pays, sous les auspices duquel on faisait l'élection et sous la protection duquel les consuls se mettaient, perdit une partie de son lustre par le renvoi de cette cérémonie en un autre temps.

L'on choisit pour faire l'élection des consuls, le troisième jour de la fête de la Noël. Mais comme ce jour ne fut plus chômé, l'on prit la fête de St Etienne, le 26 décembre et l'on continua ainsi jusqu'à la Révolution.

NOUVEL ETAT - 1731

Le 27 décembre, troisième fête de Noël chômée alors, il fut procédé au nouvel état. L'assemblée fut présidée par le Sieur Arquier, notaire royal et lieutenant de Juge.

Tout se passa dans le plus grand calme. Les nouveaux consuls furent François Simon, Jacques Barlatier et Antoine Giraud ; auditeur des comptes : Charles Ventre. Christophe Fabry fut réélu greffier, attendu qu'il n'y avait personne d'autre pour remplir cet office.

VOUTE FAITE AU LAVOIR

Ce qui est un acte louable pour les nouveaux consuls fut la réparation qu'ils firent au lavoir de la fontaine. Le couvert de ce lavoir menaçait ruine et il y avait du danger pour les femmes qui venaient laver leur linge. Le bois

qui le soutenait était pourri. Comme le même inconvénient se serait reproduit si l'on avait employé à nouveau du bois pour soutenir ce couvert, ils prirent le parti d'y faire une voûte en pierres de taille qui s'élevait en forme d'arc tout le long des remparts.

Ils le firent aussi d'après le devis des maçons et le travail fut fait d'une manière si solide que la voûte se soutient encore aujourd'hui. Depuis lors, il n'y a plus eu la moindre réparation à faire.

L'on fit aussi réparer le lavoir et la conduite de l'eau de la fouon vieillo.

CHEMIN DE BRESS

Il fut aussi question du chemin de Bress. Les personnes intéressées à ce chemin firent entendre aux procureurs du pays que ce chemin qui intéressait bien des gens, n'était plus viable.

Sur cette plainte, ils envoyèrent sur les lieux l'ingénier Vallon qui fit un devis. Il changeait le tracé du chemin existant, il le faisait passer dans les propriétés de particuliers et il le soutenait sur la hauteur des terres afin de le garantir des eaux. Pour faire ce chemin, on demandait à la commune la somme de deux cents francs, et on la soumettait à indemniser les particuliers qui avaient été lésés par ce chemin.

La communauté envoya aux procureurs du pays Jacques Barlatier, second consul, qui leur dit que véritablement le chemin qui va de Rognes à Bress était l'ancien chemin d'Aix ; mais depuis plus de cent ans on en avait un autre pour se rendre à cette ville. Ainsi le chemin de Bress n'était plus regardé que comme un chemin particulier devant être entretenu par ceux qui avait intérêt à l'entretenir.

D'après cette remontrance, le devis de l'ingénieur Vallon fut mis de côté.

NOUVEL ETAT - 1732

La troisième fête de Noël ayant été supprimée par ordre de Mr de Brancas, archevêque d'Aix, il eut été difficile de tenir une assemblée générale un jour qui n'était pas chômé. Par arrêt du Parlement, l'élection consulaire dans la communauté de Rognes fut fixée à la seconde fête de Noël. En conséquence de cet arrêt, la communauté s'assembla pour procéder à l'élection de ses consuls.

L'assemblée fut présidée par Joseph Arquier, lieutenant de juge ; tout se passa tranquillement. Les nouveaux consuls furent : Gaspard Gras, bourgeois, Jean Augustin Guiran, chirurgien et César Giraud. Les auditeurs des comptes Honoré Barlatier et Joseph Fabre de Pierre. Le greffier fut François Fabre.

TRESORERIE - 1733

La trésorerie occasionna cette année de grands débats. Plusieurs concurrents : Pierre Bonnaud, Charles Ventre, Antoine Guion se présentèrent à cette ferme. La communauté y gagna quelque chose sur les émoluments. Enfin Antoine Guion l'emporta et on lui remit la matrice des rôles.

CHEMIN DE BRESS REPRIS

La communauté aurait bien voulu se dispenser de contribuer à la réparation du chemin de Bress. Mais les forains intéressés à la chose intriguèrent tant auprès des procureurs du pays que ceux-ci donnèrent des ordres très pressants afin que ce chemin fut réparé. Ils combattirent les raisons de la communauté en disant que c'était le chemin de Rognes à Venelles, que par cette raison la communauté devait y participer pour cent cinquante francs d'après le réglement des chemins.

Il fut délibéré alors de mettre à exécution le devis de M. Vallon ; de traiter avec les propriétaires des fonds sur lesquels le chemin devait être pris ; d'obliger les particuliers qui ont fermé et comblé les fossés qui sont le long du fossé de la Tourtuire et autres, de les remettre en leur premier état ; de faire récurer et rétablir celui qui passe sous le petit pont que la communauté possède dans le dit chemin par où les eaux traversent ; de faire abattre la roche qui se trouve entre une propriété du Sieur de Bress et les hoirs de Philibert et Jean Provet ; priant en outre les procureurs du pays à se rendre sur les lieux avec le sieur Vallon pour y statuer, soit l'indemnité des propriétaires des terres soit pour les frais de chemin.

Cette réparation coutât à la communauté cinq cent cinquante francs.

ASSEMBLEE DES FORAINS

Il se tint à la maison de l'Oratoire à Aix, une assemblée de forains pour nommer un syndic, attendu la mort de M. le conseiller d'Etienne, propriétaire de Cabanne.

A cette assemblée se trouvèrent M. de Pitton, propriétaire de Tournefort, Anne de Perrin, veuve de Guillaume de Rabasse, propriétaire de Barbebelle, Charles d'Olivari, écuyer, Joseph d'Aimar, de Chateaurenard, propriétaire de Bress, Honoré d'Etienne, fils du défunt syndic, le père de l'Oratoire, propriétaire du Jas Blanc.

On nomma syndic Honoré d'Etienne et celui-ci désigna pour son substitut Pierre Bonnaud, pour le remplacer.

NOUVEL ETAT - 1733

Pierre Bonnaud assista à l'assemblée en qualité de substitut des forains. Cette assemblée fut présidée par Joseph Arquier. Les nouveaux consuls furent Honoré Barlatier, Joseph Pagi et Martin Meinier. Les auditeurs des comptes : Joseph Esménard et Paul Barlatier de St Suffren. Le greffier fut Hugues Simon.

AN 1734

Jean Nicolas de Raffelis est le quatrième de cette famille qui fut Seigneur de Rognes. Fils de Jean Baptiste Isidore, il commença à régner à la mort de son père. Il n'avait point de frère mais seulement une soeur qui épousa le Président Duchêne.

Ce nouveau seigneur dut se conduire d'une manière bien douce et bien agréable envers la communauté puisqu'il n'est pas question de lui dans les archives.

Cette même année, il est nommé premier procureur du pays. On ne l'apprend pas par les documents de la communauté mais bien par d'autres titres authentiques.

Il était dû à la communauté par la viguerie, un reste de compte au sujet des fournitures qu'elle avait faites lors du passage des troupes. L'on s'adressa à M. de Rognes pour vérifier ce compte ; il s'y porta de bonne grâce. La demande fut trouvée juste et remboursée. C'est la seule circonstance qui relate la place de procureur du pays occupée par le seigneur.

DROIT DE LATE

Le premier consul fit savoir au conseil qu'il avait renouvelé le droit de late pour six ans, à raison de soixante livres, avec le sieur Joubert, commis à percevoir ce droit.

DROIT DE DAIS

Il annonça encore au conseil qu'à l'occasion de la visite pastorale de Mr l'Archevêque arrivé le dernier du mois d'avril passé, il a compté à son gentilhomme vingt quatre livres pour l'abonnement du droit de dais, et une livre quatre sols à deux hommes qu'il avait envoyés au devant pour venir avertir de son arrivée afin qu'ils fussent en état d'aller le recevoir.

VENTE DES CHENES DE ST MARCELLIN

Il dit encore qu'en vertu des pouvoirs qui lui avaient été donnés, il avait fait vendre aux enchères les chênes de l'ermitage de St Marcellin ; que ces chênes avaient produit douze francs dix sols pour être employés en réparations au chemin de l'ermitage.

CONDUITE DE L'EAU DE LA FONTAINE

Toutes les années, on était sur le point de ne voir plus couler la fontaine, malgré les petites réparations que l'on ne cessait de faire à la conduite des eaux.

On voulut s'assurer de la cause de ce défaut ; l'on fit faire des fouilles à l'endroit où la source avait son origine : l'eau s'y trouvait en abondance. L'on examina la conduite et l'on fut convaincu qu'elle était absolument obstruée. L'on s'adressa à Jean André Floquet, de Cadenet, qui avait la réputation d'être très entendu en hydrologie. Celui-ci fit un devis sur tout ce qu'il y avait à faire pour remédier à cet inconvénient.

Il fut tenu à ce sujet un conseil général où le devis du sieur Floquet fut lu et discuté. Il fut décidé que la conduite serait refaite à neuf sous l'inspection de Floquet. La communauté fournirait les matériaux nécessaires à ce sujet, les hommes pour faire les fossés.

Pour faire face à cette dépense l'on établit un "capage" qui devait produire tant des habitants que des forains, la somme de mille deux cents livres, jusqu'à entier paiement de cette dépense.

De suite après le contrat que la communauté passa avec le sieur Floquet, l'on mit main à l'oeuvre.

Il n'y eut point cette année d'élection pour le nouvel état. M. le Comte de Mai écrivit aux consuls que l'intention du Roi était qu'il ne fut procédé à aucune élection d'officiers municipaux jusqu'à ce que les offices créés par sa Majesté par l'édit du mois de novembre dernier fussent remplis. On se conforma à cet avis.

MARIAGE DE MR DE RAFFELIS - 1735

Cette année est fameuse dans les annales du pays à cause du mariage de M. de Rognes. Il épousa vers la fin du mois de septembre, Françoise de Serre, fille de Georges de Serre, Seigneur d'Entraygues, et de Thérèse de Seytres.

Ce mariage se fit à Entraygues avec splendeur et magnificence, mais les habitants voulurent témoigner à leur Seigneur combien était grande leur joie à ce sujet. Au jour assigné, toute la population accourut au devant de M. et Mme de Rognes. Ils s'arrêtèrent à l'oratoire de St Carlé qui délimite le terroir de Lambesc de celui de Rognes. Là des boîtes furent tirées

M. et Mme de Rognes descendirent de leur carrosse et ils écoutèrent les compliments qui leur furent faits. D'abord par le premier consul qui était en chaperon ainsi que ses collègues. Ensuite par les deux capitaines des compagnies de fusiliers qui avaient été formées.

Après la réponse de leurs seigneuries, tout le peuple présent se présenta devant eux. Plusieurs charges de mousqueteries se firent entendre ; les deux trompettes se mirent à sonner, les gros tambours à faire leur roulade ; les danseurs se présentèrent avec leur tambourin et ils exécutèrent plusieurs danses qui amusèrent beaucoup la jeune dame. Il fut alors question de se mettre en route pour se rendre au village. Voici l'ordre du cortège :

En tête les gros tambours ; viennent ensuite les deux compagnies de fusiliers avec leurs drapeaux et leurs capitaines en tête ; puis les danseurs suivaient à distance, sautant de temps en temps au son du flageolet et du tambourin. Les trompettes et les timbales précédaient le corps de ville. La bourgeoisie et les consuls étaient à cheval immédiatement devant le carrosse du Seigneur. Venaient ensuite plusieurs carrosses.

Tout le peuple qui allait et venait, se trouvait tantôt à gauche, tantôt à droite, tantôt devant, tantôt derrière.

Le cortège arriva dans cet ordre à la porte Bernardin où il y eut une nouvelle salve de boîtes et de mousqueterie ; mais on n'entra pas par cette porte, l'on fila le long des remparts. Arrivés à l'église, le Seigneur et sa femme reçurent les compliments du curé de la paroisse entouré de son clergé. Les compliments faits, on continua à suivre les remparts jusqu'à la porte de la fontaine. Là on avait fait un arc de triomphe. De nouvelles boîtes furent tirées et tout le cortège entra dans Rognes. L'on fila la grande rue et l'on arriva au château. Nouvelles salves et nouvelles danses.

M. de Rognes invita à sa table les consuls, la bourgeoisie et les capitaines des compagnies. Il y eut des tables pour les fusiliers, pour les danseurs et pour tous ceux qui voulurent manger et boire. Le soir, les danses reprirent, toutes les femmes et filles du pays y furent reçues ; les dames dansaient sans façon avec les paysans et ceux-ci avec les dames ; ainsi finit la fête.

Des vers provençaux furent faits à ce sujet. Il y eut aussi des chansons quelque peu satyriques envers les bourgeois, chacun eut son couplet et celui-ci est une critique. Ces chansons se chantent encore aujourd'hui et l'on trouve encore beaucoup de personnes qui se les rappellent, mais rien ne fut dit au préjudice du Seigneur et de sa dame.

BLAISE JOLLY

Ce Blaise Jolly était un paysan du pays. Il avait eu la ferme des fours. C'était un homme extrêmement grossier et brutal, dans ses paroles et dans ses procédés. Un jour que les consuls étaient dans la salle attendant la formation du conseil, il s'avisa d'y venir quoiqu'il n'y fut pas mandé. A peine fut il dans la salle qu'il s'exhala en invectives contre le premier consul il le chassa de sa place et continua mille paroles insultantes. Il n'était pas possible de lui imposer silence ni de le mettre à la rue. Ses parents vinrent le prendre de force et le firent sortir.

Quand il fut dehors, il continua ses insolences contre tous ceux qui étaient dans la salle. Le consul raconta que l'année dernière, lorsqu'il fut question de la ferme des fours, il avait tenu les mêmes propos. Il fut délibéré d'envoyer quelqu'un à Aix pour savoir ce que l'on devait faire de cet homme.

AN 1736

Ce fut au commencement de cette année, sur les plaintes réitérées du syndic des forains que les procureurs du pays nommèrent les sieurs Achard de Peynier et Perrache d'Aix, experts pour la confection d'un nouveau cadastre, à la place de celui commandé par la communauté et qui ne fut pas admis.

COMPENSATION DE TERRES NOBLES AVEC DES TERRES ROTURIERES

Le Seigneur de Rognes vendit à Jean Nicolas Gavaudan un pré situé à Gorgonier confronté au levant par un autre pré du Seigneur et par le Pèguerin, au midi par les terres d'Hugues Simon, au couchant par le chemin de St Estève et au nord par le chemin qui va au moulin de Gorgonier et du Santadou.

Il vendit encore à Pierre Bompard un verger au quartier de Ségaïre.

Ces deux effets étant terres nobles, il fut question de les encadastrer pour être mis à la taille. D'autre part, le Seigneur de Rognes demanda en compensation pour le montant de deux livres et demie cadastrales auxquelles furent portés ces deux effets, qu'un jardin qu'il possédait à la bourgade de la fontaine, confrontant au levant le chemin de la fouon vieillo, au midi la rue de la bourgade, du couchant la lice et du septentrion, terre restante au Seigneur, fut déclaré noble et non soumis à la taille.

AN 1737

Un contrat fut passé entre la communauté et les experts du cadastre par devant Me Fabry, notaire royal, où toutes les conditions du cadastre furent détaillées. L'on compterait pour les frais de cette confection deux mille deux cents livres, dont six cents francs le jour du contrat, huit cents lorsque le travail serait fait à demi et les huit cents francs restant le jour où le cadastre serait fini, c'est-à-dire dans deux années à courir du jour de l'acte. Ainsi convenu, les consuls nommèrent pour indicateur Louis Cauvin, aubergiste du pays, sous la rétribution de cent livres.

NOMINATION

L'on apprit à Rognes par la voix du sieur Pagi, subdélégué de M. de la Tour, intendant de cette province, que le Roi avait nommé pour consuls à Rognes Gaspard Gras, Antoine Guiran, chirurgien et Antoine Giraud. Leurs provisions à cet effet leur furent adressées ; ils prêtèrent serment entre les mains du susdit subdélégué. Les frais de chancellerie ne furent pas bien lourds; chaque nomination ne coûta que dix livres, dix sols et deux francs dix sols de contrôle. Le tout fut enregistré au greffe par Joseph Arquier, lieutenant de juge.

REFONTE DE LA CLOCHE DE L'HORLOGE

La cloche de l'horloge était cassée. Les consuls firent venir d'Aix Jean Antoine Galopin fondeur, pour refondre la dite cloche.

Il se chargea de ce travail au prix de cent cinquante livres pour ses peines, façons et fourniture du bois pour faire le moule et le fourneau. Il se chargea aussi de prendre la cloche au clocher et de la remettre à ses lieu et place à ses frais et dépens. La communauté devait lui fournir un endroit propre à cette refonte et supporter la diminution de la matière qui est de cinq livres par quintal au prix de vingt sols la livre. Les faux frais joints à l'augmentation de la matière portèrent la dépense au double, mais tous furent contents car c'est une très bonne cloche.

L'on fit aussi travailler aux contrepoids des autres cloches et surtout de la grosse qui en avait grand besoin.

NOUVEL ETAT 1737

Le 26 décembre, époque fixée pour l'élection du nouvel état, après avoir averti selon l'usage le syndic des forains, il fut question d'abord de nommer les électeurs de la première classe. Un seul fut présent : François Simon. Par conséquent, on ne put les nommer ce qui occasionna le renvoi de cette élection.

AN 1738

L'élection eut lieu, avec l'agrément du parlement, le 12 janvier 1738. On était sur le point de ballotter quand les électeurs dirent chacun à haute voix qu'il était nécessaire de laisser continuer les fonctions de consuls à ceux qui étaient en exercice, puisque l'article V de l'arrêt du Conseil du 17 décembre 1737 le leur permettait.

Cela fut approuvé et accepté. L'on nomma pour auditeurs des comptes Paul Barlatier de St Suffren et Antoine Esmenard ; le greffier fut Christophe Fabry.

MISSION ET CROIX

Les pères de la Doctrine Chrétienne fondée par le vénérable César de Bus, avaient une maison à Aix ; ils étaient même curé de la paroisse de faubourg. Un des principaux points de leur institution était de faire des missions. Ils en faisaient une à Rognes cette année et ils firent beaucoup de bien ; ils étaient au nombre de quatre. Matin et soir il y avait une instruction ; le peuple s'y rendit en foule.

A la fin de la mission, l'on planta une croix au devant de l'hôpital, laquelle fut faite par la communauté. Les ornements de cette croix furent dorés et la croix teinte en vert. C'était un souvenir des promesses que l'on avait faites.

REPARATIONS A ST MARCELLIN

Il fut dressé un devis pour les réparations importantes à exécuter à l'ermitage de St Marcellin. L'on fit un mur en maçonnerie de deux pans d'épaisseur depuis le rez de chaussée jusqu'au couvert. La porte attenante au dit mur fut faite en taille et recrépie avec du bon mortier ainsi que le mur.

L'on fit un plancher en bois de noyer à l'épaisseur nécessaire pour le rendre solide. Sur le plancher, l'on établit les "bugets" de séparation où il resta un petit corridor pour éclairer l'escalier. Les quatre premières marches de l'escalier étaient en taille et les autres en plâtre. L'escalier avait quatre pans de largeur.

Le couvert fut réparé. Le rez de chaussée fut fait en pierre sèche. Enfin, l'on abattit le buget des appartements vieux de l'ermite tournant dans la chapelle ou plutôt en partie, le restant pouvant servir de tribune.

Les murailles furent blanchies ainsi que celles de l'appartement neuf. Le plancher de la tribune fut réparé.

Moyennant ces réparations, cet édifice fut très logeable et l'ermite s'y trouvait au large. Il existe encore tel quel aujourd'hui.

TOUR DES REMPARTS

Il parait que le sieur Gras jouissait de la confiance publique et qu'on ne lui refusait rien. Il avait acheté de Barlatier de St Suffren une maison sur le derrière de laquelle il y avait une terrasse aboutissant à une tour des remparts ; cette tour était en mauvais état.

Il la demanda à la communauté avec promesse de la réparer, de l'entretenir et d'en faire l'usage qu'il trouverait bon. La communauté lui accorda la tour.

CONDUITE DE L'EAU

La conduite de l'eau de la fontaine fut finie. Des experts furent nommés pour voir si toutes les conditions avaient été remplies et si la conduite avait été solidement travaillée. Tout fut trouvé en règle et en bon état.

Le sieur Fouquet eut la gloire d'avoir pour quelque peu de temps donné de l'eau au public qui en manquait.

NOUVEL ETAT 1738

Le 26 décembre étant arrivé, on fit le nouvel état. Pierre Simon, avocat et juge du pays, présida l'assemblée. L'on eut pour consuls modernes : Elzéar Ribbe, avocat, Pierre Simon et Pascal Cadet. Pierre Bonnaud fut auditeur des comptes ; les forains en nommèrent un cette année. Le sieur Fabry continua d'être greffier.

Les jeunes gens ayant demandé la nomination des abbés de la jeunesse, l'on nomma Joseph Bonnaud de Gaspard et Jean Gautier de Louis. Le capitaine de ville fut Jacques Fabre.

JOUR DE LA CROIX

L'on régla le cérémonial du jour de la Croix de septembre. Plusieurs contestations s'étaient élevées à ce sujet. Le juge et son lieutenant prétendaient à des droits honorifiques qui ne leur étaient pas dus. Il fut donc décidé par M. de Rognes et la communauté que le jour de la Croix de septembre, fête du village, M. le juge et son lieutenant se rendraient le matin au château. Les consuls s'y rendraient aussi, à la manière accoutumée, précédés des tambours, fanfares avec leur suite ordinaire.

Ensemble, avec M. le juge et son lieutenant, ils prendraient M. et Mme de Rognes pour se rendre à l'église pour assister à la procession et à la messe. Ils les raccompagneraient ensuite au château.

Le même cérémonial serait fait et les mêmes conditions pour les courses et autres réjouissances publiques.

Cette décision fut approuvée par le Seigneur, par les consuls et les conseillers de la communauté, le 23 août 1739.

BIENS DEGUERPIS

Le Seigneur de Rognes fit signifier à la communauté un état de biens abandonnés ou déguerpis dans le terroir de Rognes, disant que pour que la communauté possède ces terres, elle devait procurer des propriétaires, les censes et les arrérages qui en sont dus, faute de quoi les dits biens seraient rattachés au fief du Seigneur. On fut un peu surpris de cette prétention.

On se contenta de nommer Elzéar Ribbe et Gaspard Gras pour examiner la transaction passée entre la communauté et le Seigneur. Le Seigneur ne s'endormit point sur cette affaire ; le 30 mars 1740 il présenta requête à la Chambre des Comptes. Cette requête fut signifiée à la communauté qui consentit à la réunion de ces biens abandonnés au fief du Seigneur. Le dénombrement de ces biens consistait en quatre vingts articles et occupait environ deux cent quatre vingts charges de terrains.

NOUVEL ETAT 1739

Les nouveaux consuls furent François Simon, Pierre Bonnaud et François Cairé. Les auditeurs des comptes : Honoré Barlatier et Louis Cauvin. Le sieur Fabry continua les fonctions de greffier. Joseph Pravet fut capitaine de ville ; Joseph Mouret et Pascal Gilly de Pierre furent abbés de la jeunesse.

CADASTRE 1740

Le cadastre avait été commencé depuis deux ou trois ans ; il fut fini cette année. Il fut admis bien qu'il ne fut pas parfait. Depuis lors il sert encore de règle pour toutes les possessions.

IMPOSITION

L'imposition se fit d'une manière nouvelle. Au lieu d'imposer en francs par livre cadastrale ainsi qu'il s'était toujours imposé, on imposa en deniers pour chaque franc cadastral.

Ainsi la taille fut établie à sept deniers par franc cadastral.

FONTAINE A LA PORTE SAINT ETIENNE

Dans le même conseil, les consuls dirent qu'ils avaient été chargés de la part du Seigneur de Rognes, de faire savoir à la communauté qu'il offrait de faire construire à ses frais et dépens une fontaine à la porte Saint Etienne, en dedans du village, contre le rempart ou plus haut si le niveau de l'eau le lui permettait. A condition que la communauté lui permette de prendre le quatrième de l'eau de la fontaine publique, à l'endroit le plus convenable pour qu'elle pût arriver le plus près possible du château. Les habitants auraient l'usage de cette fontaine tant pour leur usage personnel que pour leurs bestiaux ; les égouts de ladite fontaine leur appartiendraient.

La communauté consentit à cette offre qui lui était avantageuse et sans frais pour elle.

Ensuite de cette convention, le Seigneur fit travailler à la conduite de cette fontaine. Commençant au haut de la rue qui va à tra-la-Roque, il la fit descendre à la porte de la fontaine et passer dans les cours du sieur Fabry (aujourd'hui Joubert), du sieur Meinier (aujourd'hui l'Anglais) et arriver dans le village près de la porte Saint Etienne.

L'on fit une fontaine en pierre de taille avec deux canons, avec une nappe au milieu. Cette fontaine ne coula pas longtemps ; apparemment, le Seigneur s'ennuya d'entretenir cette conduite. Le sieur Floquet de Cadenet fut appelé pour faire la division de la quatrième partie de l'eau qui arrivait à la fontaine publique.

EAU TROUVEE DANS LA TERRE DE JEAN VIAN

Les consuls ayant appris que l'on avait trouvé de l'eau dans la terre de Jean Vian, située à l'extrémité du chemin de Bress, voulaient avoir cette eau pour la faire aller dans la conduite de la fontaine publique.

Le sieur Floquet fut encore appelé et le prix fait après la formalité des enchères ; il fut donné à Jean Cairé. La conduite fut faite et cette eau se joignit à celle de la fontaine publique.

NOUVEL ETAT 1740

Les nouveaux consuls furent Jean Baptiste Ribbe, Joseph Meinier de Jean et Martin Meinier. Les auditeurs des comptes furent Barthélémy Gras et Antoine Giraud ; le greffier Esprit Mignard ; le capitaine de ville : Joseph Bonnaud de Gaspard ; les abbés de la jeunesse Joseph Pin, boulanger et Paul Giraud de Jean Pascal. Le substitut des forains était Paul Barlatier de St Suffren.

TOUR DE CAULAVIER - 1741

Les consuls donnèrent à Pierre Caulavier, maçon, l'usage de la tour attenante à sa maison, à condition qu'il y ferait toutes les réparations requises et nécessaires. Il l'avait demandée lui même après le refus qui avait été fait à Jean Gilly, cordonnier. Il promit d'en avoir soin avec d'autant plus de raison que cette tour lui était d'une grande utilité.

Plus anciennement, on avait accordé l'usage de la tour de Bernardin à Joseph Moulard ; il n'avait pas tenu parole. Cette année, la communauté fut obligée de faire réparer un pilier qui menaçait ruine et qui, en tombant, aurait entraîné toute la tour.

DROIT D'AMORTISSEMENT

Les consuls reçurent un commandement de la part du sieur Legrand, de payer la somme de quatre vingt trois francs, dix neuf sols, onze deniers et les frais, pour le droit d'amortissement de la fondation de la chapelle Saint Joseph érigée dans l'église paroissiale du lieu, de laquelle J. B^{te} Fabry était recteur.

NOUVEL ETAT - 1741

Les nouveaux consuls furent Gaspard Gras, Joseph Pagi et Joseph Dumarché. Les auditeurs des comptes : Joseph Arquier et François Fabre ; le greffier : Esprit Mignard ; le capitaine de ville : Gaspard Escaillon et les abbés de la jeunesse : Etienne Boyer et Jean Baptiste Bompard.

GUERRE EN PROVENCE - 1742

Cette guerre occasionna un grand passage de troupes à Rognes. Cette communauté dut supporter une dépense de trois mille livres pour l'approvisionnement nécessaire aux soldats espagnols. Cette somme fut empruntée et occasionna un surcroît d'impôt.

Il n'y eut cette année aucune élection.

NOUVEL ETAT - 1743

Le Roi nomma cette année les consuls et fonctionnaires municipaux. Furent nommés comme consuls : Elzéar Ribbe, Pierre Bonnaud et Antoine Giraud.

Quoique nommés par le Roi, les consuls n'eurent pas plus d'autorité et de prérogatives que s'ils avaient été nommés par les conseillers de la communauté.

Le Roi nomma aussi à la charge de greffier : Jacques Joseph Fabry. Sa nomination était adressée au Sénéchal d'Aix pour qu'il eut à l'installer dans sa charge de greffier après qu'il eut été instruit de son âge et assuré de sa religion catholique, apostolique et romaine.

Après le serment de fidélité prêté par les consuls et le greffier, leurs nominations et installations furent enregistrées au greffe de la communauté.

AN 1744

Rien d'extraordinaire ne se passa dans le courant de cette année, si ce n'est le passage des troupes, ce qui occasionna de fortes dépenses à la communauté et bien d'ennuis aux habitants.

AN 1745

La communauté reçut cette année de la province la somme de huit mille trois cent quarante sept livres seize sols pour les avances qu'elle avait faites à l'occasion du passage et du logement des troupes.

NOMINATION ROYALE

Ce fut cette année que le Roi nomma Aman Pellegrin second consul, à la place de Pierre Bonnaud qui s'était démis de sa charge.

Les consuls retiraient chacun vingt cinq livres de gages, pris annuellement sur le revenu d'octroi et deniers patrimoniaux de la communauté de Rognes.

PLAFONNAGE DE L'EGLISE

Dans ce temps, l'on fit à l'église une réparation bien importante. Jusqu'à présent, la charpente qui soutenait le couvert se montrait à découvert. Le curé de la paroisse se prit à tâche de la faire plafonner, soit par sa libéralité, soit par l'intérêt qu'il sut inspirer à de braves gens pour faire cette réparation.

La main fut mise à l'oeuvre sans qu'il n'en couta rien à la communauté. Ce travail fut très bien exécuté.

Les piliers en forme de voûte furent peints en jaune et tout le reste fut blanchi avec du plâtre fin. Tous les murs furent également blanchis et l'édifice parut être fait de neuf.

Il fut ouvert encore deux fenêtres, l'une sur le banc des consuls, l'autre sur l'autel de St Eloi. Cette dernière réparation fut aux frais de la communauté.

AN 1746

A partir de cette année, les deniers de la communauté ne furent plus complètement à la disposition des consuls. Jusqu'à ce jour, les deniers étaient dépensés sans contrôle sérieux. Une lettre de l'intendant obvia à bien des abus qui se glissaient plus ou moins selon le caprice et l'incapacité des administrateurs dans l'emploi de ces deniers.

Les principales dépenses ne furent créditées qu'après avoir été sérieusement examinées par l'intendant et on ne put en créer de nouvelles sans avoir obtenu sa permission. Les consuls avaient demandé de porter les gages du Maître d'école à 200 francs et à 100 francs ceux de la Maîtresse d'école. L'arrêt fixa les gages du maître à 90 francs et ceux de la maîtresse furent supprimés.

IMPOSITION

Les consuls assemblèrent la communauté en un conseil pour faire les impositions. Il se trouva qu'elle avait à payer la somme de quatorze mille quatre cent quatre vingt huit livres dix sept sols six deniers. Il fut imposé une taille d'un sol pour chaque franc cadastral.

Il sera exigé des habitants ou possédants de biens dans ce terroir, par le trésorier qui fut Michel Joseph Séguin, notaire royal du lieu d'Eguilles, sous la rétribution de quatre cents livres.

PROCUREUR D'OFFICE

Aman Pellegrin, second consul, fit savoir à la communauté qu'il a plu à sa Majesté de nommer Antoine Reinier pour l'office de procureur du Roi, dont il vient d'être pourvu pour l'exercer dans Rognes, scellé et signé par le Roi, comte de la Provence et par, plus bas, Philipaux.

AN 1747

Le sieur Elzéar Ribbe, consul de Rognes, démissionna à la suite de la lettre de M. l'Intendant relative aux dépenses de la communauté. Le Roi nomma à sa place Jean Fabry, propriétaire de Robert. Antoine Giraud, dernier consul, étant mort, le Roi nomma pour le remplacer Antoine Achard, cordonnier.

PETITE PLACE DE LA FONTAINE - 1748

Le sieur Jean Fabry, premier consul, représenta au conseil que la basse-cour attenant à la maison de Dominique Tay, gênait extrêmement le passage pour arriver à la fontaine publique ; que l'intérêt public exigeait que la communauté acheta cette basse-cour pour abattre la cloison et faire du local une petite place.

L'assemblée décida que les consuls feraient avant tout estimer le local de cette basse-cour aux formes ordinaires ; qu'un mandat serait expédié au dit Dominique Tay pour le prix en sus ; que la cloison serait abattue et que les débris des murs seraient mis aux enchères et délivrés au plus offrant.

Dominique Tay s'opposa à cet arrangement. La communauté, d'après son conseil, fit enlever la cloison ; le cloaque disparut et lorsque Tay vit qu'il ne pouvait faire autrement, il reçut l'argent qui lui fut offert. Cet emplacement fut changé en une petite place.

A côté de la porte Bernardin il y avait aussi un cloaque appartenant à Pascal Cadet, lequel obstruait la rue. La communauté en prit ce qui lui en fallait pour que la rue eut toute sa largeur ; mais Pascal Cadet, qui descendait du fameux Cadet qui délivra le village de la tyrannie, s'y prêta de bonne grâce.

CONSULS NOMMES PAR LE ROI - 1749

Ce fut le huit novembre de cette année que Paul Barlatier de St Suffren et Pierre Anezin furent nommés par le Roi, l'un premier consul et l'autre troisième consul. Leur installation eut lieu dans les mêmes formes que ci-devant et elle fut présidée par le sieur Joseph Gilles de Mousse, subdélégué de l'intendant.

AN 1750

Les fermiers des fours demandaient une réduction dans le prix des fermages faisant valoir leur indigence. Les consuls auraient consenti volontiers à cette réduction mais le procureur du Roi s'opposa à ce projet et rappela aux consuls que l'article 31 du règlement de la communauté rend les consuls responsables de l'insolvabilité des fermiers.

RECHERCHES D'EAU

L'on cherchait à se procurer de l'eau autant qu'il était possible. La fontaine ne donnait plus la quantité d'eau ordinaire ; l'on fit une recherche exacte tout le long de la conduite et celle-ci fut trouvée en bon état.

L'on fit venir sur les lieux le sieur Bassac, fontainier de la ville d'Aix. Celui-ci trouva, en faisant des fouilles, qu'il y avait près des aqueducs des sources de la fontaine, une eau considérable qu'on pouvait facilement dévier dans les aqueducs. Mais le local appartenait à Denis Bossy et il fallait s'entendre avec lui.

Celui-ci avait fait des fouilles de son côté pour s'en procurer ; il fallait savoir si l'eau qu'il avait trouvée était une partie de celle de la fontaine publique.

Toutes ces raisons firent traîner le projet en longueur et insensiblement l'on n'y pensa plus.

BANCS DANS L'EGLISE - 1751

Bien des particuliers voulaient avoir leur banc dans l'église ; ils voulaient choisir l'endroit pour le placer ce qui excitait bien des contestations. Le curé, après avoir écouté les réclamations de tous, prit le parti de faire autoriser le choix qu'il en avait fait par Mgr l'Archevêque. Celui-ci agit encore très prudemment.

Après avoir approuvé l'état des bancs que l'église pouvait contenir, il laissa aux consuls le soin de les faire placer dans l'ordre de l'ancienneté de famille, de leur qualité et de leurs allivrements. Le curé fit part de cet avis aux consuls qui se chargèrent de le faire exécuter et tout se passa dans le plus grand calme.

NAISSANCE DU DUC DE BOURGOGNE

Les consuls reçurent une lettre de M. de Mousse, subdélégué, dans laquelle il disait l'intention du Roi de voir employer l'argent destiné aux réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du Duc de Bourgogne, à doter des pauvres filles en mémoire de cet heureux évènement.

Les consuls répondirent que pour se conformer aux intentions du Roi et donner des marques de la joie éprouvée par cette communauté au sujet de la naissance du Duc de Bourgogne, cette communauté tachera de marier deux pauvres filles, les premières qui se présenteront.

TRESORIER

Pendant cette année, le sieur Guion fut reçu trésorier moderne de la communauté.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE - 1752

Sur les représentations de M. Périnet, curé de la paroisse, on acheta du sieur Cadet une petite langue de terre attenante au cimetière pour le rendre un peu plus grand, de façon que le mur de cloison du cimetière confina avec celui du jardin du sieur Guion.

Celui-ci fut fait à neuf et les frais furent partagés entre la communauté et le sieur Guion.

IMPOSITION

L'assemblée pour cet objet eut lieu le 9 juillet de cette année 1752. Elle fut présidée par Joseph Granon, viguier, à défaut d'Elzéar Ribbe, juge du pays.

Le premier consul fit mettre sous les yeux de l'assemblée l'état des dépenses et de la recette et requis que l'on fixa une imposition qui soit en état de faire face aux dépenses. Celles-ci consistaient dans la somme de quatorze mille cinq cent quarante neuf francs dix deniers et les revenus en mille neuf cent soixante dix sept francs et dix deniers. Il reste donc à payer la somme de douze mille cinq cent soixante douze francs et dix deniers.

Pour payer cette somme, on imposa dix deniers par franc cadastral, mais l'assemblée ne voulut en payer que neuf.

Antoine Guion fut choisi pour être trésorier sous la rétribution de trois cents francs.

ARRET DE LA COUR DES COMPTES

Un arrêt est adressé aux consuls par lequel la cour des comptes fait défense à tout consul et administrateur du pays, de faire homologuer les baux à ferme des délibérations portant imposition, par devant autre juridiction que devant elle.

CHEMIN D'AIX AGRANDI - 1753

Les consuls voyant que le chemin d'Aix était extrêmement obstrué après avoir dépassé l'auberge de Barlatier, par le mur qui soutenait la possession de Pascal Cadet, conçurent le dessein d'aligner ce chemin jusqu'à la chapelle de St Denis.

Ils en parlèrent dans les premiers conseils de la communauté qui furent tenus cette année. Ils représentèrent la nécessité d'agrandir ce chemin pour la commodité des voyageurs et pour l'agrément des gens du pays.

La communauté consentit à cette dépense, chargeant les consuls de s'entendre avec Pascal Cadet et d'y faire mettre la main après avoir observé toutes les formalités nécessaires.

Les consuls ne négligèrent point cette affaire. C'est depuis cette époque que l'on voit la chapelle de St Denis étant parvenu à l'auberge de Barlatier.

TRESORIER

A cette époque, Antoine Barlatier, bourgeois, fut trésorier sous la rétribution de trois cent soixante quinze francs.

VISITE PASTORALE

Mr de Brancas, Archevêque d'Aix, vint à Rognes faire sa visite pastorale et administrer le sacrement de confirmation.

Des quatre cloches qu'il y avait au clocher, trois étaient cassées ou fêlées et la quatrième avait un son désagréable. L'archevêque donna dans sa sentence de visite la refonte de la grosse cloche, attendu qu'elle seule pouvait se faire entendre de tout le territoire.

Les consuls proposèrent à ce sujet d'établir un capage de quinze sols par famille pendant deux ans. Quelques uns s'y refusèrent mais le plus grand nombre l'emporta. Il fut décidé de faire refondre la grosse cloche.

Il fut aussi question de la refonte des deux autres qui étaient fêlées. Les consuls convinrent avec le sieur Galoupin, fondeur de la ville d'Aix, que moyennant la somme de 600 francs, il ferait ladite refonte avec cette condition que la quatrième cloche qui n'était pas du ton, y serait remise moyennant 50 francs ; que la communauté lui procurerait un endroit couvert pour faire ladite refonte, que du reste il s'obligeait à descendre du clocher lesdites cloches et à les y faire remonter à ses frais.

On lui procura le petit jardin de M. Guion, attenant au cimetière, pour y faire cet ouvrage.

MAISONS DE JEAN GAUDIN ET DE COURAUD

A côté de la chapelle des Pénitents, du côté de la place Vivaut, était la maison de Jean Gaudin. Cette maison au lieu d'être sur l'alignement de la chapelle, formait un angle qui rendait la rue extrêmement étroite. Celle de Couraud qui était à côté, prolongeait cette défectuosité.

Tout le monde s'en plaignait car on ne pouvait passer par cette rue qu'avec beaucoup de peine, surtout avec une bête chargée. Il arriva que la maison de Jean Gaudin s'écroula. On profita de cette circonstance pour lui faire reculer cette maison.

Les consuls convinrent avec Gaudin que moyennant la somme de cent vingt livres, il élèverait sa maison sur l'alignement de la chapelle.

La maison de Couraud menaçant ruine, on lui proposa de continuer l'alignement du dit Gaudin, lui faisant remonter le mur de façade pourvu qu'il fournisse les matériaux nécessaires. Couraud consentit à ce projet. On mit la main à l'oeuvre et par ce moyen on fit disparaître cette défectuosité.

Les maisons de Jean Gaudin et de Couraud qui furent démolies pour l'élargissement de la rue des Pénitents sont les maisons appartenant aujourd'hui au sieur Pellegrin dit l'Espagno, à la veuve Edeline et à la famille Fourment dit lou Gaou

CONTREPOIDS DES CLOCHES

Tandis que l'on travaillait à fondre les cloches, Mathieu Cauvin, maître tonnelier de la ville d'Aix, se présenta à la communauté pour travailler au bois qui devait servir de contrepoids. Il offrit de faire à neuf le contrepoids de la grosse cloche en chêne blanc ou en ormeau. Quant aux contrepoids des deux autres, il emploierait le vieux bois qui pourrait servir et si quelques pièces venaient à manquer, elles seraient fournies par lui. Il répondait de son travail pour dix ans, exigeant pour cela soixante douze livres.

La communauté reçut cette offre. Pierre Bonnaud se présenta aussi pour fournir les fers nécessaires pour consolider les contrepoids moyennant la somme de soixante deux livres. Son offre fut aussi reçue.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE VILLE

L'on renouvela ensuite les conseillers de ville. On distingua les trois classes.

Ce renouvellement se fit dans un conseil présidé par le viguier, auquel assista Denis Barlatier comme substitut des forains.

Les conseillers de la première classe furent Esprit Mignard, Jean Augustin Granon et Jean Fabry auxquels furent joints Pierre Elzéar Moulard et Joseph Bonnaud quoique n'étant que de la seconde classe ; et pour surnuméraires Joseph Meinier de Jean et Gabriel Guiran, chirurgien.

Pour la seconde classe, furent fait conseillers François Caire, Joseph Valende, Pierre Roche, Thomas Avon, Joseph Cartoux, Antoine Caire, Jacques Couraud, Jean Augustin Lati, Pascal Cadet et pour surnuméraires : Jacques Couraud et Antoine Caire.

Pour la troisième classe, les conseillers furent Antoine Achard, Pierre Roche, Thomas Avon, Joseph Cartoux, Pascal Cadet et pour surnuméraires : Jean Augustin Lati et Joseph Valende.

Ils prêtèrent serment entre les mains du viguier.

OPINIONS DU PROCUREUR DU ROI

Les consuls demandèrent que l'on fit des mandats pour payer les dépenses du travail fait au chemin de St Denis et à la conduite de la fontaine. Le procureur du Roi requit les consuls de montrer la permission de M. L'Intendant pour faire ce travail. Les consuls répondirent qu'ils avaient obtenu la permission demandée sous la condition que l'on mettrait ce travail aux enchères ; qu'ils avaient rempli cette condition ; qu'une seule offre de six cents francs s'était présentée. Trouvant ce travail trop cher, ils avaient préféré le faire faire à la journée. Par ce moyen, ils avaient économisé quatre cents francs.

Malgré cela, les auditeurs des comptes avaient refusé de passer les deux cents francs à quoi s'élevait ce travail, au trésorier.

Le Procureur du Roi dit aux consuls de s'adresser à la Cour des Comptes et de ne point délibérer sur cet article. Cependant le conseil, par pluralité de voix, décida de décharger les consuls de la dite somme de deux cents francs.

L'Hôtel de Ville, de tous les temps, avait été habité par le valet de ville. Depuis plusieurs années, celui-ci préférait habiter ailleurs. Le Procureur du Roi s'en plaignit en disant que cette maison ne devait pas rester inhabitée, soit pour sa propreté, soit pour la sûreté des archives.

Il conclut en requérant qu'il soit délibéré que François Richaud, valet de ville actuel, vienne habiter cette maison. Le conseil fut de son avis et le valet de ville vint habiter de nouveau la maison commune.

CLOCHES

Les consuls annoncèrent ensuite que la refonte des cloches était faite. Le Sieur Galopin avait réussi dans ce travail au delà de toute espérance. Il avait dû fournir un quintal de matière qu'il fallait lui rembourser à raison de vingt sols la livre.

Ces quatre cloches furent mises par lui au son qui leur convenait. Le tonnelier et le maréchal travaillaient de leur côté d'une manière satisfaisante.

Les cloches, après avoir été bénies, furent mises en place au grand contentement de tout le public. Cette dépense coûta à la communauté la somme de 160 livres ; les prébendés, chanoines de St Sauveur, entrèrent pour une part dans cette dépense.

NOUVEL ETAT - 1755

Au commencement de cette année, le Roi nomma pour premier consul Honoré Barlatier à la place de Paul Barlatier de St Suffren et pour dernier consul, Honoré Pourret à la place de Pierre Anezen. Le second consul, Aman Pellegrin, ne fut point changé parce qu'il avait financé son office, ainsi que le greffier Fabry.

G A R D E

On nomma pour garde du terroir Denis Reinaud, aux gages de cent vingt francs, lequel obligea les bergers à mettre des sonnettes à leurs moutons ou aux brebis au nombre de deux par trentaine.

AUDITEURS DES COMPTES

L'on finit l'année par l'élection des deux auditeurs des comptes qui furent Jean Augustin Granon et Antoine Guion.

1 7 5 6

Cette année, le valet de ville fut Etienne Chassaud.

Les auditeurs des comptes furent Jean Fabry de Robert et Pierre Elzéar Molard, boulanger.

1757 - FRAIS DE GUERRE

Le seigneur se refusait à contribuer pour les frais de guerre. Des députés nommés par la communauté pour faire consulter deux avocats, s'adressèrent

à MM. Guibert et Siméon, pour savoir si le Marquis de Rognes devait contribuer à ces frais. Sur cette question, les avocats prouvèrent que M. de Rognes devait participer aux frais de guerre.

Sur cette décision, il fut fait un compte par lequel M. de Rognes restait débiteur à la communauté de la somme de quatre cent quarante trois livres neuf sols six deniers. L'on fit ensuite au Seigneur de Rognes, un mandat pour le paiement de lods des acquisitions faites par la communauté des jardins du sieur Cadet ou de la demoiselle Esménard et du sieur Guion pour l'agrandissement du cimetière et de la basse-cour de Dominique Tay.

ANTOINE ESMENARD

Ce n'est ni d'un philosophe ni d'un savant que j'ai à parler dans cet article, mais d'un homme qui, par ses connaissances, quoique bornées, et par son industrie, fut très utile à son pays.

Il était originaire de Pélissanne ; il vint se retirer à Rognes, pays de sa femme. Il fut pendant longtemps maître d'école. Il enseignait ce qui convenait aux enfants d'un village, la plupart artisans ou paysans. Il montrait à lire, à écrire ; il donnait des leçons d'arithmétique qu'il connaissait supérieurement.

Il se conduisit très bien dans cette charge et on n'eut jamais que des éloges à lui donner.

Il dessinait et peignait sans principe fixe. Il peignit en bleu la voûte du sanctuaire et il y parsema des étoiles jaunes. Il peignit aussi le sanctuaire de St Marcellin.

Il était très adroit dans la construction des arcs de triomphe ; il était employé pour toutes les fêtes publiques, étant aussi un peu artificier.

Il poussa sa carrière très loin et il mourut dans une extrême vieillesse.

1 7 5 7

Toutes les charges municipales créées d'office furent supprimées et l'on en revint aux anciens usages.

ELECTION CONSULAIRE

La communauté de Rognes fit assembler tous les chefs de famille dont l'allivrement était en sus d'une livre.

Pour premier consul on eut Gaspard Gras, pour second Joseph Mouret et pour troisième Jacques Couraud. On n'élut qu'un seul auditeur des comptes : Pierre Bonnaud ; les forains nommèrent le second. Jean Fabry fut nommé greffier.

Les nouveaux consuls prêtèrent serment entre les mains du viguier et furent installés par lui.

ASSEMBLEE DES FORAINS A AIX - 1758

Le sieur d'Estienne, propriétaire de Cabanne étant mort, les forains s'assemblèrent à Aix, à la maison de l'Oratoire, pour élire un nouveau syndic.

Furent présent à cette assemblée : Pierre Beausset, supérieur de cette maison et propriétaire du Jas Blanc ; Jean Baptiste de Pitton, chevalier, seigneur de Tournefort ; Augustin de Ribbe, trésorier général de France, propriétaire de Ribbe ; Pierre de Robinau, sieur de Beaulieu ; Louis Laurent Joseph d'Estienne, propriétaire de Cabanne ; Jean André de Michelis, propriétaire du Seuil ; Jean Joseph Mollet, propriétaire de Barbebelle et noble homme de la Javi.

Ils nommèrent pour leur syndic le sieur d'Estienne ; celui-ci nomma pour son substitut Denis Barlatier de Jean Baptiste, qui possédait Fons-Marin.

Quelques uns de ces messieurs vivent encore dans leurs enfants qui possèdent toujours leur domaine ; tels sont M. d'Estienne, M. de Robinau et M. d'Arnaud

FAMILLE ARNAUD

Il est à présumer que ce dernier venait de la famille ancienne établie à Rognes. Ils furent s'établir à Aix et jusqu'à Ignace, il n'est point parlé d'eux dans le nobiliaire de Provence.

Ignace Arnaud dont l'ayeule était soeur d'Ignace Tolodendy, Evêque de Mitellopolis et vicaire apostholique en Chine, acheta à Rognes le domaine dit Bonisson . Il fut pourvu d'un office de secrétaire du Roi près la chancellerie d'Aix en 1723.

Il avait épousé Anne de Cazeneuve, fille de Melchior, conseiller du Roi au siège d'Aix.

François Melchior Arnaud, issu de ce mariage, a été consul d'Aix en 1740. Il s'était marié en 1724 avec Thérèse Cadet de Rognes. De ce mariage vinrent Gaspard, Georges François, François Jean Baptiste, Sextius et une fille. De ces cinq personnes, Sextius vit encore aujourd'hui. Gaspard, l'ainé, se maria avec une marseillaise et de ce mariage furent deux garçons et une fille qui a épousé à Aix M. Sallier. L'ainé est aussi marié à Aix ; le cadet nommé Louiset vit à Rognes ou à Bonisson, sa campagne, sans être marié.

Les autres forains qui ne sont pas nommés dans l'acte de l'élection du syndic se réduisirent à quelques autres qui n'étaient pas à Aix. Tels sont : Gajot de Montfleurit, propriétaire d'une partie du domaine de Caire ; M. Arquier, propriétaire du Petit St Paul ; M. Bazin, autre propriétaire de Caire ; M. Chapuis, propriétaire de la Chapusse. Ils habitaient tous Lambesc.

MISSION

Au mois de novembre de cette année, il y eut une mission dans la paroisse de Rognes. Les Pères de la Doctrine Chrétienne de la maison d'Aix firent cette mission. Il y avait exercice matin et soir, très fréquenté. A la fin de cette mission l'on planta une croix au Lion d'Or sur le chemin allant à Cadenet ; elle était en bois peint en bleu ; les ornements en étaient dorés. C'est la dernière mission qu'il y eut à Rognes.

NOUVEL ETAT - 1758

L'assemblée de tous les chefs de famille se forma à l'hôtel de ville et l'on fit l'élection des nouveaux consuls d'après le règlement de la communauté.

Les nouveaux consuls furent : Joseph Fabry, Pierre Bonnaud et Pierre Caulavier les auditeurs des comptes Pierre Jean François Cavaillon et Jacques Barlatier. Le greffier fut Pierre Elzéard Moulard. Tous ces officiers furent installés par Esprit Mignard, lieutenant de Juge.

JEAN FABRY VIGUIER - 1759

Ce fut le dernier conseil auquel assistat Esprit Mignard ; il mourut dans un âge trés avancé.

Jean Fabry de Robert fut nommé lieutenant de juge à sa place.

PUITS A LA PLACE VIVAU

Tous les administrateurs de cette communauté firent toutes les démarches possibles pour donner au village plus d'eau qu'elle n'en avait. On tomba d'accord d'en chercher sur la place Vivau. Un devin se présenta à la communauté et il lui assura qu'à cette place, en creusant, on en trouverait une assez grande quantité. Ce devin s'obligea à creuser le puits là où il croyait que l'eau pouvait être, moyennant la somme de 150 livres. Au cas où il n'y trouva point d'eau, on ne lui donnerait plus que la somme de 70 francs.

Le devin se trompa ; on creusa plus profondément que ce qui avait été fixé, mais il n'y eut pas le moindre indice qu'il put y avoir de l'eau.

On l'appela le puits de la truie parce qu'une truie s'y laissa tomber dedans. On fut obligé de le combler car il était inutile.

PROJET D'UN MARCHE A ROGNES

On délibéra d'établir un marché tous les mercredis. Mais ce projet qui ne pouvait être que d'un trés petit intérêt pour la communauté, fut laissé de côté.

Il en existait un anciennement mais il ne put se soutenir devant les marchés établis à Aix, Cadenet et Pertuis.

NOUVEL ETAT - 1759

On procéda à l'élection du nouvel état, le 26 décembre selon l'usage. Les nouveaux consuls furent Antoine Barlatier dit ventre d'or, Gabriel Guiran, chirurgien et Denis Mouret. Les auditeurs des comptes Paul Barlatier de St Suffren et Denis Mouret dit le gros ; le greffier : Gaspard Gras.

Ils furent installés par Jean Fabry, lieutenant de juge.

MORT DE MR PERINET - 1760

C'est à cette époque que mourut Mr Périnet, curé de la Paroisse. Cette nouvelle occasionna un deuil universel dans le pays. Tous pleuraient leur père au souvenir du bien qu'il avait fait ; on ne savait que déplorer sa perte.

L'on délibéra et proposa d'agir pour avoir ses dépouilles mortelles. On nomma le second consul pour se rendre à Pélissanne pour réclamer le corps de ce saint homme. Le curé de cette paroisse se refusa à l'exhumation pour n'y être pas autorisé par les supérieurs tant ecclésistiques que civils.

Les plus apparents du lieu partirent pour Aix ; ils présentèrent leur requête au Parlement pour être autorisés à exhumer Mr Périnet. Ils en présentèrent une autre à Mgr l'Archevêque pour la même fin. Les permissions sont accordées.

Ils se rendent à Pélissanne ; ils montrent la permission et la commission dont ils sont chargés. Ils furent écoutés.

Le caveau qui renfermait le corps de Mr Périnet est ouvert ; le cercueil en est retiré ; on le place sur une charrette venue de Rognes avec un grand nombre d'hommes de ce pays. L'on se met en route et l'on arrive à Rognes à deux heures du matin. Les cloches furent mises en branle et tout le monde vint au devant. Le corps fut déposé dans la chapelle des Pénitents et le lendemain on lui fit des obsèques avec autant de solennité qu'il fut possible. Quand le peuple vit qu'on allait le descendre dans le caveau destiné aux prêtres, il se jeta sur lui pour avoir quelque peu de ses habits et chacun se glorifiait d'avoir de lui quelque chose.

MR PERINET

Mr Périnet naquit à Pélissanne ; il vint à Rognes pour succéder à Mr d'Alphéran. Ce fut un homme de sainte vie et un véritable pasteur. Parvenu à une grande vieillesse, il voulut faire encore une visite à sa patrie. Il y tomba malade et il mourut mais sa mémoire vivra toujours dans le pays

ARGENTERIE

Sous lui, l'argenterie de la sacristie fut augmentée. L'on fit un bel ostensoir en argent qui fut décoré par Mme de Rognes. Elle donna pour cela une topaze orientale, une émeraude et des boucles d'oreilles en diamant que l'on éparpilla sur les rayons.

Il fut fait aussi, en argent : une croix, deux burettes, un encensoir, sa navette et sa cuiller.

Madame de Rognes, Mlle Duchêne et Mlle de Ribbe contribuèrent beaucoup à ces dépenses. Celle-ci donna à l'église deux grands bouquets en argent, artistiquement travaillés et dont on se servait dans les grandes solennités.

MOEURS DES HABITANTS DE ROGNES

Les vertus qui étaient profondément enracinées dans le coeur de M. d'Alphéran et de M. Périnet n'y restèrent pas concentrées. Elles se dilatèrent et se répandirent sur leurs ouailles. Celles-ci, animées par de grands exemples et soutenues par de pratiques instructions voulurent marcher

dans la voie de la religion et se rendre dignes des récompenses célestes. De là, tant de filles pieuses qui renonçaient aux plaisirs du monde et qui vivaient dans leur famille, dans le silence et la retraite et pratiquaient dans leur maison les austérités des monastères. De là tant de braves hommes qui, en remplissant les devoirs de leur état et sans manquer aux soins de leur ménage, pratiquaient la religion.

Sous ces pasteurs, l'église n'était point déserte ; chacun remplissait son devoir pascal. La bourgeoisie donnait le bon exemple. On savait s'amuser pourtant, mais toujours honnêtement et sans offenser ni Dieu ni les hommes ; les lois étaient respectées.

L'inférieur connaissait les déférences qu'il devait à son supérieur. Il y avait pourtant des bals, il y avait des cabarets. Les jeunes gens s'amusaient avec décence et respect. Les habitants de Rognes étaient gais par caractère ; ils aimaient les fêtes, les divertissements. Les carnavals étaient très bruyants.

C'était un temps où chacun s'amusait selon ses goût et inclinaison, sans que rien n'y fut outré.

Les charivaris étaient pour eux le comble de la joie. Quand il y avait quelque veuf ou quelque veuve qui se remariait, ils ne laissaient pas échapper une si belle occasion pour se divertir. Ce n'était pas seulement la jeunesse mais les gens mariés et tout le peuple qui y prenaient part.

Dans ces divertissements publics, il y avait toutes les sonnettes des troupeaux des grandes fermes du terroir ; il y avait des tambours, des timbales, etc ... Puis un char où étaient représentés les nouveaux mariés. Ceux-ci s'arrêtaient souvent et donnaient alors des raisons de leur mariage au public.

Ce char était traîné par des boeufs qui passaient dans toutes les rues du village, le tout très bien éclairé par plus de quatre vingts torches de bois gras portées par des enfants éclairant tout ce cortège grotesque.

On fit un de ces charivaris à une veuve d'Aix qui épousa un garçon du pays. La réputation de cette veuve était un peu suspecte. On eut soin d'embellir le char de quelques attributs nouveaux ; on le décora de cornes de boeufs que l'on avait recouvertes avec du papier doré. Au sortir de l'église, un des grands meneurs de charivari se tint sur la porte et comme la nouvelle mariée se présenta sur la porte, il lui fit baiser la corne. Les trompettes sonnèrent alors, de grands cris de joie s'élevèrent et on l'accompagna chez elle avec ce tintamarre.

Tels étaient les grands divertissements de ce peuple toujours uni, occupé de ses affaires ; il ne cabalait point. Aucun esprit de parti ne l'agitait et s'il y avait quelqu'un qui fut porté à exciter des querelles, il n'était point écouté.

Tels étaient les moeurs et le caractère des habitants de ce pays à l'époque que je fais connaître.

NOUVEL ETAT - 1760

Les consuls furent Etienne Simon Guérin, François Fabre et Honoré Pourret; les auditeurs des comptes : Pierre Elzéar Moulard (les forains nommèrent l'autre) ; le greffier : Joseph Fabry, notaire.

On nomma encore cette année les abbés de la jeunesse. Il y eut une bonne

raison pour le faire : il y avait quelques divisions chez les jeunes gens, entre les artisans et les paysans. Pour les faire finir, on imagina d'élire un capitaine de ville et deux abbés de la jeunesse. Le premier fut Joseph Caulavier et les abbés de la jeunesse : Pierre Gaudin fils de Jean et Joseph Monclard, fils de Joseph.

MR REQUIER - CURE DE ROGNES

Depuis le 25 octobre de l'année dernière, Mr Réquier était à Rognes en qualité de curé de la paroisse. Il était originaire de Tourves près Brignoles. Il était auparavant vicaire de la Madeleine à Aix.

Il fut un digne successeur des pasteurs qui l'avaient précédé. Il sera question de lui en son temps.

MORT DU SECOND CONSUL

Ce fut le dix août que mourut François Fabre, second consul. Suivant l'usage, la communauté lui fit faire des obsèques avec dignité et à ses dépens.

Il fut enseveli dans le caveau de la chapelle des pénitents comme descendant de Joseph Fabre qui avait vendu le local à la communauté comme il a été dit.

MORT DE MADAME DE RIBBE

Le 16 août de cette année 1761 mourut Françoise de Ribbe, bienfaitrice de l'hôpital.

Son portrait est dans la salle du bureau de l'hôpital de Rognes.

NOUVEL ETAT - 1761

On élut pour consuls : Gaspard Gras, Joseph Mouret et Jacques Couraud. Les auditeurs des comptes furent Antoine Reinier et Aman Pellegrin ; le greffier : Jean Pierre Diouloufet, notaire et contrôleur ; le capitaine de ville : Pierre Gilli et les abbés de la jeunesse : André Barlatier et Laurent Isoard.

Jean Fabry, après avoir fait prêter serment aux nouveaux consuls et aux auditeurs des comptes, donna sa démission de lieutenant de juge. M. de Rognes nomma Etienne Noël Gras à sa place.

NOUVEAU BAIL DE TOURNEFORT - 1762

Ce fut au commencement de cette année que M. de Tournefort distribua à des paysans de Rognes une partie de son domaine à nouveau bail. Il fit savoir ses intentions à ce sujet à la communauté. Le premier consul fut présent à cette opération. Celle-ci faisant changer la nature de la portion qui tombait en roture, était soumise à être encadastrée et payer la taille.

Les paysans de Rognes prirent possession de ces biens ; ils y bâtirent des maisons. Ainsi naquit le hameau de Tournefort.

NOUVEL ETAT - 1762

Les consuls Joseph Mouret dit le gros et Jacques Couraud, firent proclamer le conseil des chefs de famille qui possédaient biens en sus d'une livre ou de trois cents francs, pour procéder au nouvel état.

Peu de gens s'y rendirent. Les consuls se retirèrent et obtinrent un arrêt du Parlement qui autorisa de s'assembler le 9 janvier 1763. Le nouvel état y fut élu, mais il y eut beaucoup de chose à dire sur cette élection et cet état fut cassé.

Le 13 mars eut lieu l'élection définitive présidée par M. de Saint Bonnet, juge de Lambesc, que M. de Rognes avait choisi pour être juge de Rognes.

L'on eutpour consuls : Pierre Jean François Cavaillon, Jean Gaudin et Pierre Caulavier ; pour auditeurs des comptes : Jean Baptiste Meinier et Pierre Simon ; pour greffier : Jean Fabry Robert ; ; pour capitaine de ville : Jerôme Giraud et pour abbés de la jeunesse : Sauveur Caulavier et Paul Roman.

MARIAGE DE MLLE JULIE DE ROGNES

Le Seigneur de Rognes maria sa fille cadette Julie avec M. de Fulconis, Conseiller aux comptes.

La communauté, toujours généreuse, se rappelant qu'en 1708 elle avait fait cadeau de vingt cinq louis d'or à la demoiselle de Rognes qui avait épousé le Président Duchêne, voulut en faire autant en faveur de Mlle Julie.

Il y eut à ce mariage tous les divertissements que le pays fut susceptible d'offrir ; ils durèrent trois jours et tout le pays prouva d'une manière évidente qu'il aimait son seigneur et ce qui le touchait.

Le mariage fut célébré dans l'église du château par le curé de la paroisse.

NOUVEL ETAT - 1763

Les nouveaux consuls furent Pierre Simon, Denis Mouret et Jean Giraud de Mathieu ; les auditeurs des comptes : Joseph Mouret dit le gros (les forains nommèrent l'autre) ; le greffier : Jean Fabry Robert ; le capitaine de ville Louis Giraud de Pierre et les abbés de la jeunesse : Louis Anezin et Louis Blanc.

AN 1 7 6 4

Dans le courant de cette année, il n'est guère question que du règlement des comptes de la communauté.

A la suite des différends, le sieur Denis Barlatier ne fut plus substitut des forains ; le sieur Mignard, notaire à Lambesc et propriétaire à Rognes fut nommé à sa place.

NOUVEL ETAT 1764

Etienne Noël Gras se démit de sa charge de viguier ; Jean Baptiste Reinier dit l'Anglais fut nommé à sa place et présida le conseil du nouvel état.

Les consuls furent Etienne Noël Gras, Aman Pellegrin et Antoine Cairé ; les auditeurs des comptes: Gabriel Guirau et Jacques Barlatier ; le greffier : Antoine Reinier ; le capitaine de ville : Joseph Michel, aubergiste ; les abbés de la jeunesse : André Bonnaud et Jean Boyer de Louis.

L'élection étant faite, Jean Baptiste Reinier démissionna et M. de Rognes nomma pour viguier Pierre Simon.

PORTE DODON - 1765

Le sieur Maria, docteur en médecine, qui avait épousé Mlle Arquier, vint demander à la communauté l'ouverture de la porte Dodon.

Cette porte était restée ouverte très longtemps ; elle fut fermée à l'occasion de la peste. On ne pensa plus à la rouvrir.

Les habitants du quartier Ségarès firent une brêche aux remparts pour communiquer plus facilement avec les gens du village, à l'endroit nommé la portissole.

Le Docteur Maria demanda qu'on ouvrit la porte Dodon où il y avait un plus grand nombre d'habitants ; la communauté lui répondit qu'elle lui accordait de faire cette opération à ses frais et dépens. Sa maison étant près de cette porte, il était juste qu'il en supportat les frais.

DIRECTES DE L'HOPITAL

De tous les temps, l'hôpital avait joui d'un revenu honnête pour soigner les malades et les pauvres du lieu. Ces revenus provenaient des fonds des terres données à nouveau bail à plusieurs particuliers.

Les habitants de Rognes, dans les onzième et douzième siècles, riches en terres mais pauvres en argent, donnèrent à l'hôpital des biens considérables. Ceux qui possédaient ces biens se refusèrent à payer. Les consuls recteurs nés de l'hôpital se mirent à faire les recherches les plus soigneuses pour trouver les titres des donations.

Tel fut le commencement de la grande affaire concernant les directes dont le seigneur sut si bien profiter qu'il se les appropria.

NOUVEL ETAT - 1765

Les nouveaux consuls furent : Barthélemy Simon, Jean Fabry Robert, Gaspard Fabre et Joseph Bossy ; les auditeurs des comptes : Pierre Elzéar Moulard et Denis Mouret ; le greffier : Pierre Jean François Cavaillon ; le capitaine de ville : Sauveur Caulavier ; les abbés de la jeunesse : Jean Louis Anezin et Pierre Goirand.

MORT DU DAUPHIN - 1766

Ce fut le 16 février 1766 que mourut Mgr le Dauphin. La France perdit un prince qui, par ses qualités et ses vertus vraiment héroïques, faisait l'espérance de la nation.

La communauté fit célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de ce grand prince.

MAISON DE NICOLAS CABRIES

La maison de Mlle Arnaud, épouse du boulanger Nicolas Cabriès, obstruait la rue qui menait à l'église, au point que les charrettes avaient bien de la peine à passer.

Il fut décidé que le propriétaire donnerait quatre pans de mur d'élargissement à la rue, mais que la communauté ferait remonter à ses frais le mur de façade.

Le sieur Edeline qui succéda au sieur Cabriès dans la propriété de la maison, la vendit à la commune. Celle-ci la fit démolir entièrement pour donner une plus large entrée à la rue de l'église et fit ainsi une petite place.

DIRECTES DE L'HOPITAL

Le seigneur de Rognes ayant appris que la communauté faisait des recherches au sujet des titres des directes de l'hôpital, voulut aussi de son côté en faire pour voir s'il n'aurait pas quelques droits sur ces directes.

ETAT DE LA COMMUNAUTE

La communauté se soutenait du côté des impositions, c'est-à-dire qu'elle n'était pas hors d'état de faire face aux dépenses qu'elle était obligée de faire.

Mais elle avait perdu du côté des sujets qui la représentaient. Le règlement pour les élections et les électeurs fut fait en 1669. Les électeurs étaient divisés en trois classes :

La première classe des électeurs devait être composée de sept personnes, compris les deux surnuméraires allivrés depuis quatre livres cadastrales en haut ;

La seconde, composée aussi de sept personnes compris les deux surnuméraires allivrés depuis trois livres cadastrales en haut ;

la troisième classe composée du même nombre de personnes et allivrées depuis une livre en haut.

Dans la première classe, il n'y avait que deux individus ayant les qualités requises pour être électeur et consul : Antoine Reinier et Pierre Simon, les autres étant forains ou occupant des charges qui les rendaient inéligibles. Il fallait donc prendre de la seconde classe pour composer la première et de la troisième pour composer la seconde.

L'on s'adressa pour cela au Parlement qui différa le jour de la nouvelle élection et qui permit à la communauté d'emprunter des différentes classes pour former le nouvel état.

NOUVEL ETAT - 1767

Ce fut le 2 février 1767 qu'on procéda à l'élection du nouvel état. L'assemblée fut présidée par le sieur Gras, lieutenant du juge. Les consuls furent : Antoine Reinier, J.B^{te} Meinier et Jean Auguste Latil ; les auditeurs des comptes : J.B^{te} Cadet et Jacques Barlatier ; le greffier : Denis

Barlatier.

Il ne fut plus question du capitaine de ville ni des abbés de la jeunesse.

Cette année, il était encore question des directes de l'hôpital.

NOUVEL ETAT - 1768

L'élection fut retardée au 24 janvier. Etienne Noël Gras présida l'assemblée. On élut pour consuls Jean Baptiste Cadet, chirurgien, Jean Nicolas Giraud et Martin Isoard ; pour auditeur des comptes : Gaspard Fabre (l'autre fut nommé par les forains). Jean Fabry Robert fut greffier.

MORTALITE DES OLIVIERS

Pendant cet hiver rigoureux, les oliviers moururent. Cette mortalité jeta la consternation dans le pays. Il fut fait par des commissaires le relevé des pertes subies pour être présenté aux autorités de la province à qui on demanda quelque indemnité.

Des mesures rigoureuses furent prises pour la conservation des rejets et nouvelles pousses des oliviers.

L'affaire concernant les directes de l'hôpital n'était point abandonnée. Cette année il fut question de transaction entre celui-ci et le seigneur.

MAISON CURIALE

A cette époque, on fit des réparations considérables à la maison curiale. On lui donna toutes les commodités que le local pouvait permettre.

Le jardin qui n'était autrefois qu'un passage, devint un endroit agréable.

Les deux cadrans solaires dont il reste encore les vestiges, l'un au soleil levant, l'autre au midi, furent faits par M. Julien, vicaire sous M. Perrinet. C'était un homme de mérite, ses talents lui méritaient un sort plus heureux.

NOUVEL ETAT - 1769

Les nouveaux consuls furent Etienne Noël Gras, qui avait répudié la charge de viguier, laquelle fut donnée à Jean Joseph Nicolas Guion, Sidoine Pellegrin et Jean Giraud de Mathieu ; les auditeurs des comptes : Antoine Reinier et Jacques Barlatier ; le grefier fut Gaspard Fabre.

Rien de bien remarquable ne se passa dans le courant de cette année.

NOUVEL ETAT - 1770

Le conseil du nouvel état ne se tint que le 28 janvier 1770. Il fut convoqué le 26 décembre dernier mais les conseillers ne s'y rendirent pas.

Le sieur de la Javi, nommé syndic des forains, prit Jean Baptiste Cadet pour substitut, vu l'indisposition du sieur Mignard.

Les nouveaux consuls furent : Joseph Granon, fils de feu Joseph St Christophe, Jean Joseph Gaudin, chirurgien et Jean Michel de Joseph. Les auditeurs des comptes : Jean Fabry-Robert et Pierre Paul Beaumon ; le greffier : Antoine Reinier.

JEAN PIERRE DIOULOUFET

Les circonstances augmentaient quelquefois les dépenses. Le 24 novembre 1768 il fut passé une transaction pour terminer les contestations qui s'étaient élevées entre le Seigneur de Rognes, la communauté et l'hôpital au sujet des directes. Cette transaction fut reçue par Jean Pierre Diouloufet; notaire du lieu, lequel moyennant la somme de trente et une livres seize sols six deniers qui lui furent comptés, promis au maire et consuls d'alors d'expédier deux extraits de la susdite transaction : l'un pour l'hôpital, l'autre pour la communauté. Mais le dit Diouloufet n'expédia pas les extraits. On en réitéra la demande et promesse vaine de cette expédition. Il attendit que l'on fit contre lui des démarches plus efficaces.

L'esprit public ne lui était pas favorable depuis qu'il avait embrassé le parti du Seigneur et qu'il avait abandonné celui de l'hôpital.

NOUVEL ETAT - 1771

Toute l'année se passa dans la plus grande tranquillité et sans que les consuls voulussent faire la moindre dépense. Le 26 décembre étant arrivé, ils firent procéder au nouvel état.

L'assemblée fut présidée par le Sieur Guion, lieutenant de juge. Les nouveaux consuls furent Jean Fabry-Robert, Amand Pellegrin et Joseph Isoard. Les auditeurs des comptes furent Jean Baptiste Cadet, substitut des forains et Jean Nicolas Giraud ; le greffier Etienne Noël Gras.

Dans l'année précédente, la communauté reçut du gouvernement la somme de trois mille francs pour seconder les propriétaires qui, en 1768, subirent des pertes considérables par la mortalité des oliviers.

INTEMPERIES DES SAISONS

L'année 1771 fut fatale à la communauté de Rognes, comme elle l'a été à plusieurs autres.

Les nouvelles pousses des oliviers furent encore gelées par l'hiver qui fut long et qui, dans le mois d'avril, brûla la feuille des mûriers et une grande partie des vignes.

La récolte des grains fut aussi très compromise car les plantes qui avaient souffert ne produisirent rien.

Un orage affreux, mêlé d'eau et de grêle, survenu au commencement de septembre emporta les terres, déracina les arbres et acheva de détruire la récolte de vin.

La communauté fit un mémoire pour présenter aux procureurs du pays et à l'intendant, afin de les intéresser en sa faveur et obtenir du gouvernement quelques soulagements

NOUVEL ETAT - 1772

Les nouveaux consuls furent Antoine Reinier, Jean Nicolas Giraud et Jean Augustin Fabre. Les auditeurs des comptes : Joseph Granon St Christophe et Gaspard Fabre ; le greffier Pierre Elzéar Moulard.

MAISON CURIALE

Cette année, on fit encore des réparations à la maison curiale. On fit faire deux croisées pour éclairer le salon attenant à la chambre du curé et d'autres réparations desquelles M. le curé se chargea moyennant la somme de deux cents francs.

REUNION DU CONSEIL

Les conseillers de la communauté ne se rendaient aux assemblées qu'avec bien de la peine malgré les arrêts de la cour qui leur imposaient une amende. On fut obligé de rétablir le sieur Achard dans les qualités d'huissier royal pour tout ce qui regardait les affaires de la communauté et notamment pour exploiter ceux des conseillers qui ne se rendraient pas aux assemblées publiques.

RAVAGEURS DE LA CAMPAGNE

Il devint nécessaire de pourvoir aux vols qui se faisaient dans les campagnes Les petites maisons inhabitées étaient enfoncées, les arbres ébranchés, les fruits enlevés, de façon que les plaintes étaient générales.

Pour mettre fin à ce désordre, il fut décidé que les consuls prendraient telle quantité d'hommes qu'ils jugeraient à propos, pour la garde des fruits de la campagne pendant la nuit, que l'on donnerait une récompense de soixante livres à celui qui ferait connaître les voleurs et si quelqu'un de ces maraudeurs venait à être pris en flagrant délit il serait poursuivi en justice ; pouvoir est donné aux consuls de présenter requête à la cour tendant à ce que le jugement qui interviendrait fut exécuté sur la place Vivau aux frais de la communauté pour servir d'exemple à perpétuité.

ORAGE

Un orage terrible vint encore fondre sur ce territoire. Un grand nombre de terres furent sablées par la grande quantité de terre et de pierres que les eaux entraînèrent. Les chemins furent dégradés ; les arbres ébranchés. Le peu d'olives qu'il y avait sur les oliviers fut perdu.

Plusieurs murs furent emportés ; celui qui soutenait le passage des habitants du Ségarès, en face la maison de Pierre Decanis le fut au point que le passage fut interrompu complètement.

VOUTE AU FOUR DE LA FONTAINE

Le four de la fontaine manquait à chaque instant de mettre le feu à l'appartement qui était sur le devant. Pour remédier à ce grand inconvénient, l'on fit enlever le plancher qui n'était qu'en bois et l'on y construisit une voûte.

L'on fit mettre aussi à neuf la façade sur laquelle on fit graver les armoiries de la communauté.

NOUVEL ETAT - 1773

Les nouveaux consuls furent : Etienne Noël Gras, Pierre Paul Beaumont et Denis Gautier ; les auditeurs des comptes : Etienne Toussaint Maria et Sidoine Pellegrin ; le greffier : Jean Fabry-Robert.

On voulut encore faire revivre l'usage du capitaine de ville qui fut Jean Baptiste Mouret, et des abbés de la jeunesse : Amand Pellegrin et Jean Boyer.

PLAINTES CONTRE LES ABBES DE LA JEUNESSE

Des plaintes furent portées contre les abbés de la jeunesse parce qu'ils avaient laissé passer le 1er mai sans planter les mais comme c'était l'usage. La communauté décida que les abbés seraient avertis par les consuls de planter les mais et que sur leur refus, les consuls se pourvoiraient devant la cour pour les y obliger.

MARIAGE DU JEUNE MARQUIS DE ROGNES

Le jeune marquis de Rognes, qui était capitaine aide-major au régiment royal Normandie Cavalerie, se maria avec Louise Anne Gabrielle de Calvisson, fille d'Anne Joseph de Calvisson de Rogaret, grand baron du Languedoc, seigneur de Marsillargues et autres places. L'on prétendait que ce seigneur descendait de ce fameux Roguaret, juge mage de Nimes qui, du temps de Philippe le Bel, se porta comme accusateur du pape Boniface VIII et qui se rendit à Rome avec des troupes dans le dessein de s'emparer de sa personne pour le conduire en France ; mais les Romains délivrèrent le pape.

Le mariage du jeune marquis fut un sujet de joie pour toute la population de Rognes qui prit part à la fête comme elle avait fait en 1735 pour Mr de Raffelis, seigneur de Rognes.

NOUVEL ETAT - 1774

Le 26 décembre on procéda au nouvel état. Deux seules personnes étaient dans le cas de remplacer le maire existant : Joseph Granon et Pierre Elzéar Moulard. Le premier dit qu'on n'avait qu'à confirmer Etienne Noël Gras et tous les conseillers furent de cet avis. Le second consul fut Jean Joseph Gaudin et le troisième Jean Augustin Latil.

On ne nomma qu'un seul auditeur des comptes : Gaspard Fabre ; les forains en nommèrent un autre. Le greffier fut Jean Fabry-Robert. On ne nomma ni capitaine de ville ni abbés de la jeunesse.

MORT DE LOUIS XV - LOUIS XVI ROI DE FRANCE

Louis XV mourut le 10 mai 1774 ; il fut atteint de la petite vérole qui l'emporta au bout de quelques jours. Il était âgé de soixante cinq ans. Il avait occupé le trône de France pendant cinquante neuf ans.

Son petit-fils, le duc de Berry, fils de Mgr le Dauphin, lui succéda sous le nom de Louis XVI. L'on fit des prières pour le repos de l'âme du grand père et des réjouissances sur l'avènement au trône du petit fils.

DOMAINE DE BRESS

Le domaine de Bress possédé depuis un temps immémorial par la famille d'Abby de Châteaurenard, était venu en la possession de M. de Saint Paul de Reillane, président au Parlement, lequel avait épousé Mlle de Châteaurenard. Celle-ci mourut sans postérité ; il hérita de ce domaine. Après l'avoir possédé pendant quelque temps, il le vendit en 1772 à M. Payan de St Martin, conseiller au parlement.

IMPOSITION

Les charges auxquelles la communauté était soumise à cette époque lui occasionnait une dépense d'environ dix huit mille cinq cents francs.

Elle n'avait pour revenus que ses fermes des fours et des balances.

MORT DE LA JEUNE DAME DE ROGNES

La jeune Dame de Rognes, si intéressante sous tous les rapports, vint à mourir des suites de couches.

Celle-ci fut heureuse au possible ; elle mit au monde une fille. Pour lui avoir fait garder une diète trop rigoureuse, ses forces s'affaiblirent à un tel point qu'elle se voyait mourir elle même. Plainte inutile, l'ordonnance du médecin était là ; elle mourut.

A la nouvelle qu'en eut le marquis, il courut l'épée à la main dans toute la maison pour chercher le médecin ; s'il avait pu le rencontrer, s'en était fait de lui.

La jeune Dame avait fait ses couches à Aix, dans la maison de son mari. Celui-ci demanda qu'on lui donna dans une boîte le coeur de sa femme, ses cheveux et sa fille et il partit de suite pour Rognes. Il fut inaccessible à qui que ce fut, il passa quelques jours dans ce genre de vie.

Enfin, il se laissa persuader qu'il se devait à sa fille, à ses parents, à ses amis. Il pensa alors à faire baptiser sa fille ; il prit pour parrain et marraine deux pauvres enfants du pays mais bons sujets.

Au jour de la cérémonie, il invita tous les apparents du lieu. Le curé de la paroisse fit la cérémonie en présence de cette assemblée. L'acte de baptême fut signé par le père en grand deuil et par tous les invités.

L'on se rendit de l'église au château. Le parrain et la marraine, outre un présent qu'ils reçurent ce jour-là, furent mariés ensemble quelque temps après. Ce fut le Seigneur qui dota la fille et fit tous les frais de la noce.

REPARATIONS AU CHATEAU

Le Seigneur voulut ajouter une aile au château, celui-ci lui paraissant trop étroit. Il prit un nombre de maisons qui entouraient l'enceinte, les renversa jusqu'au fondement et les éleva ensuite avec de grandes pierres de taille pour former l'aile qu'il voulait. Cet édifice fut mal dirigé, peu solide puisqu'on fut obligé de boucher quelques fenêtres. Il y avait assez de commodité mais il n'y avait ni ordre ni plan suivi.

Les remises furent construites hors du village ; celles-ci furent mieux entendues parce que le local fut bien choisi et que rien n'y manquait.

Ce marquis vivait à Rognes en grand seigneur ; sa maison était bien montée, son équipage brillant, un personnel nombreux avec à sa tête un maître d'hôtel, un office bien en ordre répondant aux nécessités de tout le reste.

Il recevait son monde avec faste mais sans affectation et tous se retiraient de chez lui très contents.

NOUVEL ETAT - 1775

Le nouvel état se fit attendre longtemps ; le conseil de ville ne pouvait jamais s'assembler. Enfin, le 19 mars on parvenait à ses fins.

Les consuls nouveaux furent : Etienne Toussaint Maria, Jean Baptiste Meinier et Mathieu Cairé ; les auditeurs des comptes : Pierre Elzéar Moulard et Jacques Couraud ; le greffier : Joseph Christophe Granon ; le capitaine de ville : Pierre Meinier et les abbés de la jeunesse : Jean Tay et Jean Baptiste Silvestre.

PIERRE TOUSSAINT MARIA

Pierre Toussaint Maria n'était pas de Rognes. Il remercia le peuple de Rognes de l'avoir choisi pour Maire quoiqu'il n'habitat le pays que depuis quelque temps. Il était né à Comps, près d'Aups dans le département du Var.

Né dans une famille bourgeoise, il reçut une bonne éducation et devint docteur en médecine. Il épousa à Rognes, Mlle Arquier, fille de Joseph Arquier notaire royal. Elle devint fille unique, ses deux frères ayant embrassé l'état religieux, l'un Minime, l'autre Dominicain.

Il exerçait son état de médecin et fut employé dans différentes charges de la communauté avant de devenir consul.

C'était un homme qui possédait toutes les qualités sociales : il était bon mari, bon père, bon ami et bon citoyen. Sa probité était rare, sa conscience était timorée.

Il avait avec lui son frère qui était prêtre mais ne desservait pas la paroisse ; il disait la messe de l'aube et faisait le service de la chapelle de Conil. C'était un homme de bien ; une âme simple mais droite. Instruit pourtant dans la science de son état, il se rendait utile en tout ce qui dépendait de lui et il était estimé par tous ceux qui l'approchaient.

MORT DU MARQUIS DE ROGNES

Le Maire proposa à la communauté de faire célébrer un service pour le repos de l'âme de M. le Marquis. Il fit l'éloge de ce seigneur qui, en bien des occasions, avait rendu service à la communauté.

M. de Rognes père, Jean Nicolas de Raffelis, était mort à Aix cette année, âgé de 77 ans environ. Son corps fut transporté à Rognes où ses obsèques furent faites avec solennité. Il fut enseveli dans le caveau dit du seigneur qui se trouve à la paroisse, devant l'autel de Ste Barbe. Il fut sans contredit le meilleur des Raffelis. Une seule chose a répandu quelques

nuages sur sa mémoire dans l'esprit des gens de Rognes : c'est le procès qu'il commença sur les directes de l'hôpital. Continué par son fils, ce procès ruina cet hospice.

NOUVEL ETAT - 1776

Cette élection donna pour consuls : Pierre Elzéar Moulard, Jean Caulavier et Etienne Gautier. Les auditeurs des comptes : Antoine Reinier et Paul Beaumont ; le greffier : Etienne Noël Gras ; le capitaine de ville : Nicolas Cabriès et les abbés de la jeunesse : Alexandre Durand et Jean Honoré Fabre.

Cette élection fut contestée. Jean Baptiste Cadet, fabricant de draps, présenta requête au parlement contre elle. Ce qu'ayant su, les nouveaux consuls donnèrent de suite leur démission.

Le conseil de la communauté s'assembla de nouveau. On ne changea que le premier et le dernier consuls qui furent remplacés par Joseph Granon St Christophe et Joseph Isoard. Ils furent installés par Joseph Nicolas Guion, Lieutenant de juge.

NOUVEAU CHEMIN DE BRESS

Depuis que le conseiller St Martin était devenu propriétaire de Bress, il n'avait cessé de penser au moyen qu'il pourrait prendre pour faire changer le chemin qui allait de Rognes à Conil.

Ce chemin lui était très onéreux puisqu'il passait au dessous de son jardin, traversant une de ses plus belles terres. Il y avait une fontaine au dessous du parc, qui servait d'abreuvoir à tous les troupeaux du voisinage. Ce chemin existait de tous temps et il paraissait difficile de le faire disparaitre. Mais fier de son titre de conseiller au parlement et de son crédit, il présenta aux procureurs du pays un projet de chemin qui ne tendait pas à conserver l'ancien mais à le rendre nul puisque la localité en était changée.

Par ce projet, le chemin passait au dessus du château de Bress, se rendait au dessus de Rimbaud et venait se rendre aux pontillaux à travers les terres des particuliers. Il détruisit aussi les carraires qui venaient aboutir à la fontaine de Bress et qui de tous temps avaient appartenu à la communauté.

Les procureurs du pays sans faire trop attention à la chose, l'adoptèrent.

A la nouvelle de ce projet, il y eut à Rognes plaintes générales. Ceux qui devaient passage à ce chemin demandèrent des indemnités pour le terrain et pour les arbres. Mais les habitants de Tournefort intentèrent un procès à M. de St Martin ; ils furent déboutés de leur demande et le chemin fut changé de place.

DEMANDE DU SEIGNEUR A LA COMMUNAUTE

Le seigneur du lieu, par deux exploits, fit savoir à la communauté qu'il avait su qu'il y avait divers biens dans ce terroir qui avaient été déguerpis et abandonnés.

Comme le dit seigneur désirait que pour les dits biens il lui soit donné dans le délai d'un mois, conformément aux arrêts du règlement, un possesseur pour lui acquitter les droits seigneuriaux et les arrérages qui lui étaient dus qu'autrement il ferait réunir à son fief les dits biens.

La communauté répondit qu'elle ferait venir chacun des possédants pour savoir s'ils voulaient se soumettre pour payer tous les droits et arrérages ; qu'en cas contraire, ces biens seraient en la possession du seigneur.

NOUVEL ETAT - 1777

L'élection du nouvel état fut différée jusqu'au neuf février. On avait tenté de la faire pendant deux fois, mais elles furent trouvées illégales. Celle-ci donna pour consuls : Etienne Noël Gras, Jérôme Giraud et Jean Antoine Michel ; le substitut des forains : Jean Baptiste Cadet et Jacques Couraud furent auditeurs aux comptes ; le greffier fut Maria ; le capitaine de ville : Jean Tay ; les abbés de la jeunesse : Joseph Bonnaud et Etienne Pellegrin.

ARRET DU PARLEMENT

On enregistra un arrêt du parlement qui maintint les premiers consuls dans le droit de convoquer les assemblées municipales et d'y faire des propositions. Mais défense aux seconds consuls d'en faire autant si ce n'est dans le cas de droit.

Cet arrêt est du quinze février de cette année.

NOUVEAU TRESORIER

André Bonnaud était trésorier depuis bien des années, mais il quitta cette charge pour s'occuper des affaires du seigneur, il succéda à Jean Pierre Diouloufet qui les avait dirigées assez longtemps.

Jean Augustin Barlatier lui succéda dans la trésorerie de la commune ayant pour caution Elzéar Bruno Pin, boulanger.

O R A G E

Par cet orage affreux, la communauté subit une perte dans ses récoltes évaluée à vingt six mille huit cent soixante francs. Les consuls firent à ce sujet un mémoire qu'ils présentèrent à M. l'Intendant pour obtenir quelques secours de la part du gouvernement.

DEMOLITIONS

Les remparts menaçaient ruines en plusieurs endroits. Ces remparts n'étaient pas en proportion, ils étaient trop hauts et relativement à leur largeur, ils avaient été construits d'une manière peu solide.

Les tours qui étaient sur les portes de la fontaine et de St Etienne, s'ouvraient insensiblement et menaçaient de s'écrouler.

Les portes de la fontaine et de St Etienne furent démolies et les remparts abaissés à deux toises du sol au dessus du chemin.

Ce travail fut mis aux enchères et adjugé au maçon Tolosan qui s'en chargea à condition qu'il soutiendrait avec de bonnes pierres le chemin qui se trouve tout au long de la ferrage, depuis la porte St Martin jusqu'à celle de la fontaine ; que la forme des portes serait faite à neuf en pierres de taille et que tout le long du rempart serait couvert avec des dalles.

CLOCHE A LA CHAPELLE SAINT DENIS

Les prieurs de cette chapelle représentèrent aux consuls qu'ils seraient bien aise d'acheter une cloche pour mettre à la chapelle de Saint Denis, Patron du lieu. Mais comme leurs fonds étaient insuffisants, ils s'adressaient à la communauté afin qu'elle vint à leur aide.

La communauté leur fournit la somme de soixante douze francs. La cloche fut mise en place mais elle n'y resta pas longtemps comme il sera dit.

JEAN BAPTISTE DE RIBBE

Cette année mourut Jean Baptiste de Ribbe dans un âge très avancé. Il était l'oncle du trésorier de France.

Il avait été ecclésiastique mais il quitta cet état et vécut célibataire toute sa vie. C'était un homme de bien, très "aumônieux".

Il fut bienfaiteur de l'hôpital, comme sa soeur. Son portrait est dans la salle du bureau de l'hôpital.

NOUVEL ETAT - 1778

Les nouveaux consuls furent : Etienne Noël Gras, André Bonnaud et Jean Augustin Latil. Les auditeurs des comptes furent le substitut des forains et Alphonse Gilli ; le greffier : Gabriel Guiran ; le capitaine de ville : Jean Baptiste Meinier et les abbés de la jeunesse : Jean Joseph Roche et Antoine Aubert.

ETIENNE NOEL GRAS

M. Gras avait toutes les qualités requises pour être Maire. Il l'avait déjà été plusieurs fois et jamais il n'y eut la moindre plainte contre son administration. Zélé pour le bien public, ferme dans ses résolutions et en état de tenir tête à ceux qui étaient au dessus de lui, il avait la grande habitude de l'administration.

Aussi chacun applaudit quand on sut qu'il avait accepté la place de Maire.

CHEMIN DU LION D'OR

Après avoir démoli les portes de St Etienne et de la fontaine, ainsi que les tours et une partie des remparts, il fallait faire disparaître les matériaux qui encombraient le chemin. Il fallait rendre celui-ci praticable et l'élargir au point de faire disparaître deux maisons qui retrécissaient le passage et prendre encore dans la terre du seigneur l'espace nécessaire à cette fin.

M. de Paul, second procureur du pays vint sur les lieux avec l'ingénieur en chef de la province. Là il fut fait un plan qui fut remis aux consuls pour le faire exécuter.

Le seigneur donna de bonne grâce l'espace nécessaire depuis le Lion d'Or jusqu'au réservoir. Il donna aussi une maison qui gênait le passage et fit obtenir quelques secours pour acheter la maison d'Antoine Barlatier dit ventre d'or, laquelle se trouvait encore sur la ligne.

Le travail fut mis aux enchères. La communauté chargea de l'entreprise du chemin Jean Caulavier, maçon, pour le prix de neuf cents livres qu'elle lui compterait après que le travail fut fini. Et le chemin du Lion d'Or à la porte de la fontaine fut fait tel qu'il existe.

REPARATIONS A L'EGLISE

L'on fit de nouvelles réparations à l'église. On plaça tout autour des "gorgues" en fer blanc, peintes en rouge, pour recevoir les eaux pluviales qui, filtrant dans les murs, auraient fini par leur porter un grand dommage.

REPARATIONS DU FOUR

La façade du four de la fontaine menaçait ruine. On voulut la renouveler et la relever d'un étage. L'on fit servir à ce travail les pierres, les fers et les bois qui se trouvaient à la maison d'Antoine Barlatier, laquelle avait été démolie pour l'alignement du chemin jusqu'au Lion d'Or.

CHEMIN DE L'AUMONE ET PAVAGE DES RUES

L'on appelait le chemin de l'Aumône celui qui passait entre la terre dite "le ferrage" et la terre dite "l'aumône". La première appartenait à Fris Barlatier et Jean Nicolas de Raffelis la lui acheta. L'autre appartenait au seigneur depuis trois générations, mais la communauté était en possession du chemin et M. de Rognes ne put jamais l'obtenir.

Ce chemin était absolument nécessaire aux habitants du pays pour aller à la foun vieillo ou aux aires.

Il fallut mettre ce chemin au niveau de celui de la lice pour le rendre praticable.

Le pavé de quelques rues se trouvait aussi en très mauvais état ; la communauté se mit en devoir de le faire réparer.

NOUVEL ETAT - 1779

L'élection du nouvel état n'ayant pu être faite le 26 décembre, elle fut renvoyée au 17 janvier 1779.

Les consuls furent : Toussaint Maria, Jean Baptiste Mouret et Jacques Silvestre ; les auditeurs des comptes : Jerôme Giraud et Jacques Couraud ; le greffier : Joseph Granon St Christophe ; le capitaine de ville : Jean Joseph Mouret et les abbés de la jeunesse : Jean Baptiste Meinier et Vincent Pécout.

CESSION DU CHEMIN DE L'AUMONE

Le seigneur fait naître des contestations nouvelles à chaque instant. Il semble qu'il avait pris à tâche d'anéantir la communauté et de la dépouiller de tout ce qu'elle avait conservé encore pour se soutenir. On lui disait "ne plaidons pas", le seigneur leur répondait "donnez moi ce que je vous demande et il n'y aura plus de procès".

Tout cela n'était qu'un épouvantail qu'il élevait pour s'en servir en cas de besoin. Il s'en expliqua clairement à l'homme qui lui fut envoyé pour savoir ce qu'il voulait faire. "Que la communauté, dit-il, me donne le chemin de l'aumône et il n'y aura pas de procès".

Le conseil informé des intentions du seigneur lui accorda ce chemin ; le Maire seul opina contre en ne prenant aucune part à la délibération.

VENTE AU SEIGNEUR DES DIRECTES DE L'HOPITAL

La communauté vendit au seigneur les directes de l'hôpital, lesquelles s'élevaient à la somme de dix mille livres. Mais à cause des arrérages, des censes et lods qui lui étaient dus, réduisirent cette somme à sept mille et peut être moins encore

L'acte de vente fut passé le 2 août par Maître Bayle, notaire à Aix. Le Maire Maria fut le seul qui s'opposa à cette vente qui était très préjudiciable à l'hôpital et aux particuliers qui devaient payer les censes.

NOUVEL ETAT - 1780

L'on eut dans cette élection pour consuls : Etienne Noël Gras, Pierre Paul Beaumont et Jean Antoine Decanis ; les auditeurs des comptes : le substitut des forains et Mathieu Caire de Hugues ; le greffier : Fabre Gaspard ; le capitaine de ville : Joseph Gaudin et les abbés de la jeunesse : Joseph Mathieu Pin et Joseph Lion.

NOUVEAU REGLEMENT

Dans cette année, après bien des contestations l'on établit un nouveau règlement pour l'administration de la communauté.

Le dernier règlement, fait au milieu du dernier siècle, ne put plus servir vu le changement intervenu, soit relativement aux notables du pays, soit par la grande diminution des familles.

Il sera fait mention plus loin de ce nouveau règlement.

TRESORIER

L'on eut pour trésorier de la communauté : Bruno Elzéar Pin, aux gages de trois cent cinquante francs.

NOUVEL ETAT - 1781

Les nouveaux consuls furent : Etienne Toussaint Maria, Jean Baptiste Meinier et Jean Antoine Michel ; les auditeurs des comptes : Jean Baptiste Cadet et Joseph Gaudin ; le greffier : Gaspard Fabre ; le capitaine de ville : Pierre Giraud, menuisier ; les abbés de la jeunesse : Honoré Pascal, charpentier et Denis Pécout de Jean.

VISITE PASTORALE

Mgr de Boigelin, Archevêque d'Aix, vint faire sa visite pastorale à la paroisse de Rognes.
Dans sa sentence, il ordonna trois articles principaux : la réparation des

trois confessionnaux, la translation des fonts baptismaux au fond de l'église et la confection d'une tribune au haut de l'église.

La communauté adhéra facilement aux deux premiers, mais le troisième fut rejeté vu que cette tribune serait inutile, l'église étant assez grande.

POPULATION ANCIENNE ET MODERNE

La population en 1607, époque de la fondation de l'église, était de 2 700 habitants ; tandis qu'en 1781 ce chiffre se trouvait réduit à seize ou dix sept cents.

LIEUTENANT DE JUGE

A cette époque, Jean Nicolas Guion cessa de présider les assemblées comme lieutenant de juge. Il exerça cette charge pendant de longues années et l'on peut dire qu'il l'exerça d'une manière agréable au seigneur et aux habitants. Son successeur fut Joseph Granon St Christophe.

NOUVEL ETAT - 1782

Les nouveaux consuls furent : Etienne Noël Gras, Jérôme Giraud et Joseph Bossy ; les auditeurs des comptes : le substitut des forains et Pierre Paul Beaumont ; le greffier : Jean Joseph Nicolas Guion ; le capitaine de ville : François Ausselet et les abbés de la jeunesse : Pierre Escaillon et Honoré Parraud de François.

ASSASSINAT DE PIERRE SIMON ET DE SA DOMESTIQUE

Ce fut dans les premiers mois de cette année qu'un évènement affreux vint répandre dans ce village la consternation et l'effroi.

Un malheureux nommé Jacques Gascon, de la commune de Vins, tisserand de profession, qui habitait Rognes depuis cinq ans, s'introduisit vers les neuf heures du soir dans la maison de Pierre Simon. Il n'y trouva que la domestique dont il était connu ; il s'assit avec elle dans la cuisine. Celle-ci ne pouvant soupçonner qu'il médita quelque mauvais projet, lui dit que son maître était couché.

Après avoir parlé de bien des choses indifférentes, il lui demanda à boire; celle-ci répondit qu'elle n'avait point de vin ; il insista et la pressa au point qu'elle prit le parti de le contenter. Elle prit une lampe et une bouteille et s'en fut à la cave. Pendant qu'elle remplissait sa bouteille, il apparut dans la cave et vint à elle, lui disant qu'il voulait la tuer. Celle-ci se défendit pendant quelque temps mais n'ayant aucun autre instrument que des ciseaux pour parer les coups qu'il lui portait avec un couteau, elle dut succomber.

Après avoir assassiné cette fille, il monta à la chambre du maître qui était endormi à moitié ; celui-ci le supplia de ne pas le tuer lui promettant de lui donner tout ce qu'il exigerait de lui, mais le monstre animé par le sang qu'il venait de répandre, se jeta sur lui sans l'écouter, lui porta plusieurs coups et l'étrangla.

Après avoir pris tout ce qu'il voulut, il s'en fut couvert de sang, soit par les blessures qui lui furent faites, soit par l'empreinte que ses habits reçurent et il ferma la porte de la maison après lui.

Le lendemain, les gens du voisinage, surpris de ce que la porte ne s'ouvrait pas, ne savaient qu'en croire. On frappe à la porte, aucune réponse n'était donnée. Ce fit du bruit dans le pays ; chacun en parlait à sa manière. On avertit le lieutenant de juge, le procureur juridictionnel et il fut résolu d'accéder dans cette maison.

Ils furent ouvrir la porte et ils entrèrent avec beaucoup de braves gens. Parvenus à la chambre du sieur Simon, ils le trouvèrent mort, nageant dans son sang. On fut à la chambre de la domestique et ne la trouvant pas, ils firent la fouille par toute la maison ; arrivés à la cave, ils la trouvèrent aussi morte, ayant reçu plusieurs coups de couteau et ils firent leur verbal en gémissant sur une pareille horreur.

L'on fit publier tout de suite dans tout le village que chacun eut à rester chez soi pour avoir raison de tous les individus de chaque famille. Des perquisitions sont faites, des soupçons sont formés, les prisons s'ouvrent, l'on y fait entrer tous ceux qui paraissent suspects.

Le malheureux coupable n'a pas la force de prendre la fuite ; il ne peut pas même se cacher, il tente de le faire mais il est découvert. En se montrant on voit sur lui des tâches de sang et des blessures. Les soupçons se changent bientôt en preuves. On l'arrête ; on l'interroge ; il balbutie et bientôt avoue tout.

De suite, on le fait passer à Aix ; la chambre qui devait le juger se forme et bientôt, il est condamné à être roué vif.

Les consuls de Rognes demandèrent que l'exécution de ce misérable se fit dans le village mais le parlement se refusa à cette demande à cause des grands frais qu'elle coûterait à la communauté. La tête de ce scélérat fut placée dans une niche pratiquée dans un pilier de la porte de la fontaine.

Pierre Simon était un vieillard vénérable et par son âge et par ses bonnes qualités. Il était étranger mais il habitait le pays depuis plus de soixante ans. Il fut négociant en huiles et autres denrées ; il forma un magasin de toile, indienne, etc ... Il eut deux garçons et une fille qui lui survécurent. Les garçons embrassèrent l'état du commerce et s'établirent à Aix. La fille se maria avec un bijoutier d'Aix.

Pierre Simon fut plusieurs fois trésorier de la communauté et premier consul. Sa mort tragique pénétra d'affliction toute la population.

Il fallait qu'à cette époque il y eut à Rognes plusieurs mauvais sujets puisque le maire, en conseil, se plaint que les vols dans les campagnes sont devenus fréquents, qu'il s'en commet même beaucoup dans le village. Il se plaint encore de la mauvaise conduite de plusieurs.

TRESORIER

Bruno Elzéar Pin ayant fini son terme pour la trésorerie et personne ne s'étant présenté pour le remplacer, l'on nomma d'office Gaspard Fabre aux gages de 500 francs.

PROJET DE VENTE DE LA TERRE DE ROGNES

La communauté ayant appris par les papiers publics que la terre de Rognes avait été mise en vente avec toutes ses appartenances et dépendances, que le notaire Baïle à Aix et André Bonnaud de Rognes étaient chargés de donner à ce sujet tous les renseignements nécessaires, s'adressa au sieur Bonnaud pour

savoir ce qu'il en était.

L'on prit avis de deux avocats à Aix pour diriger la communauté dans le cas où ils décideraient qu'elle peut traiter avec solidarité avec le vendeur. André Bonnaud dit aux consuls que M. de Rognes demandait de cette terre 800 000 francs et qu'il donnerait en temps et lieu toutes les instructions nécessaires à ce sujet.

C'est tout ce qu'on put savoir pour le moment.

ANDRE BONNAUD PREPOSE DU SEIGNEUR

Le Marquis de Rognes n'habitait plus dans cette terre ; il était retiré à Avignon. Ne voulant plus les conseils ni les avis du sieur Lambot, il nomma pour son préposé en titre André Bonnaud, notaire, avec pouvoir de le représenter à toutes les assemblées communales et y discuter ses intérêts.

NOUVEL ETAT - 1783

L'élection n'ayant pu se faire le 26 décembre, elle fut renvoyée au 25 janvier 1784. L'on eut pour consuls : Pierre Jean Antoine Cavaillon, bourgeois, Joseph Gaudin, chirurgien et Joseph Bossi, ménager ; les auditeurs des comptes furent : Jean Baptiste Cadet et Alphone Gilli ; le capitaine de ville : Théophile Granon et les abbés de la jeunesse : Alphone Gilli de Pierre et Joseph Gay de Dominique. Le greffier fut Pierre Elzéar Moulard.

ACQUISITION POUR LA MAISON CURIALE

Dans les premiers mois de cette année, la communauté acheta de Pierre Elzéar Moulard, l'écurie cour et le grenier à paille qu'elle louait pour servir à l'usage de M. le Curé depuis plus de vingt ans. Cet immeuble était attenant à la cour de la maison curiale et il était nécessaire au curé pour y déposer son bois.

TRESORIER

La trésorerie de la communauté fut adjugée à Jérôme Giraud pour deux années aux gages de 1 000 livres.

CREUSEMENT D'UN PUITS A LA PLACE VIVAU

L'on voulut faire un nouvel essai pour avoir de l'eau à l'intérieur du village. L'occasion en fut belle et on ne la laisser pas échapper.

Les nommés Paraud père et fils, du lieu de Grans, se présentèrent à la communauté et lui proposèrent de lui procurer un puits à la place Vivau. Ils prirent sur eux de faire à leurs frais le creusement dudit puits d'un diamètre de cinq pans, à condition qu'à l'époque de l'empierrement la communauté leur fournirait un homme et les matériaux nécessaires. Ils promettaient qu'il y aurait une eau suffisante pour remplir trente seaux par heure et à une profondeur de douze cannes. Ils renonçaient à tout salaire si la dite quantité d'eau n'y était pas. Mais dans le cas où l'eau s'y trouverait

réellement, après vérification, ils demanderaient six cents livres pour leur travail.

Ces conditions furent acceptées ; on résolut d'établir un capage pour payer cette dépense. L'on travailla à ce puits et chacun en résonnait à sa manière. Qu'arriva-t-il ? c'est qu'il n'y eut point d'eau et tout fut dit.

NOUVEL ETAT - 1784

L'on eut pour consuls : Etienne Noël Gras, Gaspard Fabre et Dominique Gay ; pour auditeurs des comptes : Denis Barlatier et Antoine Simon Cairé ; pour greffier : Etienne Toussaint Maria ; pour capitaine de ville : Gaspard Pravet ; pour abbés de la jeunesse : Jean Louis Giraud et André Fabre.

REPARATION AU LAVOIR DE LA FONTAINE

Depuis que la communauté avait fait abattre la porte de la fontaine, le lavoir public était tellement à découvert que les femmes ne pouvaient plus y tenir. On éleva un mur tout le long du lavoir pour mettre à l'abri les lavandières.

FONTS BAPTISMAUX

M. Réquier, curé de la paroisse, voulut mettre à exécution un article essentiel de la sentence de visite de Mgr l'Archevêque. Les fonts baptismaux étaient restés depuis la fondation de l'église tout près de l'autel de Sainte Anne. L'on y avait construit en maçonnerie un mur en demi-cercle et un petit monument. Mgr de Boisgelin ordonna que ces fonts soient transportés au fond de l'église.

Pour cela, il fallut faire disparaître les grandes armoires en bois où l'on enfermait toutes les bannières de la paroisse. On prit le local nécessaire à cette construction dans le cimetière.

L'entreprise de ce travail fut donnée à Pierre Mandin, maçon du pays, homme intelligent. Les colonnes des deux piliers n'appartiennent à aucun ordre, c'est un mélange ; mais enfin l'ensemble ne figure pas mal. On y mit une grille en fer ; un certain Roux, étranger qui demeurait dans le pays, fit la meilleure condition dans les enchères.

BANNIERES

En faisant les fonts baptismaux en cet endroit, on enleva les armoires des bannières. Il est fâcheux que l'on ait fait disparaître certaines bannières antiques qu'on aurait dû conserver. La grande bannière du Corpus Domini aurait dû être de ce nombre ; c'était un beau travail et de haute lisse. Du même travail était la bannière de St Joseph et celle de St Eloi. A la place, M. Réquier fit faire de petites bannières de toile peinte avec le saint principal de l'autel.

PROJET DE L'ACQUISITION DE LA TERRE DE ROGNES

La communauté fit consulter deux avocats pour se mettre au fait des formalités à faire pour l'acquisition de la seigneurie de Rognes. La consultation parut le 2 mars de cette année.

Elle trace la route à tenir dans cette affaire importante. La valeur de la dite terre était portée à environ six cents mille francs ; les revenus étaient portés à environ dix huit mille francs, détraction faite des charges.

Les consuls écrivirent à M. le Marquis de Rognes, à sa famille et aux personnes qui ont sa confiance, de leur donner la préférence et leurs réponses furent uniformes en leur faveur pour l'affirmative.

La communauté avait grand intérêt à faire l'acquisition de la seigneurie. Le prix n'était pas disproportionné à ses facultés puisqu'elle pouvait se libérer en peu de temps sans écraser les citoyens.

En faisant attention à tout, cette acquisition couperait racine à l'accroissement des prétentions du seigneur et la communauté aurait l'avantage infini d'être délivrée du joug seigneurial. Ce projet fut renvoyé à un conseil général.

MORT DU DOCTEUR MARIA

Cette année mourut Etienne Toussaint Maria, docteur en médecine. Il a été question déjà de lui. C'était un des plus grands hommes de bien qui ait existé dans ce pays. Il était cette année greffier.

Il fut enlevé à sa famille à un âge où il pouvait se flatter de pousser sa carrière plus loin. Il laissa deux garçons, deux filles, sa femme et son frère qui était toujours aumonier de la messe de l'aube. Son fils, médecin également, le remplaça dans l'office de greffier.

NOUVEL ETAT - 1785

On eut pour consuls : Pierre Elzéar Moulard, Pierre Paul Beaumont et Jean Michel. Le substitut des forains et Jean Baptiste Ausselet furent les auditeurs des comptes ; le capitaine de ville François Cartoux ; les abbés de la jeunesse : Jean Baptiste Laurent et Joseph Roman ; le greffier fut Pierre Cavaillon.

TRESORIER

Le trésorier de la communauté fut cette année Elzéar Pin aux gages de mille francs par an.

Rien d'intéressant ne se passa pendant la gestion du consul Moulard et il en fut bien aise car il ne se sentait guère à même de résoudre la moindre question.

NOUVEL ETAT - 1787

Les nouveaux consuls furent Etienne Noël Gras, Jérôme Giraud et Joseph Bossy. Les auditeurs des comptes : Amand Pellegrin et Jean Caulavier ; le greffier : Louis Pierre Maria ; le capitaine de ville : Thomas Mandin ; les abbés de la jeunesse : Gaudin fils de Pierre et Jean Baptiste Théric.

NOTA - Les termes pour lesquels nous avons donné une explication dans les Annales n° 10 et 11 ne sont pas repris ici.

AUGMENT - Terme improprement employé ; en réalité augmentation, hausse des prix.

AUJOURD'HUI - Dans les années 1820.

BOITE - Exactement boîte de réjouissances. Espèce de boîte de fer ou de fonte qui se charge avec de la poudre noire et un tampon. Faisait beaucoup de bruit sans être dangereuse.

BUGET - Ce qu'on appelle maintenant cloison.

CANNE - Mesure de longueur proche de 2 mètres.

CENT TRENTE MILLEROLES DE VIN
- Cette cuve mesure intérieurement 2,25 m de profondeur, 2,95 m de largeur et 3,16 m de longueur, soit un volume voisin de 21 000 litres ou 318 milleroles et non pas 130.

CHATEAU - Très ébranlé par le tremblement de terre de 1909. Les étages supérieurs furent démolis. Ce qu'il en reste occupe l'angle du 4 de la rue des Pénitents et de la Goule.

DEGUERPIS - Abandonnés mais pour se soustraire à une servitude. La surface récupérée par le seigneur est considérable : 176 Ha !

DENIER - 240ème partie de la livre. C'est la plus petite monnaie qui ait existé.

DENIER VINGT CINQ Un denier pour 25, soit un intérêt de 4 % alors qu'en 1686 le taux était de 5 %. Voir paragraphe suivant.

DROIT DE DAIS - Somme qu'un particulier acquittait au profit de l'Eglise pour avoir le privilège de porter ou de faire porter le dais.

DROIT DE LATE OU LATTE
- Droit que tout plaideur était tenu d'acquitter dans la caisse du fisc dès l'introduction de l'instance.

EGOUT - Le trop plein de la fontaine.

FILOGRANNE - Actuellement, on dirait filigranne : ouvrage en fil d'or ou d'argent.

FLAGEOLET - Flûte à 6 trous utilisée dès le 14ème siècle. Le galoubet, flûte à 3 trous apparait en 1758. Il permet à un seul homme de jouer en même temps du tambourin.

GORGONIER ET SANTADOU
- Le nom des deux derniers moulins en aval sur le ruisseau de Brès dans le vallon du Rossignol.

GORGUES - Chenaux, gouttières.

GUERRE - Il s'agit de la guerre de succession d'Autriche.

GUIDONS - Petit drapeau, oriflamme que l'on met à des feux de joie.

HAUTE LISSE - Méthode de tissage où la chaine est disposée verticalement. Produit des tissus de belle qualité.

LAVOIR DE LA FONTAINE
- Nous savons que ce lavoir fut mis à mal lors de l'élargissement du chemin de Lambesc (Annales n° 11).

MARC DE L'OR - Voir Annales n° 10.

MONSEIGNEUR LE DAUPHIN (04.08.1729 - 20.12.1765)
- Louis de France, quatrième enfant de Louis XV. Il fut le père de Louis XVI mais ne régna jamais.

MOURUT Mgr LE DAUPHIN
- La date du 16 février 1766 est manifestement erronée. L'Abbé Martin n'a pas contrôlé. Peut-être est-ce la date à laquelle l'information est parvenue à Rognes ?

MORTALITE DES OLIVIERS
- Ils gelèrent donc au début de l'hiver 1725. Rappelons qu'ils avaient déjà gelé durant le fameux hiver de 1709.
Ils gelèrent encore en 1768 puis en 1771.

MOULIN A HUILE - Très certainement là où est installé l'actuel bureau de tabac.

ORATOIRE DE SAINT CARLE (St Charles)
- Aujourd'hui disparu. Sensiblement là où le canal d'arrosage traverse la route de Lambesc.

PAN - C'était la huitième partie de la canne, soit à peu près 25 centimètres.

PAVE - La Maison de Ville était située place du 14 juillet. C'est donc le pavage de l'actuelle rue des Pénitents qui a été réalisé.

SECONDE FETE DE NOEL
- C'est-à-dire le 26 décembre, le 27 étant la troisième. Jour chômé également jusqu'en 1731.

SOL OU SOU - Monnaie valant 12 deniers. En Provence on utilisait le sol tournois.

SURVILLE - Le quartier en dessous de Rimbaud, c'est-à-dire entre la route d'Aix et celle de Puyricard.

TOISE - Mesure de longueur valant 6 pieds, soit près de 2 mètres.

TRESORIER DE LA COMMUNAUTE
- Les gages de cette fonction de 250 livres en 1727 étaient tombés à moins de 200 livres en 1733, puis au fil des ans, après quelques rechutes arrivaient à 1 000 livres en 1786.

VABRE - Vallon, lieu que le ravinement a formé.

VENTRESQUES - Panne de cochon, lard qui couvre le ventre.

BIBLIOGRAPHIE

Aux sources indiquées dans les Annales précédentes, il faut ajouter :

Lou Trésor dou Félibrige - Frédéric Mistral